

Charles Gide

Professeur d'Économie sociale à la Faculté de Droit de l'Université de Paris

(1919)

**Cours
d'Économie politique**

Tome II

4^e édition refondue et augmentée

(Livre IV)

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole

Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole, professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Charles Gide.

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Charles Gide, *Cours d'Économie politique – tome II, 4^e édition, refondue et augmentée, Livre IV*. Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey. 1919, 589 pp.

Tome II : Livre IV

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2003 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 6 avril, 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Province de Québec.



Charles Gide
Cours d'Économie politique – tome II.
4^e édition, refondue et augmentée

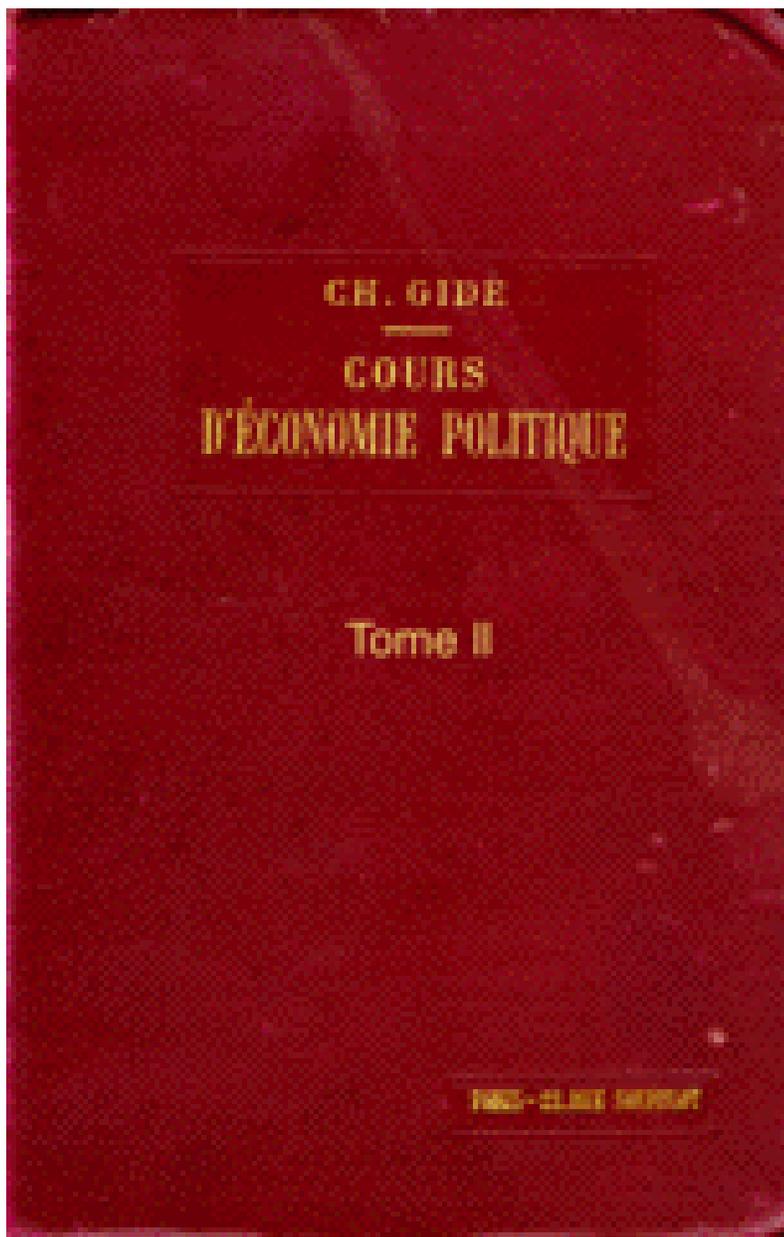


Table des matières

du 2^e volume

LIVRE DEUXIÈME : LA CIRCULATION

Chapitre I : L'échange international

- I. Les statistiques du commerce international
- II. Pourquoi le commerce international tend toujours à prendre la forme du troc
- III. Ce qu'il faut entendre par balancé du commerce
- IV. En quoi consistent les avantages de l'échange international
 - § 1. Avantages des exportations
 - § 2. Avantages des importations

Chapitre II : La politique commerciale

- I. Historique du commerce international
- II. Le libre-échange
- III. Le système protectionniste
 - § 1. Les dangers de la concurrence
 - § 2. L'indépendance économique
 - § 3. L'argument du travail national
 - § 4. L'argument de la balance du commerce
 - § 5. Le grief de cherté
 - § 6. Les droits compensateurs. - Le dumping
 - § 7. L'argument fiscal
- IV. Le régime des traités
- V. La législation douanière
- VI. Les primes à la production
- VII. De quelques atténuations du régime protectionniste (Admission temporaires. – Ports francs)
- VIII. De la protection de la marine marchande
- IX. Le commerce colonial
- X. Le commerce international pendant la guerre
- XI. Les perturbations du change pendant la guerre
- XII. L'échange international en ce qui concerne les capitaux et les personnes
 - §1. Exportation et importation des capitaux
 - §2. Émigration et immigration des personnes

LIVRE TROISIÈME : LA RÉPARTITION**PREMIÈRE PARTIE : Les divers modes de répartition**Chapitre I : **Le mode existant**

- I. L'inégalité des richesses
- II. De la richesse des nations
- III. Comment s'opère la répartition des biens
- IV. Comment on acquiert la propriété
- V. Quels biens peuvent faire l'objet du droit de propriété
- VI. Quelles personnes peuvent être propriétaires
- VII. Les attributs du droit de propriété. – L'hérédité

Chapitre II : **Les modes socialistes**

- I. Les divers systèmes socialistes
- II. Le communisme
- III. Le collectivisme
- IV. Le syndicalisme
- V. Le coopératisme

DEUXIÈME PARTIE : Les diverses catégories de copartageants.

Les classes sociales

Chapitre I : **Les propriétaires fonciers**

- I. L'évolution de la propriété foncière
- II. Le revenu foncier. – La loi de la rente
- III. La hausse de la rente et la plus-value
- IV. Le fermage
- V. Le métayage
- VI. De la légitimité de la propriété foncière
- VII. Les systèmes de socialisation de la terre
 - § 1. Communisme agraire
 - § 2. Rachat de la terre par l'État
 - § 3. La confiscation de la rente par l'impôt
- VIII. Les systèmes de démocratisation de la propriété foncière
- IX. Les systèmes de conservation de la propriété foncière
- X. La propriété urbaine
- XI. La propriété des forêts

XII. La propriété des mines

XIII. La propriété de l'eau

Chapitre II : Les capitalistes rentiers

I. De la situation du rentier

II. Historique du prêt à intérêt. – L'usure et la réglementation de l'intérêt

III. Quelle est la cause de l'intérêt ?

§ 1. De la cause juridique de l'intérêt

§ 2. De la cause économique de l'intérêt

IV. Qu'est-ce qui détermine le taux de l'intérêt ?

V. Si le taux de l'intérêt tend à la baisse

Chapitre III : Les salariés

I. Qui sont les salariés ?

II. Historique du salariat

III. Le contrat de salariat

IV. Les lois du salaire

§ 1. Théorie du fonds des salaires

§ 2. Théorie de la loi d'airain

§ 3. Théorie de la productivité du travail

V. Du juste salaire et des moyens de s'en rapprocher

VI. De la hausse des salaires.

VII. Les syndicats ouvriers

VIII. Les grèves

IX. La conciliation et l'arbitrage

X. La réglementation du travail

XI. Les garanties contre les risques

§ 1. La maladie

§ 2. Les accidents du travail

§ 3. La vieillesse

§ 4. L'invalidité

§ 5. La mort prématurée

§ 6. Le chômage

XII. La participation aux bénéfices et l'actionnariat ouvrier

XIII. De l'avenir du salariat

Chapitre IV : Les entrepreneurs

I. L'évolution historique du patronat

II. Qu'est-ce que le profit ?

III. De la légitimité du profit et de l'avenir du patronat

IV. Du taux des profits

Chapitre V : **Les indigents**

- I. Les différentes catégories d'indigents
- II. Les divers modes d'assistance
- III. L'organisation de l'Assistance publique

Chapitre VI : **L'État**

- I. Du rôle de l'État dans la répartition
- II. La classification des revenus de l'État. – Les diverses catégories d'impôts
 - § 1. Revenus domaniaux et industriels
 - § 2. Droit sur les marchandises
 - § 3. Taxes sur les actes
 - § 4. Impôts sur les personnes

LIVRE QUATRIÈME : LA CONSOMMATION

Chapitre I : La fonction du consommateur

- I. Que faut-il entendre par le mot consommation ?
- II. De la répartition des consommations
- III. Les droits et les devoirs du consommateur
- IV. La société coopérative de consommation

Chapitre II : La dépense

- I. Les dépenses de ménage
- II. Le logement. – Les sociétés de construction
- III. Le crédit à la consommation. – Les Monts-de-piété
- IV. Les dépenses de luxe
- V. Les consommations nocives. – L'alcoolisme
- VI. L'absentéisme
- VII. Du contrôle de la consommation par l'État
- VIII. Les dépenses publiques

Chapitre III : L'épargne

- I. Les deux aspects de l'épargne
 - § 1. L'épargne économie
 - § 2. L'épargne prévoyance
- II. Les conditions de l'épargne
- III. Les institutions destinées à faciliter l'épargne
- IV. L'assurance
- V. Le placement

Chapitre IV : Si la production pourra suffire à la consommation

- I. De la surpopulation. – Les lois de Malthus
- II. De la dépopulation. – Les mesures proposées pour le relèvement de la natalité

INDEX ALPHABÉTIQUE

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Coopération (Conférences de propagande), 3^e édition, 1910.

Les Sociétés coopératives de consommation, 3^e édition, 1916.

Les Institutions de progrès social, 4^e édition, 1911.

Histoire des Doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours, par GIDE et RIST, 2^e édition, 1919.

Principes d'Économie politique, 20^e édition, 1919.

TRADUCTIONS. — *Tchèque*, par l'Association d'étudiants, le Vsehrd », Prague, 1894. — *Espagnole*, par le professeur de Oloscoaga, Madrid, 1896. — *Polonaise*, 3e édition, 1907, par le professeur Czerkowski. — *Anglaise*, 2e édition, 1901, par le professeur Veditz, Boston. — *Finnoise*, par le professeur Forsmann, Helsingfors, 1904. — *Allemande*, par le Dr Weiss von Wellenstein, Vienne, 1905. — *Italienne*, 2e édition, Milan, 1909, par M. Mortara. — *Turque*, par Hamid Bey et Tahin, Constantinople, 1909. — *Hollandaise*, 4^e édition, 1913, par le professeur Herckenrath. — *Suédoise*, 4e édition, 1915, par MM. Schauman et Braun, Stockholm. — *Russe*, 2^e édition, 1916, par le professeur Totomiantz. — *Japonaise*, par M. Manji-Jijima, 1918.

Cours. — TRADUCTIONS. — *Grecque*, Par M. Krokidas, Athènes, 1911. — *Espagnole*, par M. Docteur, Mexico, 1911. — *Anglaise*, par Mlle Archibald, Londres, 1914.

Livre IV

La consommation

CHAPITRE I

LA FONCTION DU CONSOMMATEUR

I

Que faut-il entendre par le mot consommation ?

[Retour à la table des matières](#)

La consommation est la cause finale et, comme le nom le dit si bien, « l'accomplissement » de tout le procès économique, production, circulation, répartition. Cependant ce dernier livre est absent dans beaucoup de traités d'Économie politique et même il ne manque pas d'économistes qui déclarent que la consommation n'a rien à faire dans l'Économie politique mais relève de la Morale ou de l'Hygiène. La consommation, dit l'un d'eux, n'est qu'un acte essentiellement individualiste.

Mais nous avons déjà, dans la Préface de ce Cours, revendiqué pour la consommation le droit d'occuper une place dans la science économique et même une place grandissante : on ne voit pas pourquoi la consommation serait un acte plus individualiste que la production puisqu'au contraire c'est précisément à une table commune, dans un banquet, que les hommes ont coutume de fraterniser et que même c'est un repas, la sainte Cène, qui est l'origine et le symbole de la communion entre chrétiens.

La consommation n'est pas d'ailleurs seulement l'acte de manger : il faut prendre ce mot dans le sens large du meilleur emploi possible de la richesse une

fois produite, de l'utilisation au sens hédonistique du mot, c'est-à-dire obtenir le maximum de satisfaction avec le minimum de sacrifice.

Le mot « consommation » prête à certains malentendus auxquels il faut prendre garde.

D'abord il ne faut pas croire que consommation soit synonyme de *destruction*. Il est vrai — et c'est ce qui prête à cette confusion — qu'il y a certains besoins, l'alimentation par exemple ou le chauffage, qui ne peuvent être satisfaits que par la transformation des objets propres à nous servir d'aliments ou de combustibles. Pour utiliser le pain et le vin, c'est-à-dire pour les transformer en chair et en sang, nous sommes obligés de les manger, et pour nous chauffer, nous sommes obligés de brûler le bois ou le charbon, c'est-à-dire de les réduire en cendres et en fumée — c'est une nécessité fâcheuse¹. Mais il est beaucoup d'autres richesses qui peuvent être utilisées sans être détruites : maisons, jardins, monnaies, meubles, objets d'art. Il est vrai que celles-là non plus ne sont pas éternelles et que généralement elles périssent tôt ou tard, soit par accident, soit par le simple fait de la durée, *tempus edax rerum!* mais cette destruction ne doit nullement être imputée à la consommation. La preuve c'est que nous tâchons de faire durer les choses le plus possible et si l'on pouvait faire toutes les choses inusables (vêtements, linge, meubles, maisons, etc.) elles répondraient non pas moins bien, mais bien mieux, à leur destination économique, car, en telle hypothèse, elles pourraient être utilisées à perpétuité et ce serait l'idéal de la consommation : prenons garde *qu'inusable* ne veut pas dire *inutilisable* ! Le progrès dans la consommation consiste précisément à consommer le plus possible en détruisant le moins possible. La consommation d'art par son caractère immatériel est le type du genre de consommation désirable : ici la jouissance ne cause aucun dommage à l'objet. Si la Vénus de Milo est mutilée, la faute en est aux barbares et non à la contemplation de ses adorateurs.

Même dans le cas où la consommation a pour résultat une destruction d'utilité, une sage économie trouve le moyen de tirer encore parti de ces utilités mortes en faisant sortir de leurs cendres quelque utilité nouvelle. On connaissait déjà et on pratiquait dans la production industrielle l'utilisation des restes, c'est-à-dire des sous-produits, et nous avons vu que c'était une des causes de la supériorité de la grande industrie : avec les chiffons, on fait du papier ; avec les détritiques d'aliments ou les scories des fourneaux, de l'engrais ; avec les résidus de la houille, toute la gamme des parfums et des couleurs ; avec les ordures ménagères, du savon ou de la lumière. Mais c'est la Grande Guerre qui a eu pour effet de mettre au tout premier rang cette science, jusque-là un peu méprisée, de l'économie dans la consommation. Elle a été poussée à un degré incroyable dans celui des pays

¹ Est-il besoin de dire que, par destruction, il ne faut entendre que la destruction de l'utilité et de la valeur, non l'anéantissement de la matière, car il est bien évident que de même que l'homme par la production ne peut rien créer (vol. I, p. 149), de même par la consommation il ne peut rien détruire.

belligérants qui a eu le plus à souffrir de la pénurie des denrées, en Allemagne. Il faut espérer que cet enseignement ne sera pas perdu et qu'il mettra un terme à l'effrayant gaspillage de richesses d'avant la guerre. Ainsi, dans une économie parfaite, aucune unité ne périrait, mais toutes seraient transformées. Et la consommation ne serait que l'histoire des métamorphoses de la richesse ¹.

D'autre part, si la consommation ne doit pas être confondue avec la destruction, elle ne doit pas l'être non plus avec *la production*. On pourrait croire que cette confusion est beaucoup moins à craindre que la précédente : elle est pourtant fréquente et facile.

En effet, toute production de richesses exige une consommation incessante de matières premières, houille, approvisionnements, tout ce qu'on appelle capital circulant (vol. I, p. 192 ²). Le procès économique forme un circuit fermé : l'homme produit pour manger et il faut bien aussi qu'il mange pour produire.

Mais il faut pourtant, si l'on veut s'y reconnaître, marquer à un point quelconque la fin et le commencement du circuit. Or, la fin de tout le procès économique c'est la satisfaction des besoins de l'homme ; c'est à ce moment seulement que la richesse se consomme définitivement : jusque-là et à travers toutes ses transformations elle est simplement en cours de production. Le « geste auguste du semeur » doit rester le symbole de l'acte de production par excellence ; le qualifier d'acte de consommation, assimilant par là deux faits aussi opposés que semer le blé et le manger, serait tout brouiller ³.

¹ C'est ainsi que, grâce à la disette de papier, on vient de découvrir que les feuilles mortes elles-mêmes, dont l'automne jonche la terre, pouvaient servir à faire du papier. – Une note officielle allemande recommande de recueillir les cheveux de femme tombés sous le peigne.

² **N. B.** : Toutes les références aux numéros de pages font référence à l'édition de papier et non à l'édition numérique. [MB]

³ Pour éviter cette confusion, les économistes généralement désignent la consommation de richesses qui a pour but la production sous le nom de consommation « reproductive », tandis qu'ils qualifient celle qui a pour but la satisfaction immédiate de nos besoins de « consommation improductive ». Mais ce qualificatif est fâcheux, car il paraît comporter une sorte de blâme ; or, c'est celle qualifiée d'improductive qui est précisément la vraie et la seule consommation.

C'est un lieu commun de constater l'énorme accroissement de la consommation de toutes choses — à part quelques-unes que des changements de la mode font abandonner — et on y voit avec raison le plus sûr indice de l'accroissement général du bien-être et de la production ¹. Mais de cette conclusion très légitime on passe, d'un saut, à une autre qui l'est moins : c'est de croire que le meilleur moyen d'accroître la production c'est d'accroître la consommation. C'est là, comme nous le verrons plus loin, ce qui rend l'opinion publique si indulgente et même si sympathique pour tous les actes de prodigalité.

On peut admettre, il est vrai, que la consommation intense, à l'américaine, est un puissant stimulant de la production, comme aux États-Unis. Il est évident que la consommation est le but et la seule raison d'être de toute production. Il est clair que du jour où les hommes ne mangeraient plus de pain ils ne sèmeraient plus de blé. Mais de ce que la consommation apparaît comme la *cause finale* de la production, il ne s'ensuit point qu'elle en soit aussi la *cause efficiente*. Il faut prendre garde que les seuls facteurs de la production sont ceux déjà connus, travail, terre et capital, et ce n'est pas la consommation qui peut avoir pour effet de créer ou d'augmenter aucun des trois. Au contraire ! c'est la consommation qui sans cesse défait l'œuvre de ceux-ci et vide le réservoir qu'ils travaillent à remplir. Si ce réservoir était alimenté par un courant continu, de telle façon que plus on en tirerait plus il en viendrait, alors l'erreur qui consiste à croire que plus on consommera de richesses et plus on en produira, pourrait s'excuser. Mais tel n'est pas le cas. Personne n'oserait prétendre que plus on cueillera de fruits et plus le verger en produira, que plus on pêchera de poissons et plus la mer en nourrira, que plus on brûlera de bois et plus la forêt sera haute et touffue !

¹ Voici, pour la France, quelques exemples de l'accroissement de la consommation par habitant depuis un demi-siècle : on voit qu'il est du double au quintuple.

	1860	1913
Vin	75 litres	126 litres
Bière	18 lit.	32 lit.
Sucre	5.500 grammes	16.800 grammes
Café	930 gr.	2.900 gr.
	1860	1913
Thé	6 gr.	30 gr.
Cacao	12 gr.	69 fr.
Tabac	75 gr.	109 gr.
Pommes de terre	182 kg.	370 kg.

La viande fait exception : il y a une légère diminution en France. Il est possible qu'elle ne soit qu'accidentelle, car dans les autres pays la consommation de la viande a augmenté non moins que celle des autres produits ; et d'ailleurs la guerre aura pour résultat de donner l'habitude de consommer la viande à des d'hommes qui n'en usaient guère.

Cependant, si l'on envisage un avenir plus lointain, c'est bien une diminution de la consommation de la viande qui est à prévoir, car, au fur et à mesure que la terre se peuplera, le terrain disponible pour l'élevage se rétrécira et il sera du bétail comme il en a été du gibier. L'homme sera de moins en moins carnivore.

Ce qui favorise cette confusion c'est que, dans la pratique, la consommation c'est la dépense ; c'est le prix qu'il faut payer pour se procurer ce qu'on désire. La dépense c'est la consommation, exprimée en monnaie. L'argent dépensé n'est jamais consommé ; il est seulement transféré de l'acheteur au vendeur. C'est pour cela qu'aux yeux du public toute dépense, même la plus folle, apparaît comme inoffensive puisqu'elle ne fait que transférer l'argent de Pierre à Paul — voire même comme louable parce qu'elle « fait marcher le commerce ». Mais pour bien juger de la dépense il faut regarder non à l'argent mais à la richesse payée avec l'argent et voir si celle-ci a été consommée utilement ou non (voir ci-après, pp. 505-506) ¹.

II

De la répartition des consommations.

[Retour à la table des matières](#)

Chacun est obligé de régler sa consommation ou, comme on dit, ses dépenses, d'après ses revenus et chacun s'applique à le faire pour le mieux, c'est-à-dire à se procurer le maximum de satisfaction compatible avec un revenu donné. C'est ce qu'on appelle un problème hédonistique (vol. I, p. 24) et pas facile à résoudre, les besoins étant supérieurs aux ressources pour presque tous les hommes et même pour les riches. Le consommateur ne peut donc satisfaire à un besoin qu'en en sacrifiant un autre. Le jouet rapporté par l'ouvrier à son enfant implique la renonciation à un paquet de tabac de valeur égale. Le consommateur se trouve donc dans la situation d'un échangiste qui, lui aussi, ne peut acquérir un bien qu'à la condition d'en céder un autre. Et dans son for intérieur il fait la même pesée entre l'utilité de ce à quoi il renonce et l'utilité de ce qu'il veut consommer ; et il ne se décide évidemment que si celle-ci lui paraît supérieure à celle-là. Il ne faut pas oublier que le mot d'utilité doit être pris ici dans son sens économique de désirabilité, bien différent de l'utilité rationnelle, d'où il résulte que bien rares les budgets, hélas ! où la répartition des dépenses est faite en raison exacte des véritables besoins, en entendant par là ceux conformes à l'hygiène et à la morale ;

¹ Cependant c'est une question délicate que celle de savoir quelle est exactement l'action que la dépense exerce sur la production. Stuart Mill lui consacre dans son Traité un chapitre qui est d'une lecture pénible. Il essaie de démontrer que c'est le *placement* et non la *dépense* qui fait marcher l'industrie et procure du travail aux ouvriers. Et telle nous paraît être la vérité (voir ci-après, *Le placement*). Néanmoins s'il est vrai que la dépense ne puisse *créer* ni alimenter (au sens propre de ce mot) la production, elle n'en exerce pas moins une influence capitale en ce qu'elle *la commande* (c'est le terme courant), c'est-à-dire qu'elle la dirige dans les canaux qu'elle veut.

elle est faite par chacun proportionnellement au degré d'intensité de ses désirs, de ses appétits, de ses passions ¹.

L'école autrichienne a essayé de donner à cette loi de distribution des dépenses une formule plus précise en ces termes : *pour que le maximum de satisfaction soit atteint, il faut et il suffit que les utilités finales des derniers objets consommés dans chaque catégorie de dépenses soient égales*. Voici ce qu'on veut dire. Soit un consommateur qui dispose d'un excédent de 6 sous par jour pour satisfaire à deux besoins de luxe : fumer ou lire les journaux. Il répartit ainsi sa dépense : 4 cigares de 1 sou, journaux de 1 sou. La loi susdite consiste à affirmer que les satisfactions procurées par le dernier cigare fumé (le 4^e) et le dernier journal lu (le 2^e) sont égales. En effet, si elles ne l'étaient pas, si, par exemple, la satisfaction procurée par le dernier journal lu était inférieure à celle du dernier cigare fumé, le consommateur aurait *préféré* évidemment employer son dernier sou à fumer un cigare de plus sauf à lire un journal de moins.

Plus utile pratiquement que cette analyse psychologique est l'analyse des budgets des individus et des familles et plus spécialement des familles ouvrières. Un statisticien allemand, Engel ², a formulé les lois qui déterminent la répartition des dépenses dans tout budget et qui la font varier selon le chiffre des revenus ³.

En ce qui concerne l'alimentation, la part qui lui est affectée est d'autant plus grande proportionnellement que le revenu est plus petit. Elle dépasse la moitié du

¹ Il est évident que l'utilité d'un même bien est loin d'être la même pour tous les consommateurs. Un voyageur altéré et mourant de fatigue paiera un bock de bière ou une place de tramway exactement le même prix que les consommateurs ordinaires, quoiqu'il en eût donné volontiers le double ou le décuple. L'avantage qu'il en retire peut donc se mesurer par tout l'excédent du prix qu'il aurait consenti à payer sur celui qu'il a payé en réalité. C'est ce que le professeur Marshall appelle *la rente du consommateur*. On comprendra la signification de ce mot en se reportant à ce que nous avons dit de la loi de la rente (ci-dessus, p. 215). Puisqu'il n'y a pour toutes choses qu'un prix unique sur le marché malgré des coûts de production très différents du côté des producteurs et des utilités subjectives très différentes du côté des consommateurs, il en résulte qu'il y a toujours des avantages différentiels, tant du côté des uns que du côté des autres, et en désigne les uns et les autres, non sans quelque subtilité, par le même nom de *rente*.

² Ne pas confondre avec Engels le collaborateur de Marx (ci-dessus, p. 180, note).

³ Nous extrayons d'une enquête américaine sur les budgets ouvriers ces quelques chiffres pour trois degrés de l'échelle :

	Au-dessous de 1.000 fr.	Entre 3.000 et 4.00 fr.	Au-dessus de 6.000 fr.
Nourriture	51 %	42 %	32 %
Logement	25 %	23 %	22 %
Vêtement	9 %	13 %	16 %
Confort	15 %	22 %	30 %
	100 %	100 %	100 %

Les enquêtes sur les budgets ouvriers en France donnent une proportion plus élevée pour la nourriture, car elle va, selon le revenu, de 66 à 55 p. 100 – mais moindre pour le logement et pour le vêtement.

revenu pour les salariés les moins payés ; elle s'abaisse au tiers pour les hauts salaires et bien au-dessous encore pour les gros revenus.

En ce qui concerne le vêtement, la dépense serait proportionnellement la même quel que fût le revenu, parce qu'elle augmenterait exactement en raison du revenu. Mais cette deuxième proposition d'Engel est démentie par les faits : la proportion des dépenses de vêtement, de toilette, comme on dit, augmentant beaucoup plus que proportionnellement avec les revenus — surtout dans la classe riche, mais même dans la classe salariée aisée.

En ce qui concerne le logement et dépenses d'habitation (chauffage, éclairage), la part proportionnelle resterait la même quel que fût le revenu. Cette proposition paraît exacte non seulement pour les budgets ouvriers, mais même quand on s'élève aux très gros revenus : il faut compter, en effet, que les personnes riches ont généralement plusieurs habitations, ville et campagne.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses de confort et d'agrément, de luxe, si l'on veut, il va sans dire que la part qui leur est faite augmente beaucoup plus que proportionnellement au chiffre du revenu ; presque nulle pour les petits salaires, elle prend des proportions démesurées pour les gros revenus ¹.

Ces lois d'Engel se trouvent confirmées par l'étude des *budgets des familles ouvrières* inaugurée par Le Play, il y a un demi-siècle, et imitée depuis par tout pays. C'est un excellent instrument d'investigation sociale et une branche importante de la statistique ².

Il y a une autre répartition encore plus difficile : c'est celle entre les besoins présents et les besoins futurs ou, en d'autres termes, entre la dépense proprement dite et l'épargne. Mais celle-ci, nous l'ajournons au chapitre de l'épargne.

¹ Il conviendrait de créer une cinquième catégorie pour les dépenses qui n'ont pas pour but exclusivement une satisfaction personnelle et qu'on pourrait appeler dépenses de solidarité sociale. Elles commencent à prendre une certaine place dans les budgets ouvriers, sous forme de cotisations aux syndicats, mutualités, etc. D'ailleurs l'impôt rentrerait aussi dans cette catégorie.

² *Les Ouvriers Européens*, 1854. Ces budgets servent de cadres et de supports à des monographies de familles ouvrières. Elles ont été continuées par l'école de Le Play et aujourd'hui il y en a plus de 100 qui ont été publiées.

III

Les droits et les devoirs du consommateur.

[Retour à la table des matières](#)

Une des dernières paroles de Bastiat sur son lit de mort fut « Il faut apprendre à envisager toutes choses au point de vue du consommateur ». En cela, d'ailleurs, il n'a fait qu'exprimer le sentiment de l'Économie politique libérale. Seulement, les économistes libéraux pensent, fidèles à l'esprit de leur école, qu'il n'est pas nécessaire de prendre aucune mesure spéciale pour établir le gouvernement des consommateurs et que la libre concurrence y pourvoira. En effet, disent-ils, sous le régime de libre concurrence tout producteur doit s'évertuer à servir pour le mieux le client, le consommateur, à lui donner ce qu'il a de mieux pour le moindre prix. M. Yves Guyot a écrit même un petit livre spirituel et paradoxal, sous ce titre *La Morale de la concurrence*, pour démontrer que les producteurs, passant leur vie à s'ingénier pour le service d'autrui, réalisent parfaitement l'altruisme. En sorte que le consommateur n'aurait, comme un roi, qu'à se laisser servir.

Les faits ne justifient pas ce tableau optimiste. Sans doute le producteur a intérêt à satisfaire le client puisque c'est généralement pour lui le plus sûr moyen d'accroître sa clientèle et par là ses bénéfices, mais ce but n'est qu'un but médiat : le but immédiat c'est le profit et nullement le service d'autrui. Et s'il peut arriver à augmenter davantage son profit en majorant ses prix ou en vendant des denrées falsifiées, l'expérience prouve qu'il n'y manquera pas. On sait combien, dans ces derniers temps et par tout pays, la majoration des prix et la falsification des denrées ont pris des proportions inquiétantes¹. Sans doute l'esprit professionnel, l'honneur commercial, peuvent donner au consommateur certaines garanties, mais alors nous sommes ici sur le terrain de la morale et non plus de l'économie politique.

Le consommateur fera donc bien de ne pas se fier au laisser-faire et de ne pas s'endormir dans le rôle du roi fainéant. Il a besoin de défendre énergiquement ses intérêts qui se confondent d'ailleurs, et c'est ce qui fait leur supériorité, avec les intérêts les plus généraux de la Société.

Mais ce pouvoir du consommateur est resté absolument théorique jusqu'à ces derniers temps, faute d'organisation. La consommation ne crée pas entre les

¹ Est-il besoin de rappeler l'histoire des fabriques de conserves de Chicago et du livre de Sinclair, *La Jungle*, qui a fait tant de bruit ? En septembre 1908 un Congrès sur les moyens d'empêcher les falsifications de denrées s'est tenu à Genève.
Voir d'ailleurs ci-après *Le rôle de l'État dans la consommation*.

hommes la même communauté d'intérêts, la même concentration permanente d'efforts, que le fait l'exercice d'une même profession, nonobstant la concurrence. La valeur économique, morale, éducative, du travail est plus facile à saisir que celle de la dépense, quoique celle-ci ne lui soit pas inférieure. C'est pourquoi l'organisation professionnelle a devancé de beaucoup l'organisation des consommateurs. Mais depuis peu celle-ci commence à se réaliser sous des formes d'associations très diverses.

Les unes ont l'ambition de faire une révolution en faisant passer le gouvernement économique des mains du producteur entre celles du consommateur. Nous leur réservons une place à part dans la section suivante. Ce sont les sociétés coopératives de consommation.

Mais il y en a d'autres, beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit, qui ont des buts plus spécialisés. Ces associations de consommateurs appartiennent à deux types différents : — les unes qui ont pour but d'enseigner aux consommateurs quels sont *leurs droits* et leurs intérêts, et quels sont les moyens d'y satisfaire ; — les autres, de leur enseigner quels sont *leurs devoirs* et quels sont les moyens de s'en acquitter.

§ 1 En ce qui concerne les associations de consommateurs qui visent à défendre leurs droits, on peut citer : les ligues de défense contre le protectionnisme, comme celle pour l'abolition des droits sur les céréales qui a joué un si grand rôle en 1840 dans l'histoire économique de l'Angleterre (ci-dessus, p. 28) ; — celles contre les falsifications de denrées (en France la « Société de l'Aliment pur ». Les associations qui ont pour but de défendre les intérêts des consommateurs de certains services publics, comme la « Société des Abonnés au téléphone » ou celle des « Voyageurs abonnés aux chemins de fer » sont de la même famille. Il faudrait en créer une « contre les pourboires ». Enfin, il y en avait une dont le but plus général était de grouper tous ces intérêts dispersés (*Ligue française des consommateurs*)¹.

Ce n'est pas seulement par l'emploi de l'association, du syndicat, que les consommateurs se sont mis à l'école des professionnels ; tout comme ceux-ci, ils n'ont pas hésité à recourir depuis quelque temps à l'arme de la grève (plutôt connue sous le nom de boycottage, quoique à tort²) et qui s'est montrée non moins efficace entre leurs mains qu'entre celles des ouvriers — grève des consommateurs contre le Trust de la viande (*Beef Trust*) aux États-Unis, grève des consommateurs

¹ Mais elle risque fort de ne pas survivre à la guerre qui l'a frappée mortellement en la personne de son jeune et ardent fondateur M. Fénérier.

² En effet, le mot de boycottage vient du nom d'un gérant de propriété en Irlande, le capitaine Boycott, qui, en 1881, fut soumis à ce traitement, plus tard appliqué à d'autres propriétaires. Mais cette mise en interdit qui consiste à refuser toute vente, toute aide — comme aux excommuniés du moyen âge — est tout autre chose que la grève des consommateurs, laquelle au contraire se caractérise par le refus d'achat.

de bière contre les brasseurs en Allemagne, grève des consommateurs de gaz contre les Compagnies en diverses villes de France, et même en 1910 à Roubaix, grève des buveurs d'alcool, mais hélas ! celle-ci ne s'est pas généralisée et a été courte. Généralement ces grèves ont réussi à faire capituler les fournisseurs ¹.

En un mot, le consommateur ne veut plus jouer simplement le rôle de *client*, au sens historique et humiliant de ce mot, mais prétend participer au gouvernement économique.

2° Les associations du second type visent à enseigner et à pratiquer les devoirs des consommateurs, car si le consommateur est roi dans l'ordre économique, cette royauté comporte évidemment des responsabilités. L'une ne va pas sans l'autre. Il dépend du consommateur, en changeant la nature de ses dépenses, c'est-à-dire en donnant à son argent des emplois différents, de détourner le capital et le travail des branches où ils s'employaient pour les porter ailleurs, où il lui plaît. Par là le consommateur, alors même qu'il vit en simple rentier, exerce sur les trois facteurs de production, terre, travail, capital, une action décisive. Il commande. Comme le centurion de l'Évangile, il dit à l'un : « Va ! et il va, et à l'autre : Viens ! et il vient ». Et ce pouvoir de commandement est précisément ce qui crée au riche des devoirs spéciaux, si peu compris jusqu'à présent.

Mais à leur tour, celles-ci doivent se subdiviser en deux catégories :

a) Les unes ont pour règle de combattre les consommations nocives, immorales et ruineuses, et de prêcher d'exemple. D'abord parmi elles figurent au premier rang les sociétés antialcooliques (ci-après, p. 508), puis les sociétés végétariennes ², et d'autres telles que celles contre l'usage du tabac ou de l'opium, ou contre l'emploi de dépouilles d'animaux pour la toilette, notamment contre le port des plumes d'oiseaux sur les chapeaux de dames ³.

¹ En 1911, ces grèves de consommateurs, jusqu'alors limitées à telle ou telle denrée, ont pris un caractère plus général, et les femmes surtout y ont pris une part prépondérante, manifestation intéressante du rôle de la femme, en tant que ménagère, dans le gouvernement de la consommation.

Il y a eu un projet de création d'un *Office de Statistique de la Consommation*, en vue de fournir aux consommateurs une base sûre pour leurs revendications. Ce projet sera certainement repris après la guerre.

² Les sociétés végétariennes sont composées de ceux qui pensent que le fait de tuer des animaux pour se nourrir de leurs cadavres, et, pis encore, de les élever pour cette destinée, est un acte contraire à l'humanité ; que, de plus, cette nourriture animale est antihygiénique et antiéconomique, qu'elle fournit, à prix égal, une bien moindre quantité d'éléments nutritifs que les végétaux. Certaines sociétés végétariennes excluent non seulement la chair des animaux, mais tout produit animal, lait, beurre, œufs, miel (voir la note de la p. 474).

³ Ces sociétés contre le massacre des oiseaux ne s'inspirent pas seulement d'un sentimentalisme généreux, comme on pourrait le croire. La disparition des oiseaux dans les campagnes rompt l'équilibre des espèces au profit des vermines qui dévorent les récoltes.

b) Les autres ont pour but de faire cesser les exigences des consommateurs qui sont de nature à imposer un surcroît de travail à la classe ouvrière : par exemple, les commandes de toilettes faites au dernier moment, qui exigent, pour être livrées en temps utile, le travail de nuit ou les veillées, les livraisons le dimanche, l'emploi de malles trop lourdes pour les porteurs, ou la location d'appartements dans lesquels les cuisines et les chambres de domestiques sont trop sacrifiées. Elles s'appellent les *Ligues sociales d'acheteurs*. Les premières en date ont été fondées à New York, mais il y en a une aussi fondée à Paris par M^{me} Brunhes en 1900 ¹. Ces sociétés ont des *listes blanches* sur lesquelles elles inscrivent seulement les magasins qui prennent l'engagement de se conformer, en ce qui concerne leurs ouvriers et employés, à certaines conditions de salaires, de repos, etc. ; ou bien elles distribuent des étiquettes (*labels*) pour être apposées sur les marchandises comme certificats d'une industrie loyale. On comprend que si ces ligues comptaient un grand nombre de consommateurs riches, les commerçants auraient un grand intérêt à figurer sur les listes blanches ou à obtenir des *labels*, et par là seraient très stimulés à bien traiter leurs ouvriers.

Ces ligues d'acheteurs, dont le but ne saurait trop être loué et qui constituent même une ère nouvelle dans l'organisation économique, ont cependant provoqué dans ces derniers temps d'assez vives critiques, et plutôt inattendues, car elles viennent des économistes de l'école libérale ². Ils estiment que le consommateur est totalement incompetent pour s'occuper de l'organisation technique du travail et pour distribuer de bons ou de mauvais points aux producteurs. — Il est incompetent actuellement, soit ! mais il peut apprendre. Toutefois on peut admettre que, pour ce qui concerne les intérêts des ouvriers ou employés, ces ligues feraient bien de s'entendre avec les syndicats ouvriers et patronaux, mieux qualifiés qu'elles pour trouver les améliorations possibles.

Il est intéressant de noter que sur cette question de la fonction à conférer aux consommateurs, les socialistes se montrent non moins défavorables que les économistes individualistes. Ils estiment que c'est du côté du producteur qu'il faut regarder et que c'est lui seul qui doit faire la loi ³. Ce n'est pas sur l'association des

¹ Il ne faut pas oublier qu'il y eut en Angleterre, il y a près d'un siècle, une ligue de consommateurs s'engageant à ne pas consommer de sucre « esclavagiste », c'est-à-dire produit dans les États à esclaves. On peut voir en elle la première en date des ligues de consommateurs. En 1908, ces ligues d'acheteurs ont tenu leur premier congrès à Genève ; d'autres pays (États-Unis, France, Suisse, Allemagne) ont déjà de ces ligues organisées.

² Voir une brochure de M. Wuarin, professeur à Genève, sur ce sujet et un article de M. Yves Guyot dans le *Journal des Économistes* de 1907.

C'est à propos d'une enquête sur les fabriques de chocolat, faite par la Ligue des acheteurs suisses, que cette discussion a été soulevée. Les fabricants dont le chocolat n'a pas été jugé digne de figurer sur les listes blanches ont été naturellement très irrités.

³ Voir surtout M. Georges Sorel : « Les philanthropes qui prônent la coopération et ne cessent de répéter qu'il faut renverser l'ordre établi par le capitalisme, qu'il faut rendre à la consommation son pouvoir directeur, de pareils sentiments sont naturels chez ces personnes qui, recevant des rentes, des traitements ou des honoraires, vivent en dehors du pouvoir, productif ; elles ont pour

consommateurs, c'est sur l'association professionnelle que doit reposer la société future. Et ils estiment même que c'est dans celle-ci seulement, et non dans celle-là, que s'élabore la morale de l'avenir. L'idée de la royauté du consommateur ne serait qu'une idée de bourgeois. Et on comprend aisément en effet que la suprématie du consommateur soit inconciliable avec les théories essentielles du socialisme marxiste qui sont la lutte des classes et la victoire de la classe ouvrière, puisque précisément la fonction de consommateur exclut toute division de classe. La production divise nécessairement les hommes en créant l'antagonisme des intérêts, des groupes et des classes. La consommation ne fait aucune acception de personnes ni de classes : c'est en cela qu'elle nous paraît supérieure.

IV

La société coopérative de consommation.

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons eu déjà à nous occuper à diverses reprises des sociétés de consommation : — dans l'organisation de la production (I, p. 237), à côté des associations ouvrières ; — dans les écoles socialistes, comme apportant un programme nouveau, notamment l'abolition du profit (ci-dessus, p. 191). Ici nous la retrouvons revendiquant la suprématie du consommateur sur le producteur et s'affirmant comme le moyen d'atteindre cette fin. C'est un fait remarquable que ce programme, que la plupart des économistes estiment ridiculement exagéré, se trouve déjà clairement formulé dans la Déclaration de quelques ouvriers tisserands immortalisés sous le nom des Pionniers de Rochdale, en 1844. Ils disaient : « Sitôt qu'il sera possible, la société procédera à l'organisation de la production, de la distribution et de l'éducation, dans son sein et par ses propres moyens ». « Dans son sein », ce qui veut dire qu'il ne s'agit pas de refondre d'abord la nation, il s'agit de créer l'économie nouvelle à l'intérieur de chaque société et d'en faire ainsi un microcosme qui se propagerait et se multiplierait par voie d'imitation. « Sitôt que possible », eh bien ! trois quarts de siècles, ce n'est pas un trop long délai pour une révolution progressive et pacifique et déjà elle prend des proportions imposantes.

En effet, déjà en Angleterre, ces sociétés de consommation sont (pour l'année 1917-18) au nombre de 1.400, comptant un personnel de 3.700.000 associés (ce qui, avec les membres de la famille, représente environ 15 à 18 millions de personnes, soit près de la moitié de la population de la Grande-Bretagne (l'Irlande

idéal la vie de l'oisif lettré. Tout autre est l'idéal socialiste » (*Introduction à l'Économie moderne*, p. 125).

Voir en sens contraire notre livre *La Coopération*, notamment la conférence qui s'y trouve sous le titre *Le règne du consommateur*.

n'en compte qu'un très petit nombre) et le chiffre de leurs affaires s'élève à 3.500 millions de francs, sur lesquels elles réalisent plus de 400 millions de francs de bénéfices qu'elles répartissent presque intégralement entre leurs membres. Presque toutes sont fédérées et réunies non seulement par un gouvernement central (*Cooperative Union*) et par des congrès annuels, mais par deux grands centres d'achat (*Wholesales*), l'un à Manchester, l'autre à Glasgow, par une Banque, par un journal (*Cooperative News*) qui tire à près de 100.000 exemplaires. La Wholesale de Manchester fournit à ses 1.200 sociétés adhérentes pour 1.600 millions de francs de marchandises ; elle entretient une petite flotte pour aller chercher les denrées aux lieux d'origine, aux quatre coins du monde ; elle a plus de 21.600 employés ou ouvriers et produit directement dans ses propres fabriques pour 250 millions de francs d'articles divers. Quant à sa Banque, le mouvement de ses fonds s'élève à 8 milliards de francs par an.

Mais ce qui est plus remarquable encore que ces chiffres globaux ce sont les villes qui sont déjà presque entièrement coopératisées, en ce sens que la société coopérative locale englobe la presque totalité de la population — telles : en Suisse, Bâle (30.000 familles, donc plus de 100.000 personnes, environ les trois quarts de la population ; en Allemagne, Breslau, Leipzig, Hambourg, avec un nombre de membres variant entre 50.000 et 100.000 familles ; en Angleterre, beaucoup groupent 20.000 à 70.000 familles ¹.

En Danemark, Finlande, Russie, Autriche, Italie, les sociétés de consommation sont nombreuses aussi et leur nombre s'accroît rapidement, sans que pourtant elles soient arrivées au même degré d'organisation qu'en Angleterre. En France, le nombre des sociétés est assez grand, plus de 3.000, malheureusement la plupart très petites et inorganisées. Il a fallu vingt-six ans d'efforts pour arriver à créer une grande Fédération d'achats en commun (1913) qui est encore en arrière de celles des autres pays ².

Par tout pays, ces sociétés sont constituées généralement sur ce qu'on appelle « le type de Rochdale » qui est caractérisé par les quatre traits suivants ³ :

1° Vente *au prix du détail* et non au prix de revient, de façon à réaliser des trop perçus ;

¹ Au total, on comptait en Europe, avant la guerre, 30.000 sociétés de consommation, groupant environ 10 millions de familles, et quelques milliers de sociétés en train d'éclorre sur tous les points du monde, Indes, Japon, Australie, Caucase.

² En 1913, on comptait en France avant la guerre 3.200 sociétés de consommation (dont 1.200 boulangeries) avec 880.000 membres et 320 millions de francs de vente. Voir pour plus de détails notre livre *Les sociétés coopératives de consommation*.

³ On devrait pouvoir inscrire un cinquième principe : vente *au comptant*, jamais à crédit ; malheureusement, s'il est toujours proclamé en théorie, il est souvent enfreint en fait.

2° Répartition de ces trop perçus entre les sociétaires *au prorata de leurs achats* — et non au prorata de leurs actions, lesquelles ne donnent droit qu'à un modique intérêt ¹ ;

3° Affectation d'une certaine part de ces bonis à des œuvres de *solidarité sociale*, telles que instruction des sociétaires, caisses de secours, propagande, fêtes, excursions, etc. ².

4° Dans les assemblées *une voix par sociétaire*, quel que soit le nombre de ses actions ; principe d'égalité démocratique qui rend impossible toute mainmise du capital ³.

Les avantages, immédiats ou à venir, de ces associations sont :

a) Établissement d'un *juste prix*, c'est-à-dire d'un prix tel qu'il suffise à couvrir tous les frais de production et même qu'il satisfasse à toutes les nécessités économiques qu'on résume dans la formule de la loi de l'offre et de la demande, mais prix purgé de toutes les majorations usuraires qui ne sont dues qu'à la coalition des producteurs et à l'ignorance des consommateurs. En un mot, ces sociétés font la chasse aux *profiteurs*, comme les appellent les Anglais.

Au cours de cette guerre, cette action salutaire des sociétés de consommation sur les prix a apparu avec une telle évidence qu'elle a dessillé tous les yeux, non seulement ceux du public qui a accouru vers ces lieux d'asile, mais même ceux des gouvernements naguère plutôt hostiles, par suite d'influences électorales. Là où la taxation administrative des prix s'était montrée impuissante et même nuisible, l'action des coopératives s'est montrée parfaitement efficace. Les municipalités ont

¹ Ceci semble en contradiction avec le caractère de ce mode d'entreprise, tel que nous l'avons défini, qui est de ne pas faire de profits ; trop perçus ou profits, n'est-ce pas la même chose ? Il est vrai que les Anglais appellent ces trop perçus des dividendes ou familièrement le « divi », mais en France les coopérateurs leur donnent le nom beaucoup plus correct de *ristournes*, ce qui indique clairement que c'est simplement le remboursement à l'acheteur de ce qu'on lui a fait payer en plus des prix de revient. Ce n'est donc pas un profit, et la preuve c'est que le fisc, à qui pourtant on n'en fait pas facilement accroire, a renoncé à prélever sur ces ristournes l'impôt sur les revenus ou sur les bénéfices.

Il faut avouer cependant que les sociétaires eux-mêmes ne se rendent pas bien compte de la différence et attendent leurs bonis avec non moins d'avidité que les simples actionnaires capitalistes leurs dividendes.

² En Belgique, les sociétés coopératives de consommation, notamment le célèbre *Vooruit* de Gand, consacrent la plupart de leurs bénéfices à la propagande socialiste, et la part distribuée aux sociétaires l'est non en argent, mais sous la forme de bons échangeables en nature au magasin social.

³ Les sociétés coopératives diffèrent aussi, au point de vue juridique, des sociétés capitalistes :
1° parce que ce sont des sociétés de *personnes* et non pas seulement de capitaux ;
2° parce qu'elles sont à capital et à personnel variable, ce qui veut dire que le nombre des actions n'y est pas limité et que, par conséquent, ces actions ne comportent pas de plus-value, quel que soit le succès de l'entreprise, puisqu'il y en a toujours d'offertes à qui en veut.

dû recourir à leurs services ou, là où il n'y en avait point, chercher à les remplacer par la création de magasins de vente municipaux (boucheries surtout) ¹.

b) Amélioration de la consommation par la suppression des falsifications de denrées, des tromperies sur le poids ou sur la qualité, des réclames mensongères.

c) Éducation du consommateur, en lui apprenant quelles sont les denrées qu'il doit préférer, quelles sont celles qui sont les moins coûteuses en tenant compte de leurs propriétés nutritives. En Belgique, les sociétés de consommation ont été le plus puissant facteur du mouvement antialcoolique. En tout pays, durant la guerre, les coopératives ont enrayé les funestes effets de la disette, en conjurant les paniques, en disciplinant leurs membres, en leur apprenant à ne pas se ruer sur les magasins et à ne pas faire d'accumulation de denrées à domicile, comme l'a fait la foule des consommateurs. Et lorsqu'il y a eu pénurie d'une denrée, elles ont su rationner leurs membres avant que les gouvernements eussent inventé les cartes d'alimentation ².

d) Absorption progressive des entreprises industrielles avec suppression des profits et dividendes, au fur et à mesure que les sociétés de consommation produiraient elles-mêmes tout ce qui leur serait nécessaire. Un petit nombre seulement sont déjà en état de le faire, mais, groupées par l'intermédiaire de leurs Fédérations, elles réussiront mieux à créer des fabriques.

e) Équilibre de la production et de la consommation et suppression des crises puisque évidemment les consommateurs associés ne produiraient plus que dans la proportion de leurs besoins.

En ce qui concerne les deux derniers articles de ce programme, les sociétés de consommation sont encore loin du but, c'est entendu ; peut-être n'y arriveront-elles jamais. En tout cas, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elles sont appelées à prendre une place grandissante dans l'économie nouvelle et surtout dans celle des

¹ Pour libérer les soldats de l'exploitation éhontée des marchands, l'administration militaire n'a pas trouvé de meilleur moyen que de créer des magasins de vente coopératifs, un par division. Ils ont rendu d'incomparables services aux hommes et plus tard, rentrés dans leurs foyers, ceux-ci ne les oublieront pas.

² C'est grâce à leur intervention que la prohibition absurde des viandes frigorifiées a été levée et ce sont elles qui ont été chargées par le gouvernement et la ville de Paris de leur mise en vente. En reconnaissance des services rendus, le gouvernement a conféré aux sociétés coopératives une reconnaissance officielle comme institution d'État, si je peux dire :

1° en leur donnant un statut légal vainement attendu depuis vingt ans (loi du 7 mai 1917) et en leur ouvrant un crédit de 2 millions de francs pour avances ;

2° en créant un Conseil supérieur de la Coopération (consommation et production), qui aura pour fonction de donner son avis sur les projets de lois et toutes mesures intéressant les consommateurs ;

3° en créant des places pour les délégués de ces sociétés dans diverses Commissions administratives (Office d'alimentation, commission de projet de monopole de l'alcool, etc.).

pays à reconstituer après la guerre. En effet, s'il est vrai que pour ces pays vidés à fond l'intensification de la production soit une nécessité urgente, une sage économie dans la consommation ne le sera pas moins ¹.

Tout au moins la guerre, qui a fait tant de ruines, a-t-elle donné au mouvement coopératif une impulsion qui a dépassé tout ce que pouvaient attendre ses plus fervents apôtres — et cela par tout pays. On peut dire que les sociétés coopératives ont fait, au cours de ces quatre années de guerre, une poussée plus forte que dans les vingt années qui avaient précédé. En Russie, la coopération sous ses diverses formes couvre aujourd'hui l'immense Empire jusqu'en Sibérie (50.000 sociétés). Elle est la seule armature qui soit restée debout au milieu de l'effondrement social, la seule d'ailleurs qui ait été respectée par le gouvernement des soviets, et c'est grâce à elle que la vie économique a pu tant bien que mal continuer.

En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, partout le chiffre des ventes a énormément augmenté, parfois plus que doublé ². Il est vrai que l'augmentation est pour partie nominale, en tant qu'elle est due à la hausse des prix — mais, d'autre part, il faut tenir compte de la réduction de la consommation causée par cette même hausse. D'ailleurs, le nombre des sociétaires a augmenté notablement aussi et surtout la Coopération a grandi en autorité, tant auprès du public que des pouvoirs publics. Ces sociétés sont devenues, au sens propre du mot, un des organes indispensables de la vie sociale. Il n'y aura bientôt guère de ville ou village qui n'ait sa coopérative comme sa mairie, son école et son église.

¹ Même aux États-Unis, qui jusqu'à présent étaient restés en dehors du mouvement coopératif, étant habitués à consommer aussi largement qu'ils produisaient et dédaigneux des petites économies, le rôle des sociétés de consommation commence à être mieux compris, et au jour où nous écrivons ces lignes elles se groupent dans leur premier Congrès national (septembre 1918).

² En Angleterre, le chiffre des ventes des coopératives a passé de 2.200 millions de francs en 1913 à 3.500 millions en 1917. En Italie, de 108 millions de francs à 263 millions. En France, on n'a pu faire de statistique pour l'ensemble des sociétés au cours de la guerre, d'autant moins que la région du Nord, où se trouvaient nos plus puissantes sociétés, est envahie. Mais on a les chiffres de la Fédération d'Achats (Magasin de Gros) : or, nonobstant cette amputation de plus d'un quart de nos sociétés, ses ventes, qui étaient seulement de 12 millions de francs en 1913, ont passé à 42 millions en 1918.

CHAPITRE II

LA DÉPENSE

I

Les dépenses de ménage.

[Retour à la table des matières](#)

Un socialiste que nous aimons à citer, tant ses divagations sont riches d'enseignements et de visions prophétiques, Fourier, avait fait de cette question du ménage la base de tout son système économique. Très frappé par l'énorme consommation et gaspillage — de denrées, de combustible, de local, de service domestique — qu'impliquait la vie par ménage isolé, il avait imaginé le ménage collectif (le titre de son livre fondamental est *l'Association domestique et agricole*) et y avait vu une source inépuisable d'économies et par conséquent de richesses ¹.

Le fait est incontestable. Si plusieurs personnes s'associent pour n'avoir qu'une maison, qu'un feu, qu'une table, elles trouveront certainement par là le moyen de se procurer la même somme de satisfactions avec beaucoup moins de dépenses. L'entretien des religieux au couvent, des soldats à la caserne, des collégiens à la pension, en fournit chaque jour la preuve. Et la guerre en a fourni d'autres par l'institution des cuisines collectives auxquelles on a dû recourir en Allemagne et en Angleterre pour se défendre contre la pénurie des denrées et la hausse des prix. À quoi cela tient-il ? Aux mêmes causes qui font que la production en grand est plus économique que la production isolée, causes que nous connaissons déjà (vol. I, p. 177) et qu'il est facile de transposer, en les modifiant un peu, du domaine de la production dans celui de la consommation.

Il est vrai qu'on peut répondre que la vie de ménage, autrement dit la famille, est déterminée par d'autres considérations que celles purement économiques et que les joies qu'elle donne aux hommes valent bien ce qu'elles coûtent. Mais on peut réaliser la plupart des avantages du ménage en commun sans s'astreindre à la vie

¹ Voir la petite édition des *Œuvres choisies* par Fourier que nous avons publiée avec une Introduction.

de gamelle ou même de table d'hôte. Il suffit d'imaginer des services communs pour tous les habitants d'une même maison, chaque famille d'ailleurs pouvant vivre dans son appartement particulier. Cela est réalisé déjà dans nombre de grands hôtels de villégiature. Et il est certain que ce genre de vie tend à se développer, particulièrement dans les pays où, comme aux États-Unis, les besoins de confort sont très grands et les services domestiques très onéreux. Le phalanstère de Fourier n'était d'ailleurs pas autre chose ¹.

Même en gardant la vie domestique, il y a bien des économies à réaliser, notamment pour le combustible dans la préparation des aliments. La marmite norvégienne a assez fait parler d'elle depuis la guerre.

Enfin, même en conservant le genre de vie actuel par ménages séparés, on peut réaliser, au moins en partie, le minimum de dépenses par *l'association de consommation* que nous avons étudiée dans le chapitre précédent, celle-ci ayant pour règle de fournir les denrées au plus juste prix (ci-dessus, p. 486) ². Les sociétés anglaises font réaliser annuellement à leurs membres plus de 400 millions de francs d'économies sur les prix du commerce.

À cette question des dépenses de ménage se rattache celle des domestiques. La vie par ménages séparés exige un domestique par ménage dans la classe bourgeoise — et beaucoup plus dans la classe riche. Mais comme il devient de plus en plus difficile de trouver des domestiques, à raison de la tendance des femmes à préférer la profession industrielle mieux payée et surtout plus indépendante, c'est là encore une cause qui, en dehors même du coût de la vie, poussera au ménage collectif (ci-dessus, p. 308).

Il ne faut pas croire que cette question n'intéresse que les bourgeois. Dans la classe ouvrière s'il n'y a pas de domestiques c'est parce que la femme en remplit les fonctions ; or il est à prévoir qu'elle aussi se lassera de ce travail, d'ailleurs de plus en plus incompatible avec la vie professionnelle féminine, et que pour elle aussi le ménage collectif sera la solution.

¹ Déjà quelques-unes des maisons nouvellement bâties à Paris sont adaptées à des services collectifs, notamment de salles à manger ou de réception communes dont les locataires usent à tour de rôle. Il n'y a plus qu'un pas à faire pour y installer la cuisine collective.

² Il est beaucoup de sociétés de consommation qui se contentent de ce but unique, le bon marché : par exemple les grandes sociétés de consommation des employés civils ou militaires de Londres, qui rivalisent d'importance avec les magasins du Bon Marché ou du Louvre, et à Paris celles des fonctionnaires de la rue Christine, la plus nombreuse de France. Toutefois, ces sociétés sont considérées par les vrais coopérateurs comme une forme inférieure de la coopération.

II

Le logement. — Les sociétés de construction.

[Retour à la table des matières](#)

Entre toutes les dépenses, celle du loyer mérite une étude spéciale par une double raison : — d'abord parce que, de tous les besoins privés, c'est celui dont l'importance sociale est la plus grande, plus même, au point de vue social, que l'alimentation ; — et aussi parce que de toutes les dépenses c'est celle qui a le plus rapidement augmenté et qui grève le plus lourdement le budget des familles ouvrières et même des familles aisées ¹.

Dans l'antiquité la maison était non seulement le foyer de la famille, mais l'autel des dieux pénates : aussi chacun, riche ou pauvre, avait la sienne. Aujourd'hui que les exigences de la vie moderne ont refait aux hommes une sorte de vie nomade et ne leur permettent plus de prendre racine là où ils sont nés, la grande majorité des hommes vit dans des appartements loués. Et toutes les causes sociales, économiques, politiques, qui poussent la population à s'agglomérer dans les grandes villes — centralisation administrative, grande production, développement des chemins de fer, fêtes, spectacles et cafés-concerts — tendent à élever constamment le prix des loyers au grand profit du propriétaire urbain, mais au grand dommage du public. Il y a soixante ans (en 1846), la population urbaine représentait un peu moins du quart de la population de la France (24,40 p. 100). En 1911, elle en représentait près de la moitié (44,20 p. 100) bientôt ce sera plus de la moitié. Et la France est un des pays qui comptent le moins de grandes villes !

Le mal est grand, même pour les classes aisées, qui souvent doivent économiser sur leur nourriture pour payer leur logement, mais pour les pauvres c'est bien pis ! L'élévation du prix des loyers, en forçant les ouvriers à s'entasser dans d'infests taudis, produit les effets les plus déplorables, tant au point de vue de

¹ D'une enquête publiée récemment par le Ministère du Travail, il résulte que pour le même logement à Paris le loyer a augmenté comme suit :

1810	80 francs.
1830	100 »
1850	120 »
1870	220 »
1900	320 »
1903	350 »
1913	400 »

Donc, en un siècle, le loyer a quintuplé ! progression certainement très supérieure à celle du salaire (voir ci-dessus p. 342), et le pis c'est que ce sont les petits loyers qui ont subi la plus forte hausse : de 1900 à 1913, elle a été de 20 p. 100 sur les loyers de 250 francs et au dessous, mais seulement de 9 p. 100 pour ceux de 1.000 à 2.500 francs.

l'hygiène qu'au point de vue de la moralité ¹. Comme on peut le penser, plus la famille est nombreuse moins elle a d'argent à mettre à son loyer et, par conséquent, plus elle est obligée de s'entasser dans un moindre espace — d'autant plus que beaucoup de propriétaires refusent de recevoir les familles avec des enfants.

La plupart des vices qui affligent la population ouvrière — relâchement des liens de la famille, fréquentation du cabaret, débauche précoce, transmission des maladies contagieuses et des épidémies — tiennent surtout à cette cause. La dignité de la vie pour l'homme, et plus encore pour la femme, est d'ailleurs intimement liée à un certain confort du foyer.

Pourquoi donc n'en est-il pas des maisons comme de tous les autres produits pour lesquels l'offre généralement suit la demande et parfois même la dépasse ? Car pourtant la maison est bien aussi « un produit » de l'industrie humaine, à la différence de la terre, des chutes d'eau ou des mines ? — En un sens oui, mais il y a pourtant deux différences essentielles entre la production des maisons et celle d'une marchandise. Les voici :

1° La maison ne peut être bâtie que sur un terrain donné : or, les terrains à bâtir sont en quantité limitée, à ce point que pour construire une maison neuve on doit généralement en démolir une vieille. C'est pourquoi le prix du loyer reste un prix de monopole qui ne comporte d'autres limites que les ressources des locataires (ci-dessus, p. 260).

Il est vrai que les villes peuvent s'étendre en superficie : c'est ce qu'elles font et « les plans d'extension » des villes sont un des problèmes les plus actuels. Toute une science, ou du moins tout un art nouveau, est en train de s'élaborer sous le nom d'*Urbanisme* — l'art de l'aménagement des villes. Mais s'il peut donner de grands résultats en ce qui concerne l'hygiène et l'esthétique, on n'en saurait guère attendre pour la solution de notre problème. Le seul remède efficace serait une évolution en sens contraire de celle qui s'est manifestée jusqu'à présent, à savoir l'arrêt de la croissance des grandes villes, le retour dans les campagnes des populations qui les ont désertées et, comme le disait M. Luzzatti, la restauration du culte des dieux domestiques. Rien ne l'annonce encore. Cependant ce qu'on peut remarquer c'est un certain mouvement centrifuge qui se manifeste incontestablement dans nos grandes villes. La création de moyens de transport à bon marché (omnibus,

¹ Un logement est dit *surpeuplé* quand il contient plus de 2 personnes par pièce. Or M. Bertillon compte 321.000 personnes à Paris — donc un huitième de la population — qui vit à raison de 3 personnes ou plus par chambre. En Angleterre, la proportion est de un dixième (et encore les enfants au-dessous de 14 ans ne sont-ils comptés que pour une demi-personne).

Et Paris n'est pas la ville la plus disgraciée à cet égard : la proportion des mal logés est encore plus forte non seulement dans des capitales d'autres pays comme Vienne, mais même en France — où pourtant la densité de la population est si faible et où il semble que la place ne devrait pas manquer. Dans des villes de province de population moyenne, comme Brest, Saint-Étienne, Lille, il y a des quartiers surpeuplés et sordides.

tramways, chemins de fer urbains) accélère ce mouvement en permettant aux ouvriers et employés d'aller chercher loin du centre des grandes villes des logements plus salubres et moins chers ¹. Mais les ouvriers n'aiment pas beaucoup à s'éloigner du centre de leurs occupations ou de leurs récréations.

2° La production des maisons, en entendant par là l'industrie de la construction, le bâtiment, comme on dit, n'a pas bénéficié des mêmes progrès mécaniques que les autres industries ². On ne bâtit aujourd'hui guère autrement, ni mieux, qu'au temps des Romains. Sans doute ils ne connaissaient pas les « gratte-ciel » (*sky scrapers*) des États-Unis. Ces gigantesques constructions semblaient devoir apporter au problème du logement une solution originale : la place pour se loger dans les villes se trouvant limitée *en surface*, restait la ressource de la multiplier *en hauteur* par une superposition d'étages indéfinie. Mais ces nouvelles tours de Babel n'ont pu réaliser aucune économie dans le coût du logement : elles sont très coûteuses, incommodes pour l'habitation et ne sont guère utilisées que pour des bureaux. Au reste, c'est une mode qui commence à passer ³.

Ajoutons que les entrepreneurs aiment mieux construire des maisons pour les riches que pour les pauvres ; ce n'est pas que celles-ci ne rapportent un gros intérêt, mais elles causent aussi de gros frais et de gros ennuis.

Que faire ? On peut essayer de recourir à des mesures de salubrité publique, imposer par la loi certaines dimensions et certaines conditions d'hygiène aux appartements, et même aller jusqu'à exproprier et démolir les maisons et quartiers insalubres. Et dans la plupart des pays ces lois existent en effet et sont appliquées plus ou moins rigoureusement ⁴. Mais, quoique ces mesures s'imposent, il faut bien

¹ Pour un prix d'abonnement de 3 à 4 francs par semaine, les ouvriers peuvent chaque jour aller et venir dans un rayon qui va jusqu'à 50 kilomètres pour Paris et 100 kilomètres pour les villes de Belgique.

² C'est précisément cette difficulté d'emploi des procédés mécaniques qui met l'industrie du bâtiment dans la dépendance absolue de la main-d'œuvre et oblige le coût de production à suivre la hausse des salaires.

Avant la guerre le coût de construction d'une maison ou appartement à quatre pièces, nombre minimum pour loger décentement une famille, ne dépassait généralement pas 5 ou 6.000 francs, non compris le prix du terrain. Mais, comme il fallait compter au moins 6 à 7 p. 100 pour intérêt, amortissement, charges diverses, cela mettait le loyer minimum à 350 ou 400 francs, ce qui représente plus du sixième du budget de l'ouvrier.

La guerre, en relevant le taux de l'intérêt, aura pour conséquence de relever d'autant le prix des loyers et de rendre la solution du problème encore plus difficile.

On a essayé divers procédés mécaniques pour diminuer ce coût. Le procédé Edison consiste à couler la maison en béton toute d'une pièce dans un moule en métal élevé sur place.

³ La plus haute de ces maisons, à New-York, atteint 228 mètres (plus des trois quarts de la hauteur de la Tour Eiffel), avec 55 étages, et peut loger 10.000 personnes, mais elle a coûté 60 millions de francs, soit 6.000 francs par habitant, tandis que dans une maison ordinaire ce prix suffit pour le logement de tout une famille.

⁴ Très rigoureusement en Angleterre, très mal en France, quoique pourtant une loi du 15 avril 1902 confère aux municipalités des pouvoirs assez rigoureux : autorisation préalable et contrôle des plans pour toute construction, droit pour la municipalité d'imposer certaines réparations,

reconnaître qu'à certains égards elles aggravent le mal. En effet, elles ont nécessairement pour effet, en supprimant certaines maisons, d'en diminuer le nombre et, même si on les remplace, de renchérir le coût des maisons nouvelles par les conditions sévères qui sont imposées aux constructeurs et de les rendre par là encore plus inaccessibles pour les pauvres.

Peut-on chercher une solution en taxant les loyers, comme on le fait pour le pain et par le même motif, à savoir qu'il s'agit de satisfaire à un besoin indispensable ? — Mais il y a cette différence essentielle que le boulanger est un commerçant et que son pain n'est fait que pour être vendu, tandis que le propriétaire d'une maison peut toujours se refuser à la louer. Sans doute si l'on suppose la location déjà faite et le locataire en possession, la loi peut, comme elle l'a fait pour toute la durée de la guerre, par une mesure assez révolutionnaire, réduire ou même supprimer complètement le loyer. Mais le problème c'est de trouver des logements pour ceux qui n'en ont pas : or, il serait exorbitant que les propriétaires fussent contraints par voie de réquisition à loger, à un prix fixé par l'administration, quiconque serait à la recherche d'un logement ¹. Et même si on suppose qu'une telle loi pût être appliquée, comme elle paraît l'avoir été en Russie par le gouvernement bolcheviste, un tel remède ne ferait pour l'avenir qu'aggraver le mal, car il est clair que personne ne ferait plus construire de maisons à louer : il faudrait que l'État ou les villes se chargeassent de ce soin.

Il n'y a donc d'autres ressources que de faire appel à la collaboration de tous les facteurs du progrès social — patrons, philanthropes, établissements d'utilité publique, sociétés de secours mutuels, municipalités, État et aux intéressés eux-mêmes associés en coopératives — et de leur demander les capitaux nécessaires pour construire le plus grand nombre possible de maisons, dans les conditions les plus économiques et ce sans attendre de profits, mais en se contentant d'un modique intérêt, de façon à réduire les loyers au prix de revient.

d'interdire la location, et même d'exproprier la maison — mais les municipalités ne se soucient pas de se mettre sur les bras tant d'ennuis et de dépenses d'expropriation, d'autant moins que les expropriations en France sont très coûteuses. La loi anglaise les rend beaucoup plus aisées en autorisant les municipalités à déduire de la valeur de l'immeuble : 1° la majoration factice du prix de location due au surpeuplement ; 2° les réparations à faire pour remettre la maison en bon état : au cas où c'est impossible, on ne rembourse au propriétaire que le prix du terrain.

Et en cas de négligence des municipalités à remplir leur devoir, elles peuvent être contraintes à agir sur la plainte de 4 locataires !

¹ Cette mesure coercitive vient cependant, de prendre forme d'un projet de loi pour la protection des familles à nombreux enfants — dont la situation est, il est vrai, digne de mesures même exceptionnelles. D'après ce projet de loi, un propriétaire ne pourrait refuser la location pour cause d'enfants : en cas de refus, le bail serait fait d'office par le juge de paix et le prix fixé par lui d'après la location précédente. — Mais pour quelle durée ? Sera-ce jusqu'à ce que les enfants soient devenus grands ? D'ailleurs, le propriétaire saura trouver d'autres motifs de refus.

Un projet plus ingénieux est celui d'un impôt sur les maisons dont le taux serait établi en raison inverse du nombre d'enfants logés dans la maison — en sorte que le propriétaire aurait intérêt à en recevoir le plus possible !

On peut indiquer de nombreuses combinaisons qui ont été imaginées à cet effet :

1° Un très grand nombre de maisons ont été construites par les patrons ou les Compagnies pour leurs ouvriers ¹, sous forme de *cités ouvrières*. Ce n'est pas uniquement par philanthropie, mais parce que les fabriques et mines situées loin des centres urbains ne pourraient recruter des ouvriers si elles ne leur assuraient les moyens de se loger. C'est une des formes les plus importantes de ce qu'on appelle « les institutions patronales » (voir ci dessus, p. 416). Elle a subi d'ailleurs le discrédit de ces institutions en ce sens que les ouvriers, se croyant exploités, même quand leur loyer ne représente pas le prix de revient, n'en savent aucun gré aux patrons et y voient une sorte de servage.

Cependant, en Angleterre et aux États-Unis, quelques-unes de ces cités ouvrières sont des merveilles de confort, d'hygiène et même d'aménagement artistique, notamment celles très célèbres de Lever frères, à Port-Sunlight, près de Liverpool, et de Cadbury, à Bournville, près de Birmingham, bien dignes du nom de *Garden Cities* sous lequel elles sont connues ².

Mais ces cités ouvrières ne touchent que de loin à la question de loyer, car c'est dans les villes et non à la campagne qu'elle se pose à l'état aigu.

2° *Les sociétés coopératives de construction*, formées par les ouvriers eux-mêmes, sont au nombre de plusieurs milliers en Angleterre et aux États-Unis ³. Dans la ville de Philadelphie, qui a reçu pour cette raison le beau nom de *City of Homes* ⁴, elles ont fait élever plus de 60.000 maisons, chacune habitée par une famille ouvrière. L'organisation de ces sociétés est compliquée. Les unes achètent elles-mêmes le terrain, font bâtir des maisons et les vendent ou les louent à ceux de leurs membres qui le désirent : les bénéfices provenant de ces ventes ou de ces locations reviennent en fin de compte aux ouvriers propriétaires ou locataires, en tant qu'associés. Mais la plupart ne se chargent pas elles-mêmes de la construction des maisons : elles prêtent simplement l'argent pour les faire bâtir suivant des combinaisons très ingénieuses et très économiques. Ces prêts, étant parfaitement garantis, servent de placement aux épargnes de ceux des associés qui sont obligés d'attendre longtemps leur tour d'être logés ou à ceux — et ce sont les plus nombreux — qui n'ont pas l'intention de devenir propriétaires ; en sorte que ces

¹ En France, les Compagnies de mines de houille, à elles seules, ont construit plus de 40.000 maisons.

² Voir les deux volumes de M. Georges Benoit-Lévy sur *Les Cités-Jardins* en Angleterre et aux États-Unis, et notre volume *Institutions de Progrès social*.

³ Aux États-Unis les *Building and loan societies* (sociétés de construction et de prêt) comptent 3.500.000 membres et 7 ½ milliards de francs de capitaux. Et l'accroissement annuel est de 8 à 10 p. 100.

⁴ Qualificatif qui n'est plus tout à fait justifié aujourd'hui, car Philadelphie n'est pas la ville où la proportion d'habitants propriétaires de leurs maisons est la plus élevée ; elle n'y est que de 26 p. 100, tandis qu'elle s'élève à 46 p. 100 pour l'ensemble des États-Unis.

sociétés fonctionnent plus encore comme caisses d'épargne que comme sociétés de construction.

Ces sociétés existent aussi en France ¹, mais elles ne se développent que lentement et celles qui existent ont beaucoup de peine à se procurer les capitaux nécessaires : il faut se rappeler que la plus modeste maison immobilisait un capital de 5 à 6.000 francs et probablement le chiffre sera-t-il plus élevé à la suite de la guerre. Elles ne peuvent les demander aux ouvriers eux-mêmes et elles ne peuvent guère non plus les demander aux prêteurs ordinaires de capitaux, puisqu'elles ne peuvent offrir qu'un minime intérêt si elles veulent que les loyers soient bon marché. Il faut alors qu'elles cherchent des prêteurs désintéressés, notamment les établissements philanthropiques, tels que les caisses d'épargne, comme en Belgique, ou les caisses d'assurances sociales, comme en Allemagne, ou la Caisse des dépôts et consignations ou l'Assistance publique, comme en France.

3° Les capitalistes-philanthropes peuvent aussi aider à la construction de maisons — soit, de leur vivant, en prêtant des capitaux sans intérêt ou à petit intérêt à des *sociétés de construction* ; — soit, après leur mort, sous forme de *fondations*. C'est peut-être le plus utile emploi qu'un homme puisse faire de sa fortune, au point de vue social, et qui ne lui impose que le minimum de sacrifices. Il est malheureusement trop peu répandu ².

4° Enfin les municipalités et l'État peuvent aider à la solution du problème du logement, soit directement en construisant des maisons, soit indirectement en aidant les sociétés de construction ³.

¹ En France, on ne comptait (en 1912) que 210 sociétés coopératives de construction et toutes très petites – plus 122 sociétés philanthropiques de construction, mais en tout elles n'avaient pas plus de 60 millions de francs, soit en capital, soit emprunté, ce qui ne représente que de quoi construire 8 à 10.000 logements.

Les sociétés coopératives de consommation peuvent aussi construire des maisons pour leurs membres. En effet, puisqu'elles ont pour but de fournir tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, pourquoi ne pas leur fournir aussi des logements ? Les sociétés de consommation anglaises en ont déjà fait bâtir environ 50.000, soit directement, soit le plus souvent par des prêts consentis à leurs sociétaires. Souvent elles se remboursent par des retenues sur les bonis revenant aux sociétaires, en sorte que ceux-ci se trouvent avoir acquis une maison – en mangeant, comme on dit, c'est-à-dire sans avoir déboursé rien de plus que le prix de leur consommation quotidienne.

² Le type en ce genre est la célèbre fondation de Peabody, à Londres, philanthrope qui donna 12 millions ½ de francs pour cet objet, il y a trente ans ; déjà aujourd'hui elle loge plus de 20.000 locataires dans 6.000 appartements.

Une fondation d'importance presque égale (10 millions de francs) a été créée à Paris, en 1904, par MM. de Rothschild. Elle loge actuellement 2.000 personnes. Mais, à la différence de la fondation Peabody, elle ne capitalise pas les loyers : elle les emploie à des services sociaux.

³ En France, une série de lois ont été promulguées en vue de faciliter la construction de maisons à bon marché. La loi du 12 avril 1908 a mis 100 millions de francs à la disposition des sociétés de construction ou même des individus qui voudraient se construire une maison dans les conditions fixées. Les fonds ne seront pas prêtés directement par l'État mais par l'intermédiaire de sociétés de crédit immobilier qui serviront de cautions et devront, en conséquence, justifier d'un certain capital (100.000 francs) ; l'argent sera prêté au taux de 2 ½ p. 100 seulement.

Nombre de villes d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, sont entrées dans cette voie. Elles y sont entraînées forcément par la raison indiquée tout à l'heure : c'est parce que si elles font fermer les logements insalubres, il faut bien qu'elles cherchent à les remplacer. Les municipalités peuvent se borner à donner des subventions aux sociétés pour la construction de maisons ouvrières, ou mieux, si elles ne veulent construire elles-mêmes, acheter des terrains qu'elles pourront louer à bas intérêt à des sociétés de construction : elles pourront ainsi éviter l'accaparement de la propriété individuelle et bénéficier de la plus-value. En Allemagne, les modes d'intervention des municipalités sont très variés. En Angleterre aussi, mais ici on va bien plus loin : car dès que la mortalité dans un quartier dépasse un certain taux, la municipalité le fait démolir et le remplace par des maisons neuves qu'elle loue à prix de revient¹. Rien que dans Londres, 50 millions de francs avaient été ainsi dépensés et 30.000 personnes logées à nouveau. Après la guerre on se propose en Angleterre de faire un effort extraordinaire pour assurer un logement décent aux familles de tant de centaines de milliers d'hommes qui auront combattu ou même seront morts pour le pays.

Il est à craindre seulement, en généralisant ainsi le système, que les municipalités se trouvent prises dans une dangereuse alternative. Si elles abaissent trop le loyer, d'abord ce sera pour leurs finances une opération ruineuse ; — de plus, elles aggraveront dans des proportions déplorables l'hypertrophie des grandes villes : le jour, en effet, où l'on pourra être logé gratis à Paris, peu de Français se priveront de ce plaisir ; — enfin elles décourageront par leur concurrence les entrepreneurs de construction et risqueront par là de diminuer le nombre de maisons au lieu de l'augmenter. Si, au contraire, elles forcent leurs locataires à payer ponctuellement « leur terme » et les expulsent en cas de non-paiement, elles deviendront promptement aussi impopulaires que le propriétaire d'aujourd'hui et auront beaucoup plus de mal que lui à faire rentrer leurs loyers. Néanmoins ces difficultés ne sont pas des raisons suffisantes pour s'abstenir.

Dans toutes les combinaisons que nous venons de passer en revue on peut se proposer deux buts différents : — soit simplement d'offrir aux ouvriers un logement salubre et à bon marché ; — soit, en plus, de les rendre propriétaires de la maison par des systèmes ingénieux d'annuités échelonnées sur une période de 15 à 20 ans et qui ne majorent pas beaucoup le prix du loyer.

Autrefois, ce dernier système était seul pratiqué et encore aujourd'hui c'est presque le seul qui soit visé par les sociétés coopératives de construction, tant philanthropiques que coopératives. On y voyait maints avantages, surtout celui de donner à l'ouvrier le goût de l'épargne, de la propriété, du foyer. Mais aujourd'hui

La Ville de Paris, à la veille de la guerre, allait consacrer 200 millions à cette œuvre de salut social, ce qui aurait permis de loger environ 200.000 familles – faible fraction d'ailleurs du nombre de celles qui habitent des taudis.

¹ En Angleterre, les municipalités doivent faire rebâtir, dans un rayon de 2 milles au plus, assez de maisons pour loger la moitié de la population expulsée.

cette théorie patriarcale est fort ébranlée. La propriété d'une maison, malgré ses avantages au point de vue moral et économique, a aussi de graves inconvénients pour l'ouvrier. En attachant l'ouvrier à un lieu déterminé, elle le prive de cette mobilité qui lui est précieuse pour se transporter là où son travail est le plus demandé : elle le rend dépendant du patron. — Il faut ajouter que la loi française, qui impose le partage en nature au décès et contraint par là inévitablement la vente de la maison ¹ (et même, s'il y a des enfants mineurs, à la vente en justice avec des frais qui peuvent dépasser la valeur de l'immeuble) est bien faite pour les décourager. D'autre part, si la question du logement est née de l'appropriation individuelle des terrains et des maisons, il semble bien qu'en transférant cette propriété à l'ouvrier on ne fasse que déplacer le mal et non le guérir.

Aussi, en Angleterre, maintenant commence-t-on à créer des sociétés coopératives de locataires (*Copartnership Tenants societies*) qui se donnent pour but de procurer à leurs membres des logements confortables et au moindre prix possible, mais en retenant la propriété de la maison, ce qui leur permet d'abord de garder le contrôle sur ces maisons au point de vue de l'hygiène et aussi de faire profiter la société de la plus-value des terrains. C'est là qu'est l'avenir. Il faudrait que beaucoup de patrons, de sociétés philanthropiques, et surtout de municipalités, adoptent ce système. En ce qui concerne le locataire, il y trouve d'ailleurs presque tous les avantages de la propriété sans ses inconvénients, car, pourvu qu'il observe les conditions établies par la société dont il fait partie — et par conséquent votées par lui-même — il n'a à craindre ni augmentation de loyer, ni expulsion ².

Indiquons encore une œuvre qui consiste simplement à louer des maisons dans les quartiers ouvriers pour les sous-louer, mais après les avoir aménagées dans les meilleures conditions possibles, comme hygiène, confort et économie — et, en outre, pour faire en quelque sorte l'éducation économique et morale de ceux qui doivent y demeurer. Ce système (auquel est attaché le nom de Miss Octavia Hill), plus modeste que les précédents, est fait pour les classes les plus pauvres. Miss Octavia Hill avait constaté par maintes expériences qu'il ne sert à rien d'installer les pauvres gens dans de beaux appartements si d'abord on ne change leurs habitudes et si on ne leur inculque le sentiment de la propreté, du confort, du

¹ Il est vrai que cette législation a été améliorée par la loi du 30 novembre 1894 (inspirée par la loi belge du 9 août 1889) et par celle du 12 avril 1906 qui — en outre des encouragements qu'elles donnent à la construction de maisons à bon marché, telles que exemptions d'impôts, création de comités départementaux pour propager les sociétés de construction de toute nature, faculté accordée à certains établissements publics de leur prêter de l'argent — ont eu pour but surtout de modifier le Code en facilitant la transmission de ces maisons par héritage. À cet effet la maison peut être mise dans le lot d'un seul des cohéritiers (contrairement ; à la règle du partage égal), ou elle peut rester indivise pour une durée plus longue que celle du droit commun, laquelle est en principe limitée à cinq ans.

² Cette admirable institution ne date que de 1903 et elle ne compte encore en Angleterre que 24 sociétés qui auront bientôt achevé 6.600 maisons — et une seule, croyons-nous, en France.

home ; et elle a créé, sous forme de « sociétés de visiteurs », une organisation admirablement appropriée à ce but ¹.

III

Le crédit à la consommation. — Les Monts-de-Piété.

[Retour à la table des matières](#)

Noirs avons vu déjà (vol. I, 503-516) qu'il existait de nombreuses institutions de crédit ayant pour but de faciliter la production : mais pourquoi n'y en aurai-il pas aussi pour faciliter la consommation ? Si le crédit peut être indispensable à l'homme, pour lui fournir l'instrument de son travail, il peut l'être tout autant pour lui fournir son pain en attendant qu'il trouve à le gagner.

Et en effet, il est pratiqué sur la plus vaste échelle — non seulement pour la classe ouvrière, mais même pour la classe riche. *La vente à crédit* est de règle chez certains fournisseurs, tels que les boulangers et les tailleurs. Et on sait que de très grands magasins ont été créés presque uniquement en vue de la vente à crédit pour les meubles et les nouveautés.

Cependant le crédit à la consommation est généralement condamné comme cause de ruine et même de déchéance morale pour celui qui y a recours. Et les sociétés coopératives de consommation, par exemple, prennent pour règle, quoique souvent violée d'ailleurs, de refuser tout crédit et de ne vendre qu'au comptant.

Le crédit à la consommation a, en effet, de très grands inconvénients :

1° D'inciter le consommateur à la dépense en lui permettant de satisfaire ses désirs sans avoir à faire de sacrifice immédiat. Un acheteur, lorsqu'il peut emporter ce qui lui plaît sans avoir à ouvrir sa bourse ², s'il est peu prévoyant, peu expert à calculer l'équilibre d'un budget, résistera difficilement à la tentation — surtout s'il s'agit d'une femme et ce sont elles le plus souvent qui font ces achats.

2° De mettre le consommateur en état de véritable servitude vis-à-vis du fournisseur — surtout quand ce consommateur est pauvre et ne réussit pas à se libérer. Le voilà qui ne peut plus désormais aller chez un autre fournisseur ! Le

¹ Il est question en France d'introduire et d'étendre ce système pour aider les familles à nombreux enfants. Des associations se constitueraient pour louer un grand nombre d'appartements aux propriétaires et les sous-loueraient à ces familles. L'État et les communes verseraient une certaine somme par enfant, ce qui permettrait de réduire d'autant le loyer.

² Les Grands Magasins, s'ils ont supprimé la vente à crédit, l'ont remplacée par un appât équivalent et non moins dangereux, la faculté de rendre la marchandise si elle ne plaît pas.

voilà obligé de subir des majorations de prix ou de se contenter des plus mauvaises denrées que le fournisseur lui fait passer sans qu'il ose se plaindre ! Les consommateurs riches eux-mêmes, surtout quand ce sont des femmes du monde qui n'ont pas payé leurs factures, ne sont pas à l'abri de tout chantage de la part de leurs fournisseurs.

3° D'infliger au marchand une double perte — celle des intérêts pour l'attente de remboursement et celle résultant des non-paiements ¹ — lesquelles doivent être compensées nécessairement par une prime d'assurance sous forme de majoration des prix, dont tous les consommateurs auront à souffrir, à commencer par ceux qui paient ponctuellement mais qui devront payer pour les mauvais payeurs.

Si réels que soient ces vices, ils ne suffisent pourtant pas pour faire condamner en bloc tout crédit à la consommation.

En ce qui concerne les consommations quotidiennes et de petite valeur, telles que le pain, il est vrai que la vente à crédit ne peut se justifier que dans des circonstances exceptionnelles comme le chômage ; malheureusement ces circonstances exceptionnelles sont fréquentes dans l'existence ouvrière.

Mais pour les articles de consommation lente et d'un prix élevé, tels que les meubles et même les vêtements, il se peut que la vente à crédit soit le seul moyen d'acquisition et rende par là de très grands services. Sans cette facilité, les jeunes gens qui n'ont pas d'argent pour se mettre dans leurs meubles ne se marieraient peut-être pas et resteraient à l'état de faux-ménages — ou, s'ils se marient, ils ne pourront loger qu'en garni, ce qui sera fort onéreux. Un lit, une table, sont des espèces de capitaux qui peuvent être tout aussi indispensables « pour s'établir » qu'une machine à coudre ou un métier à tisser ; et, par conséquent, l'achat à crédit peut être tout aussi justifié pour les uns que pour les autres.

D'autre part, les meubles et vêtements vendus à crédit le sont généralement sous la forme de *vente à tempérament*, c'est-à-dire avec répartition du prix en petits paiements mensuels ou hebdomadaires, échelonnés sur une longue période, et que des agents vont toucher à domicile. Dans ces conditions, l'achat à crédit prend plutôt l'aspect d'une sorte d'épargne, « une épargne de consommation », comme l'appelle paradoxalement M. Boucher ². Au lieu d'être incitée à la dépense, la famille ouvrière convertit son argent — cet argent qu'elle aurait probablement tout de suite dépensé improductivement, parce qu'il « brûle les doigts », comme disent

¹ Ces pertes sont telles que nombreux sont les commerçants dont ils ont entraîné la ruine — et ce qui est scandaleux, c'est que ce sont les fournisseurs du grand monde qui en pâtissent plus encore que ceux du peuple. On a vu des couturières ruinées par des clientes très riches, mais qui ne prenaient jamais la peine de penser à payer leurs comptes et considéraient comme une injure qu'on les leur réclamât.

² *De la vente à tempérament*. Thèse de doctorat, 1906.

les ouvriers — en biens durables et qui pourront même devenir une ressource pour les mauvais jours si on en est réduit à les porter au Mont-de-Piété.

Les Monts-de-Piété devaient être considérés naguère comme des institutions de crédit à la consommation. Car ce sont des banques qui avaient pour but de faire des avances à ceux qui en avaient besoin non pour produire mais pour pourvoir aux nécessités de la vie. L'emprunteur renonce à la satisfaction de quelque besoin, superflu ou moins urgent, pour satisfaire à quelque autre plus urgent. Il engage son anneau de mariage, ou sa montre, ou même ses draps de lit, pour avoir de quoi acheter du pain. On sait que ces établissements, fondés au XII^e siècle en Italie avec un caractère religieux, d'où leur nom (*monte* en italien voulait dire simplement banque), sont devenus plus tard des espèces d'établissements d'assistance laïque, contrôlés par l'État. Ils prêtent toujours sur gages — puisque l'emprunteur, par le fait même de la situation où il se trouve, ne peut offrir de garantie personnelle — et perçoivent un intérêt qui, quoique établi seulement pour couvrir les frais, ne laisse pas que d'être assez élevé, ces frais eux-mêmes, expertises, garde et surtout écritures, étant considérables.

Si le prêt n'est pas remboursé à l'échéance (il peut être prorogé indéfiniment par des renouvellements), le gage est vendu par le Mont-de-Piété et, s'il reste un excédent, on le tient à la disposition de l'emprunteur ¹.

La clientèle nombreuse de ces établissements, l'importance de leurs opérations (73 millions de francs, dont 45 rien que pour Paris), prouvent assez qu'ils répondent à un besoin social. Le revenu des pauvres et même de nombre de riches est *intermittent* : on engage dans les mauvais jours et on dégage dans les bons jours. Le Mont-de-Piété, dans les budgets de famille difficiles à mettre en équilibre, joue ainsi le rôle d'une sorte de volant régulateur de la consommation.

D'après divers projets de loi, ces institutions seraient appelées à prendre rang parmi les organes normaux du crédit populaire et à participer comme tels aux subventions de l'État ². Et pour mieux marquer cette modernisation, on leur retirerait leur nom archaïque de Monts de Piété pour faire disparaître avec lui toutes les visions de misère un peu honteuse qu'il évoquait.

¹ Très souvent l'emprunteur vend ou donne en gage son titre (la reconnaissance) à des intermédiaires qui font ce commerce et dont on voit les enseignes un peu partout : c'est là principalement que l'usure sévit.

² En effet il est à remarquer que le petit commerce et les petits artisans usent de plus en plus du Mont-de-Piété et qu'ainsi il tend à jouer le rôle de banque populaire (vol. I, 513) — surtout depuis qu'une loi du 25 juillet 1891 leur a permis de faire des prêts sur titres au porteur — et mieux encore depuis la guerre, le maximum des prêts ayant été relevé à 3.090 francs. Le montant des prêts faits par le Mont-de-Piété de Paris dépasse de beaucoup 200.000 francs par jour.

C'est pourquoi on a demandé à le faire bénéficier d'avances de l'État tout comme les sociétés de crédit agricole et de crédit industriel (I, p. 509 et 516) et par les mêmes motifs.

IV

Les dépenses de luxe.

[Retour à la table des matières](#)

Dans son acception ordinaire le mot luxe signifie la *satisfaction donnée à un besoin superflu*. Mais une telle définition, quoique courante, ne peut nous fournir aucun élément d'appréciation morale ni économique, car, comme l'a dit Voltaire, le superflu est chose très nécessaire. Nous devons souhaiter qu'il y ait un peu de superflu et, par conséquent, un peu de luxe pour tout le monde, même pour les plus pauvres. D'autre part, l'histoire économique nous apprend qu'il n'est aucun besoin, sans en excepter ceux qui nous apparaissent aujourd'hui comme les plus impérieux, qui n'ait été considéré à l'origine comme superflu. Il ne peut en être autrement : — premièrement parce que lorsqu'un besoin est nouveau, il en résulte, par définition même, que personne, en dehors de celui qui éprouve cette première sensation, ne l'a encore ressenti ; — secondement parce qu'il exige nécessairement un travail considérable pour sa satisfaction, à raison même de l'inexpérience de l'industrie et des tâtonnements inévitables des débuts. S'il est un objet qui paraisse aujourd'hui indispensable c'est assurément le linge de corps : « être réduit à sa dernière chemise » est une expression proverbiale pour exprimer le dernier degré du dénûment. Cependant, à certaines époques, une chemise a été considérée comme un objet de grand luxe et constituait un présent royal. Mille autres objets ont eu la même histoire ¹. Si donc on s'était prévalu de la doctrine ascétique pour réprimer tout besoin de luxe, on aurait étouffé en germe tous les besoins qui constituent l'homme civilisé, dès la première phase de leur développement, et nous en serions aujourd'hui encore à la condition de nos ancêtres de l'âge de pierre. Le luxe c'est la fleur qui contient le fruit : à vouloir supprimer toutes les fleurs, on tuerait tous les fruits.

Ce n'est point à dire que nous ne puissions établir à un moment donné une certaine hiérarchie des besoins, mais à condition de se rappeler que, dans cette hiérarchie, il y a un avancement en grades ou plutôt une transformation continue des besoins, ceux qualifiés de superflus se cristallisant peu à peu, se solidifiant en besoins nécessaires — transformation qu'on ne pourrait arrêter sans ruiner le progrès de la civilisation. C'est pourquoi les lois à l'effet de réprimer le luxe, lois somptuaires, comme on les appelle, tant de fois édictées dans le passé, auraient eu des effets funestes si heureusement elles n'étaient restées vaines ².

¹ Par exemple, le mouchoir de poche, la fourchette et le verre à boire, qui ne datent que du XVI^e siècle, les montres, les bicyclettes ; et de même les automobiles ou les avions, qui sont luxe aujourd'hui, seront nécessité demain.

² La guerre a fait renaître les lois somptuaires, tant sous forme de prohibitions d'importation des articles dits de luxe que sous forme d'impôt sur leur achat. Ici elles avaient pour excuse la

On ne saurait donc condamner une dépense, ni au point de vue moral, ni même au point de vue économique, par ce seul motif qu'elle répond à un besoin superflu, c'est-à-dire considéré présentement comme tel, mais dont on ne peut prévoir l'avenir. Pour l'apprécier, il faut se placer à un autre point de vue : il faut considérer quels sont les *moyens* employés pour satisfaire au luxe et si la part de richesses et de travail qui y est affectée ne risque pas de réduire la part qui doit être réservée à d'autres besoins plus immédiats. C'est une question de proportion. Mais comment mesurer ce défaut de proportion ?

Quand il s'agit du luxe privé, on ne peut le faire qu'en comparant la somme d'argent dépensée au revenu sur lequel elle a été prélevée. Mais au point de vue social, le vrai critérium ce n'est point la somme d'argent dépensée mais la quantité de richesses ou de travail consommée pour la satisfaction d'un besoin donné. Or, il faut avoir toujours présent à l'esprit ce double fait : — que la quantité de richesses existantes est insuffisante présentement pour satisfaire aux besoins élémentaires de la grande majorité de nos semblables (vol. I, p. 138, 177) ; — que les forces productives, terre, travail et capital, qui alimentent et renouvellent ce réservoir de richesses, sont toutes trois limitées en quantité. Et, dès lors, il apparaîtra comme un devoir très catégorique de ne pas détourner vers la satisfaction d'un besoin superflu une trop forte part des forces et des richesses disponibles pour les nécessités de l'existence de tous ¹.

Ainsi le goût des fleurs, absolument inconnu à nos ancêtres et qui ne s'est propagé en France que depuis une trentaine d'années ² est assurément un luxe dans le premier sens que l'on donne à ce mot, puisqu'il répond à un besoin superflu. Le pot de fleurs que l'ouvrière met sur sa fenêtre est incontestablement du luxe, mais un luxe aussi inoffensif que charmant. Mais si pour un banquet — ou un enterrement — on couvre la table ou le cercueil de monceaux de fleurs qui représentent la récolte et par conséquent le travail d'une année ; si, pour décorer un salon, il faut des orchidées rapportées de Madagascar ou de Bornéo au prix d'expéditions qui auront coûté des centaines de mille francs et même des vies d'hommes, ou des dahlias bleus que l'on aura fait épanouir dans des serres en brûlant plus de charbon qu'il n'en faudrait pour chauffer dix familles tout un hiver — dans tous ces cas ce n'est plus le mot de luxe qu'il faut employer mais celui de prodigalité, ou de faste, ou d'ostentation.

pénurie de toutes choses. Et pourtant il aurait fallu penser que cette pénurie n'ayant de gravité que pour les articles de grande consommation, il n'importait guère de restreindre les dépenses de luxe : ce n'est pas la prohibition des truffes qui aurait pu augmenter la ration de pommes de terre.

¹ Résulte-t-il de notre définition que du jour où les sociétés seraient assez riches pour assurer à tous leurs membres le superflu, il n'y aurait plus de luxe blâmable ? — En effet, nous le croyons bien ainsi. Si la Nature elle-même nous donne l'exemple d'un luxe fastueux et parfois extravagant dans la façon dont elle décore les pétales de ses fleurs, l'aile de ses papillons, ou la cuirasse de ses plus microscopiques insectes, c'est parce qu'elle est infiniment riche : le temps et la matière ne lui coûtent rien.

² En 1870, il n'y avait dans Paris que 50 magasins de fleuristes : aujourd'hui plus de 500.

Qu'un viveur offre à ses amis ou à ses maîtresses un dîner à mille francs par tête, la morale pourra s'en affliger et sa famille fera bien de lui faire nommer un conseil judiciaire, mais l'économie politique s'en désintéresse, car l'argent sorti de la poche du prodigue n'en sera que mieux placé dans celle du restaurateur. Et quant aux plats qui auront été consommés — huîtres, bisques, truffes, vins de grande marque — ils n'auront rien enlevé à la table des pauvres. Pense-t-on qu'il soit au pouvoir d'un seul individu de consommer pour mille francs d'aliments ? Non, il n'est pas au pouvoir d'un prodigue de se faire ogre : par ce dîner l'approvisionnement national n'est pas plus réduit qu'il ne le serait par un repas à 3 fr. 50, même moins. Mais si à la fin du dîner les convives se mettent à briser les verres, ce qui, paraît-il, était de mode dans les banquets des officiers russes, alors c'est le moment où le luxe (mais il ne mérite plus ce nom) devient socialement nuisible ¹.

Qu'une élégante porte une robe payée 9.000 francs chez un couturier, la société n'y perd rien si le prix est payé seulement pour la nouveauté de la coupe ou le renom du couturier, car il n'est pas probable qu'on ait employé ici plus d'étoffe ni beaucoup plus de main-d'œuvre que pour une robe ordinaire. Mais que cette même dame fasse coudre à sa robe de bal quelques mètres de dentelles qui auront exigé plusieurs années de travail, sans doute l'ouvrière ne s'en plaindra pas mais la nation en souffrira ².

Qu'un lord d'Angleterre dépense quelques millions pour une galerie de tableaux, c'est bien (quoiqu'il vaudrait mieux encore qu'il en dotât un musée public) : mais si, pour se donner le plaisir de faire tirer à ses invités quelques coqs de bruyère, il convertit en terrains de chasse des terres qui auraient pu produire des aliments pour plusieurs centaines de ses concitoyens et les condamne par là à s'exiler ; s'il entretient une armée de garde-chasses qui emploieraient plus utilement leur temps en labourant ses terres qu'en les gardant, surtout dans un pays qui doit faire venir de l'étranger les trois quarts de son pain, voilà un luxe anti-économique ³. Remarquez que dans tous ces cas le progrès industriel ou artistique est hors de cause.

¹ C'est ce que démontre le fameux apologue de Bastiat, *la Vitre cassée*.

² Les journaux ont rapporté que pour faire la traîne de dentelles que portait pour son couronnement la reine d'Angleterre (décembre 1911), 50 femmes avaient travaillé six mois, ce qui représentait donc 7 à 8.000 journées de travail.

³ Un statisticien anglais évaluait à plus de 500 millions de francs le coût de la chasse pour l'aristocratie anglaise. En France, la chasse à courre, quoique très rare, représentait, d'après le compte d'un sportsman en 1909, une dépense de plus de 30 millions en entretien de meutes et équipages.

Les deux thèses, pour et contre le luxe, ont été controversées depuis l'antiquité. Voir la thèse contre, dans M. de Laveleye, *Le Luxe*, et la thèse pour, dans M. Leroy-Beaulieu, *Traité d'Économie politique*, IV. Comme documents historiques, on peut consulter les quatre volumes de Baudrillard sur *l'Histoire du Luxe*.

Cependant l'opinion publique et même nombre d'auteurs, loin de croire que le luxe gaspille le travail, y voient un stimulant du travail en tant qu'il fouette les désirs de l'homme, ne fût-ce que par l'envie qu'il suscite ¹. Mais si le travail qu'il crée est employé à son tour à produire des articles de luxe, n'est-ce pas alors le travail des Danaïdes ?

D'autres, tout en admettant que le luxe dissipe les forces productives, estiment qu'il exerce une action bienfaisante en ce qui concerne la répartition, parce qu'il opère une sorte de restitution du superflu des riches sous forme de salaires pour les pauvres. Mais la restitution se ferait exactement de même et bien plus utilement sous la forme de placements (voir ci-après, p. 560).

D'ailleurs, quand on parle de luxe on ne pense qu'aux riches, mais il y a aussi un luxe et une prodigalité des pauvres et qui n'est pas moins onéreuse pour la société. Qu'était la valeur de la perle que Cléopâtre jeta dans sa coupe, quoiqu'elle valût, dit-on, 300.000 sesterces, auprès des millions que chaque jour des ouvriers jetaient dans leurs verres, sous la forme d'absinthe aux reflets d'opale ou d'apéritifs ² !

Que dire de l'art sous toutes ses réalisations, — tableaux, objets d'art, meubles ? Ce que nous avons dit des fleurs : c'est un luxe assurément, mais un luxe inoffensif au point de vue économique généralement, quoique pourtant il n'est de nos jours aucun luxe qui soit plus dispendieux si l'on considère le prix fantastique atteint, même au milieu des détresses de la guerre, par les objets d'art. Mais qu'importe qu'un tableau ait été payé des millions ³, puisque ces millions ont passé des mains de l'amateur milliardaire à celles du marchand ? Et si nous regardons au travail de l'artiste, l'économiste n'a pas plus de motifs pour protester, car l'art véritable n'exige généralement pas un travail disproportionné avec le résultat. Bien au contraire : un bloc de marbre et un ciseau, ou un mètre carré de toile et quelques tubes de couleur, avec quelques journées de travail, suffisent pour procurer des jouissances exquisées et toujours renouvelées à toutes les générations humaines. C'est la caractéristique de l'art de produire de grandes jouissances par des moyens

¹ P. Leroy-Beaulieu fait remarquer que le désir du luxe exerce une action stimulante sur la production en général : c'est peut-être à seule fin « de permettre à sa femme de porter des dentelles que le mari a gagné des millions » (*Précis d'Économie politique*, p. 337).

² Le cinéma représente aussi une forme de luxe populaire qui absorbe des sommes énormes (aux États-Unis, en 1914, 275 millions de dollars (soit près de 1 ½ milliard de francs), dépense qui paraît vraiment hors de proportion avec les services rendus — jusqu'à ce jour du moins, car le cinéma pourrait devenir certainement un instrument d'éducation très puissant pour le bien, comme il l'a été trop souvent pour le mal.

³ En janvier 1914, une Madone de Raphaël appartenant à lady Desborough a été achetée, au dire des journaux, par M. W. Widener, roi « des trolleys », au prix de 140.000 livres (3.500.000 francs).

très simples : or, la définition que nous avons donnée du luxe implique précisément le contraire ¹.

Il y a aussi un luxe public, celui des États ou des cités. On est, généralement plus indulgent pour celui-ci, et avec raison, puisqu'étant collectif il bénéficie à tous et que même il peut, dans une certaine mesure, faire participer aux jouissances du luxe cette partie de la population qui ne pourrait jamais les goûter par ses seules ressources. Généralement aussi le luxe public se manifeste sous la forme de monuments dont le caractère durable, quasi éternel parfois, peut être considéré comme comportant tôt ou tard un amortissement des dépenses faites et ne peut être assimilé à des consommations fugitives. Cependant ici aussi il y a une question de proportion : la magnificence du palais de Versailles ne peut faire oublier à l'économiste que les centaines de millions qu'il a coûtés ont été prélevés littéralement sur le pain du peuple ².

V

Les consommations nocives. — L'alcoolisme.

[Retour à la table des matières](#)

Nous voici aux consommations qui vont au delà du luxe en ce sens qu'elles portent atteinte à la santé ou à la moralité des consommateurs. Évidemment la ligne de démarcation n'est pas facile à tracer, d'autant plus que le mal résulte de l'abus plutôt que de l'acte de consommation en lui-même. Par exemple, même si l'on croit le tabac inoffensif, on peut se demander s'il n'y a pas abus dans le fait de consommer en France plus de 500 millions de francs de tabac par an ³.

¹ Il y a pourtant un art, l'architecture, qui peut comporter un luxe antiéconomique, au sens de notre définition, c'est-à-dire comportant un grand gaspillage de travail et de matériaux. Voir ci-après pour le luxe public.

² Le luxe public des cités antiques semble avoir dépassé de beaucoup celui des villes modernes. Périclès alla bien plus loin que Louis XIV, s'il est vrai qu'il ait dépensé 2.000 talents pour faire bâtir les Propylées, alors que tout le revenu de la République Athénienne ne dépassait pas 1.000 talents !

Les pouvoirs publics en France ne prêtent pas aujourd'hui aux mêmes critiques. Les bureaux de poste, gares, écoles, universités, musées, pèchent moins par le luxe que par l'indigence. Entre nos gares, même des plus grandes villes, et celles vraiment colossales d'Allemagne (celle de Leipzig a coûté, dit-on, 150 millions de marks, près de 200 millions de francs), il y aurait place pour un juste milieu.

³ Mais sur ces 500 millions, l'État en met 400 dans sa poche, en sorte que la valeur de la richesse réellement consommée ne représente qu'une centaine de millions de francs – une bien minime fraction pour chaque fumeur. Si donc l'on est en droit de critiquer cette consommation au point de vue de l'hygiène, on peut être plus indulgent au point de vue économique. Si l'on met en balance la valeur représentée par le tabac contenu dans une pipe et la jouissance procurée au fumeur, on n'estimera pas que celle-là soit excessive par rapport à celle-ci, ni par conséquent

Mais, en tout cas, il est une consommation qui a pris les proportions d'un péril national et qui ne peut être omise dans ce chapitre, c'est celle de l'alcool. Elle a quadruplé en France au cours du XIX^e siècle et avait atteint presque 5 litres d'alcool pur par tête vers 1900. À partir de cette date, elle avait notablement baissé, puis, après quelques oscillations, avait remonté un peu au-dessus de 4 litres. Si ce chiffre ne paraît pas, au premier abord, bien effrayant, il faut remarquer : 1° qu'il s'agit d'alcool pur, ce qui représente environ 10 litres d'eau-de-vie au titre ordinaire de 40 ; — 2° qu'il s'agit d'un quotient obtenu en divisant le chiffre de la consommation totale par les 40 millions d'habitants de la France dont les trois quarts sont des femmes et des enfants : donc, si l'on ne compte que la population mâle adulte, il faut relever la moyenne à 40 litres ; — 3° qu'il faudrait ajouter l'alcool consommé en contrebande, ce qui doit majorer au moins d'un quart le chiffre précédent ; — et ainsi, en fin de compte, la moyenne s'élèverait à plus de 50 litres, soit 2.000 « petits verres »¹ !

Le fait est d'autant plus affligeant que la France autrefois était loin d'être parmi les pays les plus alcoolisés. Mais, par un contraste humiliant, nous voyons la consommation de l'alcool diminuer dans tous les autres pays², en même temps

que cette consommation rentre dans la définition que nous avons donnée du luxe répréhensible (ci-dessus, p. 504).

¹ Voici la marche de la consommation de l'alcool en France, à la fois en chiffre absolu et en moyenne par tête, dans ces dernières années :

1907	1.289.000 hectolitres	3 lit. 31
1910	1.399.000 »	3 lit. 59
1913	1.741.000 »	4 lit. 40

On voit quel était l'énorme accroissement en 1913. Il est vrai que depuis la guerre la consommation a diminué de près de moitié, le chiffre de 1916 étant de 900.000 hectolitres. Cet heureux résultat (du moins le chiffre officiel, car il est certain que depuis la guerre, et depuis que le droit sur l'alcool a été porté de 220 francs à 600 francs, la contrebande se donne libre carrière) est dû d'abord à la prohibition de la vente de l'absinthe, ensuite à la limitation de la vente des débits dans un certain nombre de villes de la zone militaire – et enfin à une moindre fréquentation des cafés, la population masculine étant mobilisée. Malheureusement, il y a une ombre à ce tableau : c'est que, par suite de la mobilisation des femmes dans les usines, l'alcoolisme féminin s'est fortement développé. Il est à craindre donc, après la guerre, de voir la consommation remonter à son ancien niveau.

² Voici un tableau de la consommation de l'alcool dans dix pays à quarante ans d'intervalle.

On voit que la France, qui était à l'avant-dernier rang en 1871-75, était montée au second à la veille de la guerre. Dans tous les pays, la consommation de l'alcool avait diminué, sauf en France et en Italie où elle avait augmenté, mais dans ce dernier pays restant encore insignifiante.

	1871-75	1911-1917	Augmentation ou diminution
Danemark	9,24	5,28	– 43 p. 100
Suède	5,90	3,35	– 45 »
Allemagne	4,60	2,90	– 37 »
Hollande	4,37	2,62	– 40 »
Belgique	3,80	2,98	– 22 »
Angleterre	3,08	1,75	– 43 »
États-Unis	3,00	2,78	– 7 »
Norvège	2,73	2,72	– 0 »

qu'elle augmente chez nous. Il est vrai que, malgré l'opinion courante sur ce point, les méfaits de l'alcoolisme ne sont pas nécessairement en rapport avec la consommation de l'alcool. Les antialcooliques font du tort à leur louable campagne en exagérant les méfaits de l'alcool et en lui imputant tous les maux sociaux, tuberculose, dépopulation, aliénation mentale, criminalité, etc. Pourtant, le Danemark, qui tient le premier rang pour la consommation de l'alcool, n'en est pas moins le premier pays d'Europe et peut-être du monde par sa longévité, par sa natalité, par son degré d'instruction et par la pratique de toutes les vertus de l'association et de la coopération¹. Mais du moins peut-on dire en toute vérité que l'alcool est un bouillon de culture pour tous les mauvais ferments qui existent déjà à l'état naturel dans un peuple : il multiplie les tendances au crime, au suicide, à la démence, à la violence et à la paresse. C'est assez pour faire un devoir de la combattre.

Les remèdes essayés contre l'alcoolisme sont très nombreux, d'autant plus nombreux qu'il n'y en a guère qui se soient montrés efficaces. On peut les classer ainsi :

§ 1. L'action par la contrainte légale :

a) Prohibition de la vente. — La vente est prohibée dans plusieurs États des États-Unis. Cette prohibition peut être générale ou locale (local option, c'est-à-dire qu'on laisse à chaque commune la faculté de décréter la prohibition)². La prohibition légale n'a donné presque aucun résultat, si ce n'est de provoquer la vente en fraude, mais la prohibition locale en a donné de meilleurs parce qu'elle implique un appui effectif de l'opinion publique. Quant à la prohibition de la production, elle devient de plus en plus difficile au fur et à mesure que l'art de la distillation fait des progrès ; on en est arrivé aujourd'hui à extraire de l'alcool de toute matière organique, fussent des bûches de bois, et même à le fabriquer directement par synthèse chimique.

	<u>1871-75</u>	<u>1911-1917</u>	<u>Augmentation ou diminution</u>
France	2,60	3,65	+ 52 »
Italie	0,49	0,65	+ 33 »

¹ Il y a pourtant une ombre à ce brillant tableau : c'est que le Danemark est un des pays qui compte le plus de suicides, 232 par million d'habitants, à peu près le même chiffre en France, mais seulement 89 en Angleterre et 45 en Norvège.

² Sur les 48 États des États-Unis, 23 sont dry (secs), c'est-à-dire ont prohibé l'alcool – et 28 sont encore wet (humides). Mais la question de prohibition générale devait être soumise à un vote en novembre 1918 et d'ailleurs la vente de l'alcool, et même du vin et de la bière, a été suspendue pour la durée de la guerre.

En Belgique et en Suisse, des lois récentes ont prohibé la vente de l'absinthe. En France, le Parlement s'est contenté, un peu honteusement, de prohiber l'emploi de la thuyone qui est la principale essence de la boisson dite absinthe.

b) Rationnement de l'alcool par l'exigence d'une carte pour l'achat. — Cette mesure a été souvent réclamée au cours de la guerre : on a fait remarquer combien il était scandaleux de voir imposer la carte de pain, de sucre, de charbon, alors que la consommation de l'alcool restait libre ! En Suède (du moins à Stockholm), depuis 1914 cette mesure est appliquée. On ne peut acheter de boissons alcooliques qu'autant qu'on a obtenu de l'administration un livret — qui n'est délivré qu'après enquête, et chaque quantité achetée est inscrite sur le livret jusqu'à un maximum qui ne peut être dépassé.

c) Répression pénale de l'ivresse. — Ce remède, inscrit dans la loi française mais jamais appliqué, peut donner de bons résultats au point de vue du bon ordre et de la décence publique, surtout quand c'est le cabaretier qui est puni pour avoir donné à boire à un ivrogne. Mais alors même qu'il serait appliqué sévèrement, comme dans d'autres pays, il ne servirait guère contre l'alcoolisme. L'alcoolisme est un état chronique, très différent de l'accès d'ivresse intermittent et beaucoup plus grave.

§ 2. L'enseignement par l'exemple et la propagande. — On peut lutter par l'éducation en faisant appel simplement à l'hygiène, à l'économie, à la dignité de la personne humaine, et cet enseignement n'est certainement pas inefficace, surtout quand il est donné dans ces deux milieux propices où passent tous les enfants et tous les jeunes gens et qui les forment pour la vie : l'école et l'armée. C'est à cette tâche qu'on s'est appliqué en France depuis quelques années et on peut espérer que ce ne sera pas sans succès. Cependant ces résultats sont à longue échéance, et reste à savoir si la guerre ne les aura pas compromis.

Plus immédiat peut-être est l'exemple donné par les associations d'hommes de bonne volonté qui, pour mieux lutter contre l'alcoolisme, font prendre à leurs membres l'engagement de s'abstenir de boissons alcooliques. Elles sont nombreuses et se rattachent à des types divers. La plus-ancienne, dite des *Bons Templiers*, est née aux États-Unis en 1851, mais a poussé ses branches dans tous les pays. Elle impose à ses membres l'abstinence la plus absolue, non seulement de boissons distillées mais de toute boisson fermentée¹. La Société de la *Croix-Bleue*, d'origine suisse (1877), est un peu moins rigide en ce sens qu'elle n'exige pas d'engagements perpétuels, et la *Ligue nationale française antialcoolique* encore moins sévère puisqu'elle n'exige pas d'engagement du tout et agit surtout par publication et conférences.

¹ C'est une question très débattue que celle de savoir si ces sociétés doivent imposer l'abstinence de toute boisson alcoolique, même simplement *fermentée*, comme le vin, la bière — ou seulement celle des boissons *distillées*. À vrai dire, les buts visés sont différents. Les sociétés d'abstinence totale visent surtout à convertir ceux qui sont déjà alcooliques, et pour ceux-là il est certain que l'abstinence totale est le seul remède. Les sociétés de tempérance visent surtout à prévenir le mal, et pour cela il semble que la modération dans la consommation peut suffire.

Ces sociétés, quoique souvent raillées, ont exercé une action puissante et on peut même dire que de tous les moyens de lutte énumérés ci-dessus, c'est celui qui s'est montré le plus efficace. En Angleterre, dans les deux pays Scandinaves et aux États-Unis, ces sociétés ont vraiment sauvé de l'alcoolisme une grande fraction, et sans cesse grandissante, de la population. Mais leur action atteint les masses que là où leur levier trouve un solide point d'appui sur le terrain moral ou religieux.

§ 3. L'action par la lutte contre les fauteurs de l'alcoolisme qui sont les producteurs et les vendeurs d'alcool, c'est-à-dire en France les *débitants* et les *bouilleurs de crus*. Ces deux catégories sociales sont nécessairement intéressées au développement de l'alcoolisme puisqu'elles en vivent. Et comme leur puissance électorale est très grande à raison de leur nombre, elles constituent un obstacle insurmontable à tous les efforts du législateur ou de l'initiative privée. En sorte que la lutte contre ce qu'on a appelé le *cabaretisme* n'est pas un simple épisode de la lutte contre l'alcoolisme mais trouve sa raison d'être en elle-même.

La lutte contre ces puissances de l'alcoolisme peut s'exercer par les moyens suivants :

a) Limitation du nombre des débits. — Ce moyen, employé dans plusieurs pays, notamment en Hollande, a fait l'objet de plusieurs projets de loi en France. Mais la puissance électorale des marchands de vin les a fait toujours échouer ¹ — encore qu'on ait essayé de se concilier les débitants en ne procédant que par extinction, ce qui aurait pour résultat de favoriser les survivants en leur conférant une sorte de monopole.

Sans doute on peut dire que le nombre des débitants d'alcool qui s'élève à près de 500.000 en France — dans certaines villes industrielles il y a un débit à chaque maison ² — doit être considéré comme un effet de l'alcoolisme plutôt qu'une cause, en sorte qu'il ne faudrait pas compter beaucoup sur la limitation pour restreindre la consommation. Les consommateurs sauront bien aller là où leur cœur les mène et ce ne sont pas quelques pas de plus à faire qui les arrêteront : il faut prendre garde d'ailleurs que les débits seront vraisemblablement d'autant plus riches et plus attrayants qu'ils seront moins nombreux. Mais le résultat à considérer ce n'est point tant la diminution du nombre des débits que la diminution du nombre des *débitants* : la réduction de leur nombre réduirait d'autant leur puissance électorale et favoriserait d'autant la campagne antialcoolique.

b) Concurrence faite aux débitants par des sociétés philanthropiques antialcooliques :

¹ Cependant la loi municipale donne aux maires le droit d'interdire l'ouverture d'un débit dans un certain périmètre, autour des églises, écoles, cimetières et hospices, et quelques-uns en ont usé. Une loi récente vient de permettre aux préfets de prendre cette mesure là où les maires resteraient inertes.

²

— soit sous forme de *cafés de tempérance* qui ne vendent que des boissons non alcooliques : mais ils n'ont donné, surtout en France, que d'insignifiants résultats ;

— soit sous forme de débits vendant des boissons alcooliques, mais qui, loin de chercher à attirer le client, s'appliquent, au contraire, à le décourager !

Ce système original est ce qu'on appelle le système de Gothenbourg, du nom de la ville de Suède où il a été inventé en 1865. Il se résume en ceci : les municipalités suppriment les débitants, soit par voie d'expropriation, soit simplement, là où la loi le permet, en refusant l'autorisation — et mettent à leur place des sociétés privées. Celles-ci doivent se donner pour mission, en exploitant le débit, sinon de dégoûter le consommateur tout au moins de ne pas l'attirer. Pour cela elles doivent rendre le débit aussi austère et aussi inconfortable que possible et même ne pas offrir au client de sièges pour s'asseoir.

Il semblait bien que ce système dût donner de bons résultats puisqu'il retournait l'aimant, pour ainsi dire, en tournant vers le consommateur le pôle répulsif au lieu du pôle attractif. Aussi pendant longtemps en a-t-on dit merveilles et a-t-on annoncé qu'il avait complètement éliminé l'alcoolisme des deux pays scandinaves. Il semble aujourd'hui qu'il faille un peu en rabattre. On a cru constater que ces débits humanitaires en étaient arrivés à ressembler beaucoup aux anciens et que les sociétés qui les dirigeaient ne dédaignaient pas les profits de leur commerce — ou du moins que les villes qui s'étaient réservé une part des bénéfices cherchaient à les pousser à la vente.

Ce n'est point à dire que la consommation de l'alcool n'ait considérablement diminué en Suède, mais l'action d'autres facteurs, et notamment des sociétés de tempérance, y est peut-être pour une plus forte part que le système de Gothenbourg.

c) Suppression du privilège des bouilleurs de cru. — On désigne sous ce nom les propriétaires récoltant du vin ou du cidre qui, en vertu de la loi française, peuvent le transformer en alcool pour leur consommation domestique sans payer de droits. Mais cet alcool soi-disant réservé à la consommation domestique fait l'objet d'un commerce de contrebande des plus lucratifs. Non seulement l'État perd de ce chef des centaines de millions chaque année, mais il y a ici beaucoup plus qu'une question fiscale, car toutes les populations rurales sont imbibées par cette source clandestine. Les bouilleurs de cru jouent dans les campagnes le même rôle que les débitants dans les villes ¹.

¹ Plus d'un million de propriétaires jouissent de ce privilège et jusqu'à présent leur puissance électorale a été suffisante pour faire rejeter les projets de loi supprimant cette exemption et même pour la faire rétablir quand elle a été supprimée.
Depuis la guerre le privilège a été aboli, mais seulement jusqu'à la fin de la guerre et avec tolérance de 10 litres d'alcool (25 litres d'eau-de-vie environ) par bouilleur. La question ne sera

d) Monopole de la fabrication de la vente de l'alcool par l'État. — On sait que ce régime a fonctionné en Russie jusqu'à la guerre. L'État avait monopolisé la vente : il vendait l'eau-de-vie dans ses bureaux comme en France le tabac ¹, cette vente donnait un produit brut de 2.500 millions de francs, avec un bénéfice net de 1.800 millions. C'est au moment même de la détresse budgétaire causée par la guerre que le tzar Nicolas II a sacrifié cette énorme recette par un geste qui restera l'honneur de son triste règne.

Pour la France, le monopole de la vente a été plusieurs fois proposé et M. le professeur Alglave a mené une active campagne en ce sens. On se flatte d'en obtenir un milliard, mais il y aurait beaucoup à rabattre, étant donné tout ce qu'il faudrait laisser aux mains des distillateurs et des débitants d'alcool pour les désarmer.

En tout cas, ce monopole n'a aucun intérêt comme moyen de lutte contre l'alcoolisme : au contraire, il serait un obstacle à la propagande antialcoolique, car comment l'État pourrait-il encourager et même tolérer une campagne où il s'entendrait qualifier quotidiennement d'empoisonneur public ? Il est vrai que, pour colorer ce monopole, l'État, en Russie et en Suisse, promet de consacrer une partie des bénéfices à lutter contre l'alcoolisme, mais il faudrait beaucoup de naïveté pour s'imaginer que l'État philanthrope va s'appliquer à tarir la source où puise l'État fiscal. La lutte contre l'alcoolisme pourrait cependant y trouver quelque avantage si le monopole avait pour résultat la suppression des débitants et des bouilleurs de cru : en ce cas l'alcoolisme aurait perdu ses deux bras.

VI

L'absentéisme.

[Retour à la table des matières](#)

L'absentéisme c'est l'habitude prise par les propriétaires ou les rentiers de résider à l'étranger, ou du moins hors de leurs terres. Cette habitude est très

définitivement réglée que lorsque le sera celle du monopole de la distillation par l'État. Les bouilleurs renonceraient volontiers à leur privilège si l'État, se limitant à la distillation de l'alcool dit industriel (extrait des grains ou betteraves) et le réservant aux emplois industriels, consentait à leur laisser le monopole de la vente pour la consommation de bouche. Mais l'État ne peut y consentir, car l'alcool pour emplois industriels devrait être vendu par lui sans bénéfices et même à perte.

D'innombrables articles ont été publiés sur cette question : nous en avons écrit plusieurs (voir *Revue Politique et Parlementaire*, juin et juillet 1916).

¹ En Suisse, l'État, ne pratiquant pas la vente au détail mais seulement la vente en gros aux détaillants, ne fait que des bénéfices modestes (6 à 7 millions de francs). Il en abandonne une partie aux cantons soi-disant pour la lutte contre l'alcoolisme, mais ceux-ci l'emploient plutôt à des œuvres d'assistance.

répandue dans certains pays, naguère chez les landlords d'Irlande et encore dans les pays de l'Europe occidentale, et la question qui se pose est de savoir si elle entraîne des conséquences fâcheuses pour le pays d'origine et, *vice versa*, avantageuses pour le pays de résidence ?

Au point de vue moral, l'absentéisme est sévèrement jugé. Mais encore faut-il distinguer. Ce jugement est parfaitement fondé en ce qui concerne les propriétaires fonciers, parce que la propriété foncière est, comme nous l'avons vu, une fonction sociale qui doit être exercée personnellement et non par délégation — ce qui est d'ailleurs la règle pour toutes les fonctions publiques. La propriété foncière, puisqu'elle se prévaut de l'utilité publique, n'a plus de fondement du jour où son titulaire n'a d'autre rôle que de toucher des fermages et démontre, par son absentéisme même, qu'il vit en parasite. D'ailleurs, en dehors même de cette considération théorique qui est de poids, l'expérience a montré bien des fois, par exemple en Irlande, que l'absentéisme des propriétaires déléguant leurs pouvoirs à des intendants ou intermédiaires (*middlemen*) entraînait à la fois la ruine des cultivateurs et celle de l'agriculture¹. Il en est un peu autrement des rentiers, leur fonction sociale — car ils en ont une aussi, celle de créer et de gérer des capitaux — ne les attachant pas à tel lieu plus qu'à tel autre. Et, au contraire, un certain cosmopolitisme est fort utile pour faire des placements avec intelligence et pour les surveiller.

Au point de vue purement économique on se plaint aussi de l'absentéisme parce que, dit-on, celui qui va dépenser ses revenus au dehors n'en fait pas profiter ses concitoyens mais en fait bénéficier les étrangers. La résidence de riches étrangers en Suisse, en Italie, à Paris, sur « la côte d'Azur », n'est-elle pas considérée à bon droit par ces pays et ces localités comme une source de richesses ? Et ne se promet-on pas déjà en France d'y trouver après la guerre une moisson d'or ? Or n'est-il pas évident que si, par le seul fait de sa présence, l'absentéiste procure un bénéfice au pays où il réside, de même, par le seul fait de son absence, il doit infliger un préjudice égal au pays qu'il a quitté ? En effet, puisqu'il dépense cet argent au loin, il ne saurait le dépenser ni le placer chez lui.

C'est incontestable si l'on ne regarde qu'à l'argent dépensé, mais il faut remarquer que l'absentéiste ne donne pas son argent gratis : il compte bien recevoir une valeur égale sous forme d'aliments, logement et services divers. Or ce qu'il consomme à l'étranger est autant d'économisé pour son pays. Durant la guerre quand les Allemands allaient en Suisse pour y trouver à manger, on ne considérait pas que ce fut un gain pour la Suisse ni une perte pour l'Allemagne : tout au contraire !

¹ Au point de vue social et politique, dont il faudrait tenir compte aussi, c'est l'absentéisme des grands propriétaires français attirés à Versailles qui a contribué à la décadence de l'aristocratie française.

On peut dire que les dépenses des absentéistes sont pour le pays qui les reçoit l'équivalent d'une exportation¹ — *exportation sur place*, comme on l'a très bien définie — et comporte simplement les avantages que nous avons signalés pour les exportations ordinaires (ci-dessus, p. 19). Elles procurent cependant des profits généralement plus élevés et cela pour deux raisons : — 1° parce que l'étranger paie généralement toutes choses *plus qu'elles ne valent*, la loi de concurrence ne fonctionnant pas ici. Toutes réserves faites d'ailleurs sur la moralité d'un semblable procédé, il faut bien constater qu'il n'est guère de villes fréquentées par les étrangers où tous les marchands n'aient deux prix, l'un pour les étrangers et l'autre pour les gens du pays ; — 2° parce que très souvent l'étranger paie l'usage d'une richesse qui *de sa nature n'est pas consommable ni destructible*. Quand l'étranger, en louant une villa pour la saison ou en prenant un guide pour la journée, achète le droit de jouir d'un beau ciel, de respirer un air salubre, de contempler la mer bleue ou les montagnes blanches, il n'enlève rien à la richesse du pays : il lui paie une véritable *rente*. Et pourquoi, en effet, des panoramas comme ceux de la Suisse, des golfes d'azur comme ceux de Nice, des cascades comme celles de la Norvège, de grands souvenirs comme ceux des villes d'Italie, ne seraient-ils pas pour ces pays des sources de richesses tout aussi bien que des mines de charbon ou des puits de pétrole ?

D'ailleurs, il en est de même pour un particulier. Si j'ai dans mon domaine une curiosité naturelle, grotte, ruine, etc., et que je fasse payer un droit d'entrée, il est clair que mon revenu s'accroîtra d'autant aux dépens de la bourse des voyageurs.

Ce n'est donc pas sans raison que les dépenses des étrangers sont considérées comme une source de bénéfices pour le pays qui les héberge et par conséquent comme une perte pour le pays qui les envoie — à moins qu'il n'y ait pour celui-ci la réciprocité d'un contre-courant de voyageurs. Cependant il ne faut pas exagérer l'importance de ces pertes pas plus que de ces profits : il n'en résulte guère qu'un peu plus ou un peu moins de facilités dans le règlement des comptes internationaux (ci-dessus, p. 124).

Quand on parle d'absentéisme, on ne vise que les capitalistes mais non les ouvriers qui vont travailler à l'étranger. Ceux-ci, loin de faire venir l'argent de leur pays d'origine vers leur pays de résidence, envoient chez eux la plus grande partie de ce qu'ils gagnent : la pompe aspirante fonctionne ici en sens inverse. C'est pourquoi l'Italie, qui tout à la fois attire chez elle les riches oisifs et envoie au dehors ses prolétaires, s'enrichit doublement et par les dépenses de ceux-là et par les gains de ceux-ci (II, 14-15).

¹ C'est pourquoi l'argent dépensé à l'étranger sera restitué tôt ou tard en achats de marchandises au pays d'où il vient, conformément à la loi économique du troc (exposée ci-dessus, p. 8), toute exportation (sur place ou à distance) créant à la longue une importation équivalente.

VII

Du contrôle de la consommation par l'État.

[Retour à la table des matières](#)

De tout temps les gouvernements ont cru qu'il rentrait dans leurs attributions et dans leurs devoirs de veiller à ce que leurs peuples n'eussent pas à souffrir de la disette, ou d'une excessive cherté, ou de la mauvaise qualité des produits manufacturés — comme aussi, inversement, à limiter ou à prohiber les consommations qu'ils jugeaient contraires au bien public. Sans faire ici un historique qui dépasserait le cadre de ce chapitre, il suffit de rappeler ce que la Bible dit des greniers installés par le ministre de Pharaon pour assurer l'approvisionnement du blé durant sept années de stérilité, les distributions de blé aux citoyens romains qui, inaugurées du temps des Gracques, se prolongèrent jusque sous l'Empire, les mesures prises sous l'ancien régime à toute époque et jusqu'à la veille de la Révolution pour assurer l'approvisionnement des marchés en blé, les fréquents édits de limitation de prix, les lois somptuaires réglementant les costumes, le port des fourrures ou du drap d'or, ou, comme le Code Michaud sous Louis XIII, prohibant le port des dentelles et fixant le nombre de plats qui pourraient être servis sur la table, les innombrables, et méticuleux règlements sur les marchandises vendues, non pas seulement en ce qui concerne les aliments, mais pour tout article, par exemple pour les étoffes dont chaque fil était compté, etc.

Les économistes, en inaugurant la liberté du travail, établirent du même coup la liberté de la consommation et, durant tout le règne de l'école libérale, le contrôle de l'État dans ce domaine cessa presque complètement. Il fut admis que le consommateur est le meilleur juge de ses intérêts, et que, d'ailleurs, la consommation est de l'ordre purement privé où l'État n'a rien à voir. Mais la réaction interventionniste, qui s'est manifestée d'abord dans le commerce et la production, ne devait pas tarder à empiéter aussi sur la consommation : il était naturel que le protectionnisme s'étendît des producteurs aux consommateurs. L'État ne faisait d'ailleurs qu'obéir à une puissance nouvelle dont l'autorité devient de jour en jour plus impérieuse, l'hygiène sociale. C'est presque, uniquement sous son patronage que se place aujourd'hui le contrôle de l'État en matière de consommation.

La guerre a donné une impulsion formidable à cette intervention de l'État. Elle s'est élargie jusqu'à prendre en charge l'approvisionnement du pays, d'abord en blé, puis peu à peu en presque toutes matières premières et denrées, afin, comme l'a dit

le Ministre du Commerce, d'assurer « l'abaissement et la péréquation des prix » en empêchant la surenchère des importateurs ¹.

On peut classer sous cinq chefs les modes d'intervention de l'État en ce qui concerne la consommation :

1° Assurer aux consommateurs *la quantité suffisante*. Nous venons de rappeler les mesures prises par les gouvernements d'autrefois en cette matière et qui feraient la matière de gros volumes. Depuis lors, comme c'est moins la crainte de la disette que celle de la surproduction qui hantait les esprits, ce premier mode d'intervention semblait définitivement abandonné, quand la Grande Guerre est venue lui rendre une terrible actualité. La mobilisation de presque toute la population masculine adulte, d'une part, et le renchérissement énorme des transports dû aux blocus réciproques que se sont infligés les belligérants, d'autre part, ont causé une disette de toutes denrées telle que les gouvernements, dans presque toute l'Europe, ont dû recourir à la mesure la plus rigoureuse, celle du *rationnement* obligatoire et égalitaire, afin d'assurer à la population civile un minimum de subsistances.

2° Protéger les consommateurs contre une *majoration de prix* des denrées de première nécessité qui pourrait avoir pour résultat d'en interdire la consommation aux classes pauvres. Cette préoccupation est évidemment du même ordre que la précédente et, comme celle-ci, ne s'est guère appliquée qu'au pain et quelquefois à la viande. C'est ainsi qu'en France une loi du temps de la Révolution, du 22 juillet 1791, reconnaît aux municipalités le droit de taxer le prix du pain et de la viande. Et il est curieux de constater que, malgré les vives critiques des économistes, cette loi est encore en vigueur après cent vingt années révolues ! c'est la plus vénérable de toutes celles qui existent dans l'arsenal législatif. Il est vrai qu'en ce qui concerne la viande, elle était tombée en désuétude parce que la viande étant une denrée qui comprend des catégories de qualités très différentes, il est impossible, à moins de recourir à une tarification compliquée, de fixer un prix maximum et surtout d'empêcher les bouchers de faire passer tel morceau d'une catégorie dans une autre. Parfois cependant les maires ont fait valoir la loi comme menace pour prévenir les coalitions des bouchers. Mais en ce qui concerne le pain, la loi était encore assez fréquemment appliquée : c'est plus facile, le pain étant une denrée homogène. Et encore les boulangers ont-ils bien des ressources pour éluder la taxation en mélangeant des farines de qualité inférieure, ou en incorporant plus d'eau ou de sel à la pâte.

¹ Cette intervention de l'État a abouti à la création des consortiums qui ont suscité d'ardentes polémiques. Le consortium est un groupement d'industriels d'une même industrie ou industries similaires – consortium des céréales, des pâtes alimentaires, du fer, etc., etc. – auxquels l'État, unique acheteur de ces denrées, les rétrocède en fixant le prix auquel ceux-ci devront les revendre. Ces consortiums sont obligatoires en ce sens qu'aucun industriel ne peut en dehors d'eux se procurer de marchandises, l'État ne les livrant que par leur intermédiaire. Créés originellement en vue de la consommation, ils visent aujourd'hui plutôt la production.

Mais depuis la guerre la taxation a pris un tel développement que dans certains des pays belligérants elle est devenue quasi la règle. En France, elle a été appliquée dès le début aux denrées de première nécessité, pain, sucre, viande frigorifiée, puis successivement au lait, beurre, pommes de terre, etc. Les résultats ont été généralement décourageants : la loi n'a pas été observée, le marchand vendant au-dessus du prix taxé, avec la complicité de l'acheteur, ou bien se refusant à toute vente¹. Le producteur lui-même a cessé d'apporter ses produits au marché, notamment pour le beurre et les œufs. Il a donc fallu compléter la taxation par une mesure encore plus rigoureuse, par la réquisition chez le producteur. La création de magasins municipaux a donné des résultats beaucoup plus satisfaisants, le prix de vente municipal s'imposant sur le marché par le seul effet de la concurrence.

3° Protéger les consommateurs contre *la falsification des denrées*. Tandis que les deux modes précédents d'intervention de l'État tombent en désuétude, celui-ci, au contraire, prend de jour en jour une extension croissante. La raison en est double : d'une part, les progrès vraiment merveilleux dans l'art de la falsification que nous avons déjà mentionnés (I, 212) ; d'autre part, les progrès parallèles dans la connaissance des lois de l'hygiène, c'est-à-dire des propriétés des substances alimentaires et de leur meilleure utilisation pour l'entretien de nos fonctions et de nos énergies. Dans tous les pays, et en France aussi, de nombreuses lois ont été votées pour la répression des fraudes sur le vin, sur le beurre, sur le lait, sur le sucre, sur la viande, etc. Et finalement une loi organique du 5 août 1905 a étendu le contrôle de la loi à toutes les denrées « servant à l'alimentation de l'homme ou des animaux ». Des échantillons seront prélevés chez tous les marchands, par les soins des *Bureaux d'hygiène*, qui doivent être créés dans toutes les villes de plus de 20.000 habitants, et analysés dans des laboratoires municipaux. Au cas où une falsification aura été constatée, le tribunal sera saisi et on procédera à la nomination d'experts et contre-experts.

De tous les modes d'intervention de l'État, c'est celui que les économistes de l'école libérale trouvent le plus impertinent². Ils le supportent à la rigueur quand il s'agit de la production ou de la circulation, parce que ce sont là des entreprises qui

¹ Pour la vente du pain la vente au prix taxé a pu se faire sans difficulté, par la raison bien simple que l'État a pris la perte à son compte — ce qui, pour la durée de la guerre, représente une somme colossale.

En Allemagne, durant la guerre, il a été établi pour certaines denrées une taxe différentielle selon le revenu du consommateur : par exemple pour le pain, le prix est fixé à 0 fr. 75, mais il est abaissé à 0 fr. 50 pour les ménages ayant moins de 5.000 francs (le minimum est relevé à 8.000 s'il y a plusieurs enfants).

² Voir notamment dans les livres de M. Yves Guyot d'incessantes protestations à propos des lois répressives des falsifications et même à propos de celles qui s'efforcent de réprimer l'alcoolisme.

Comme exemple curieux d'intervention au nom de l'hygiène, on peut citer les arrêtés municipaux de quelques villes allemandes prohibant pour les dames le port de robes longues parce qu'elles soulèvent la poussière des rues, ou, en d'autres pays, d'épingles à chapeaux trop longues.

ont plus ou moins un caractère public, mais quand il s'agit de la consommation, cette immixtion du législateur dans le domaine de la vie privée, revêtant pour l'occasion le bonnet de docteur, leur paraît aussi grotesque que celle du médecin de l'île de Barataria qui désignait de sa baguette impérieuse les plats que le malheureux Sancho pouvait manger et ceux qu'il fallait renvoyer.

Pourtant comment contester que la falsification des denrées ne soit devenue une question d'intérêt public, alors que l'on a vu en 1907 quatre départements du Midi de la France se mettre en insurrection au cri de : Guerre à la fraude ! ou les scandales des fabriques de conserves de Chicago qui ont donné la nausée au monde entier ? ou en septembre 1908 la convocation à Genève d'un Congrès international pour s'occuper des falsifications de denrées ? Quant à croire que le consommateur est suffisamment en mesure de savoir ce qu'il consomme et de veiller à ses intérêts, c'est méconnaître que, possédât-il même toutes les connaissances de l'hygiène, il est le plus souvent dans l'impossibilité de choisir, surtout s'il est dans la clientèle pauvre. Pense-t-on que les petits enfants qui sont empoisonnés par le lait soient « les meilleurs juges de leurs intérêts » ? Et, d'ailleurs, s'il est vrai que les consommateurs soient les meilleurs juges de leurs intérêts, alors que peut-on faire de mieux que de les croire quand ils réclament l'intervention du législateur ? Or c'est précisément ce qu'ils font par tout pays ¹.

Nous ne contestons pas d'ailleurs que l'application de ces mesures de protection ne soit très malaisée. D'une part l'hygiène est loin, encore aujourd'hui, d'être infaillible, et d'autre part rien n'est plus difficile que de déterminer où commence la falsification et ce qu'il faut entendre par un produit « vrai » ou « pur ». Il est évident que si l'on entendait par falsification toute modification d'un produit naturel, il faudrait tout prohiber — car la, plupart des aliments subissent tout au moins cette modification artificielle d'être cuits ! Ainsi, en ce qui concerne le vin, le mouillage et le sucrage sont considérés par la loi comme des falsifications, et pourtant la nature elle-même pour fabriquer le vin n'emploie guère d'autres éléments que l'eau et le sucre. Mais si ces difficultés pratiques imposent en effet une grande prudence dans l'application de la loi, elles n'ébranlent pas sa nécessité.

Il est vrai que d'assez nombreuses associations privées, ligues de consommateurs ou d'acheteurs, sociétés contre les falsifications (voir ci-dessus, p. 479), syndicats agricoles, sociétés coopératives de consommation dont nous avons déjà parlé, pourraient protéger les consommateurs, surtout si elles étaient investies

¹ On peut citer la Suisse où en 1897 a été soumis au vote populaire un projet de modification de la constitution pour donner à la Confédération « le droit de légiférer sur le commerce des denrées alimentaires et autres articles de ménage et objets usuels en tant qu'ils peuvent mettre en danger la santé ou la vie ». Or, quoique les cantons soient très jaloux de leur autonomie, ce projet a été voté à une forte majorité et a abouti en 1907 à une loi sur la répression des fraudes par l'inspection à la frontière.

du droit de poursuite que la loi française refuse aux sociétés privées ¹, mais que la loi anglaise leur confère. Mais précisément elles ont besoin de pouvoir s'appuyer sur la loi et celle-ci de son côté a besoin d'elles, car il est à craindre que sans leur concours la loi ne reste inefficace.

4° Empêcher la consommation des *denrées nocives*, en prohibant sinon la consommation elle-même, ce qui en fait serait difficile et d'ailleurs attentatoire à la liberté individuelle, du moins la mise en vente et la fabrication, ce qui en fait sera aussi efficace.

La mise en vente de l'alcool lui-même et des boissons distillées est prohibée dans divers pays. En Belgique, en Suisse, et en France depuis la guerre, on s'est borné à prohiber la vente de l'absinthe ; mais nous ne revenons pas sur cette question de l'alcoolisme dont nous avons parlé tout à l'heure. La Chine, par un décret du 22 novembre 1906, a prohibé la consommation de l'opium sous des peines sévères et cette campagne était vivement soutenue par la « jeune Chine ». Il faudra bien que l'Indo-Chine française suive cet exemple, mais elle ne le fait pas volontiers, car l'opium y fait l'objet d'un monopole très lucratif du gouvernement ². Même en France la consommation de ce narcotique, déjà avant la guerre et plus encore depuis, a pris des proportions inquiétantes, quoique l'importation et la mise en vente soient prohibées.

Dans ce même chapitre il faudrait classer les mesures législatives prises dans un grand nombre de pays pour protéger les habitants des villes et spécialement les locataires pauvres contre l'insalubrité des logements, car le logement aussi rentre dans la consommation. On sait que des conditions minutieuses sont prescrites — quoique rarement observées en dehors des grands centres — en ce qui concerne le nombre de mètres cubes des pièces, la hauteur des plafonds, les ouvertures, etc. (voir ci-dessus, *Le logement*, p. 497).

L'État a eu aussi à s'occuper maintes fois des *jeux d'argent*, des *paris* et des *loteries*, soit pour les prohiber, soit pour les régler, soit pour en profiter !

En ce qui concerne, les loteries on sait que nombre de gouvernements, autrefois et encore aujourd'hui (Italie, Espagne, la ville de Hambourg et divers États d'Allemagne, etc.), les exploitent eux-mêmes sous forme d'entreprises d'État qui rapportent un bon nombre de millions. En France on y a renoncé et les loteries sont même subordonnées à une autorisation préalable de l'administration ou du Parlement selon l'importance des sommes en jeu. Mais ces autorisations sont très

¹ La jurisprudence admet cependant l'action des syndicats quand ils peuvent prouver qu'ils poursuivent un intérêt professionnel, et les syndicats agricoles ont usé plusieurs fois de ce droit. Mais souvent ils sont déboutés par cette raison que le syndicat n'a pas éprouvé de préjudice pécuniaire et que, par conséquent, il n'a pas qualité pour réclamer des dommages-intérêts.

² Voir pour la lutte contre l'opium, un petit livre, Paul Gide, *L'Opium*, 1910.

prodiguées sous de futiles prétextes de philanthropie ¹. On peut faire valoir comme excuse que la loterie est moins dangereuse que le jeu et le pari, d'abord parce que les pertes subies par les joueurs sont limitées et trop petites pour entraîner leur ruine et aussi parce qu'il peut arriver que l'argent des perdants, voire même celui des gagnants, soit utilement employé. Et même en tant que mode de répartition des richesses, si la loterie a ce déplorable résultat d'intensifier l'action du hasard et de légitimer pour l'opinion publique le fait de la richesse acquise sans travail, du moins elle offre à chacun des chances plus égales que le jeu et le pari, où l'inégalité des chances et l'emploi des « tuyaux » frise plus ou moins l'escroquerie, et même elle satisfait à un certain sentiment de justice simpliste.

C'est donc plutôt dans le chapitre de la Répartition qu'il aurait fallu parler des loteries et paris, et si nous avions consacré un chapitre à la « spoliation » sous toutes ses formes, nous n'aurions pas manqué de leur y réserver une place. Cependant il s'agit bien là, sinon d'actes de consommation à proprement parler, du moins de dépenses. Et ces dépenses ne sont pas un simple transfert d'argent, car les sommes perdues au jeu ou aux paris sont presque toujours consommées improductivement, soit qu'elles soient gaspillées par les gagnants, soit qu'elles servent à entretenir une tourbe de parasites. Le développement inquiétant de ces habitudes dans les classes populaires, non seulement en France mais par tout pays, a attiré l'attention des gouvernements ; seulement jusqu'à présent ils se sont plutôt préoccupés de les utiliser pour en battre monnaie que de les réprimer ².

5° Enfin la loi pourrait avoir à intervenir non plus pour protéger les intérêts du consommateur, mais au contraire pour lui *imposer certains devoirs* que comporte sa fonction sociale (voir p. 480), notamment pour défendre certaines dilapidations des richesses naturelles. On peut citer la prohibition de la chasse et de la pêche durant plusieurs mois de l'année. Il y a d'autres produits dont la mise en vente sera sans doute interdite tôt ou tard parce que leur consommation implique des actes de destruction stupide ou féroce, comme par exemple le port des plumes d'oiseaux sur les chapeaux de dames ; mais jusqu'à présent il n'y a eu que quelques liguees privées qui essaient de lutter, sans grand succès, contre cette mode de Peaux-Rouges. C'est ici qu'il faudrait classer les lois dites *somptuaires* ; très nombreuses

¹ En 1908, le président du Conseil, alors M. Clemenceau, disait à la Chambre qu'il avait pour 537 millions de francs de demandes en autorisation de loteries, mais qu'il y en avait seulement pour une centaine de millions de francs d'autorisées. Mais depuis lors on a fait une loterie générale « de liquidation » et l'administration semble se montrer plus sévère pour les autorisations.

² La législation sur les paris aux courses et sur les maisons de jeux est touffue. En ce qui concerne les jeux d'argent, ils ne sont pas prohibés tant qu'ils ont un caractère privé : la loi française n'interdit et punit que les maisons de jeux ouvertes au public. Mais il est facile de tourner cette prohibition par des cercles et casinos, soi-disant associations privées, en réalité ouvertes à tous. Ainsi le gouvernement a-t-il transigé et autorisé les jeux dans les villes d'eaux moyennant un impôt progressif qui pourra aller jusqu'à 45 p. 100 sur la recette brute. Quant aux paris mutuels aux courses, toutes agences sont interdites autres que celle dite du pari mutuel à laquelle l'État fait payer la rançon de son privilège par un prélèvement de 7 p. 100 sur le montant des paris.

dans le passé, elles ont été abandonnées non seulement parce qu'elles étaient généralement inefficaces et vexatoires, mais aussi parce que, comme nous l'avons vu (p. 504), il est difficile et dangereux de tracer la ligne de niveau au-dessus de laquelle commence le luxe. Néanmoins, certains impôts sur des objets ou services de luxe (sur les automobiles et voitures en France, sur les domestiques en certains pays), peuvent agir partiellement à la façon des lois somptuaires. Et depuis la guerre, on les a vus revivre, d'abord sous forme de prohibition d'importation des objets de luxe, et ensuite sous forme d'un impôt spécial de 10 p. 100 sur tout article dit de luxe dont l'énumération, nécessairement assez arbitraire, a été dressée par une commission spéciale et insérée dans la loi. Mais cet impôt provoque tant de réclamations que son maintien est très douteux (voir ci-dessus, p. 463).

VIII

Les dépenses publiques.

[Retour à la table des matières](#)

L'accroissement continu des dépenses publiques est un des faits les plus caractéristiques de notre temps ¹. C'est seulement vers 1830 que le budget des dépenses a atteint un milliard, au grand émoi des contemporains. À la veille de la guerre le chiffre de 5 milliards était dépassé ; au cours d'une vie d'homme, il a donc quintuplé ² ! et si l'on ajoutait les dépenses des communes et départements, le chiffre total atteignait 6 ½ milliards.

¹ Si l'on rapproche ce chapitre de celui sur *Le Crédit public* (vol. I, 516) et de celui sur *Les Impôts* (II, 454), on aura un bref résumé de ce qu'on appelle l'Économie financière, laquelle, dans les Facultés de droit de France, fait l'objet d'un enseignement distinct.

² Voici les accroissements successifs du budget de la France depuis la fin du XVIII^e siècle :

Louis XVI (1785)	610 millions de francs,
Napoléon I ^{er} (1815)	931 »
Charles X (1830)	1.095 »
Louis-Philippe (1848)	1.771 »
Napoléon III (1872)	2.723 »
République (1913)	5.091 »

Nous prenons pour étapes la fin de chaque règne. Cependant, pour le second Empire, c'est la date de 1872 et non celle de 1870 qu'il faut prendre pour y faire rentrer, comme de juste, la liquidation de la guerre franco-allemande.

Voici l'accroissement des budgets des principaux États au cours des vingt dernières années en millions de francs : les quotients par habitant sont indiqués en regard :

		1882		1913	
Russie	3.114	(40 fr.)	7.948	(50 fr.)	
Angleterre	2.192	(70 fr.)	4.715	(105 fr.)	
Allemagne	2.695	(55 fr.)	10.700	(165 fr.)	
France	3.644	(96 fr.)	5.091	(130 fr.)	

Le chiffre des dépenses budgétaires de l'Allemagne paraît supérieur à celui généralement indiqué : c'est pourtant celui indiqué par le Secrétaire d'État au Reichstag le 14 février 1912, savoir 2.819 millions de marks pour l'Empire et 5.781 millions de marks pour les États. Mais il

Mais que sont ces chiffres qui paraissent déjà avoir dépassé les limites des ressources des contribuables, en regard de ceux qu'il va falloir inscrire ! Le budget de 1919 s'élève à 9 milliards et ne comprend encore qu'une faible partie des dépenses qui incomberont du fait de la guerre. C'est à 14 ou 15 milliards que s'élèvera le chiffre des budgets futurs, ce qui représentera près de la moitié du total des revenus du pays (ci-dessus, p. 137), en supposant d'ailleurs que ce revenu reste le même ¹.

Il est vrai que pour les autres pays belligérants il en sera de même ; on évalue déjà à 20 milliards de francs les budgets futurs de l'Angleterre et de l'Allemagne, mais proportionnellement à leur richesse et à leur population la charge sera moins pesante.

Les causes de cette augmentation déjà avant la guerre, et dans tous les pays, étaient faciles à indiquer.

1° La première était le développement de l'esprit militaire avec toutes ses conséquences, la guerre d'abord et la paix armée qui coûtait plus cher encore que les guerres d'autrefois ². Sur les 5 milliards de dépenses de la France ci-dessus indiquées près d'un tiers (29 p. 100) était consacré à payer les frais des guerres passées, sous forme d'intérêts des emprunts contractés pour les faire ; et plus d'un quart, sous forme de dépenses militaires, à parer aux éventualités des guerres futures.

faut se rappeler que la moitié environ de ces recettes était fournie par des exploitations de l'État en régie (II p. p. 330 note) en sorte qu'il ne restait qu'un peu plus de 5 milliards de marks à fournir par le contribuable soit 6.500 millions de francs, un peu moins de 100 francs par tête.

¹ Mais il est permis d'espérer qu'il aura augmenté, par suite de la dépréciation de l'argent (voir ci-dessus, p. 136 note *in fine*).

² Voici les chiffres comparés des dépenses militaires (armée et marine, mais non compris colonies, pensions militaires, etc. à trente ans de distance et à la veille de la guerre (en millions francs).

	<u>1883</u>	<u>1913-1914</u>	<u>Accroissement</u>
Russie	894	2.642	195 p. 100
France	789	1.471	86 »
Angleterre	702	1.943	177 »
Allemagne	504	2.302	357 »
Autriche-Hongrie	318	822	158 »
Italie	311	749	140 »
Suisse	12	46	283 »

Nous avons ajouté la Suisse sur la liste des grandes puissances militaires afin de mettre en relief ce fait curieux que c'est précisément dans un petit pays neutralisé que l'accroissement des dépenses militaires a été le plus fort (après l'Allemagne) : elles ont presque quadruplé !

Tout en faisant remarquer combien l'accroissement pour la France avait été faible relativement à celui de l'Allemagne, il est juste cependant de noter que la différence se trouve accentuée par le fait qu'en 1883 le budget militaire de la France était déjà très élevé tandis que celui de l'Allemagne était très inférieur.

Les pays neufs d'Amérique ou d'Australie n'avaient eu jusqu'à présent à supporter de ce chef que des charges insignifiantes ; et il paraissait impossible que cette inégalité écrasante ne finît pas par leur créer une supériorité économique tout à fait décisive sur nos pays d'Europe, mais, en ce qui concerne les États-Unis, et dans une moindre mesure, le Canada et l'Australasie, leur participation grandiose à la guerre mondiale aura pour effet de porter leur budget à un niveau supérieur à celui des États d'Europe, même les plus chargés. Toutefois, étant donné leurs ressources actuelles ou potentielles (pour les États-Unis, voir ci-dessus, p. 136), la charge sera relativement moins lourde pour eux.

2° La seconde était l'extension graduelle des attributions de l'État. Toute dépense publique correspond, en effet, à une certaine fonction de l'État. Or, on voit se manifester par tout pays, sans en excepter même le pays du *self-help*, l'Angleterre, une tendance de plus en plus marquée à élargir les attributions de l'État (voir vol. I, p. 319), non seulement en développant dans des proportions considérables les anciens services publics, tels que ceux de l'instruction publique ou des travaux publics, mais encore en créant des ministères nouveaux ou tout au moins de grands départements ministériels, tels que l'agriculture, le commerce, le travail, l'assistance publique, l'hygiène publique (logements insalubres, préservation des épidémies, falsification des denrées alimentaires), les assurances sociales, etc. ¹.

Il va sans dire que cette extension progressive des attributions de l'État doit se traduire par un accroissement proportionnel des dépenses publiques. Néanmoins, il serait injuste de faire retomber sur le socialisme d'État, comme on l'appelle, la plus lourde part de responsabilité dans l'aggravation énorme des charges publiques, car même dans les budgets antérieurs à la guerre, si on déduisait la part des dépenses militaires, celle de la Dette publique et les frais de recouvrement des impôts, on constatait qu'il ne restait guère que 1.800 millions de francs pour toutes les dépenses civiles à répartir entre les divers ministères. Or, si l'on songe que le revenu total de la France était évalué à plus de 30 milliards, on ne pouvait estimer exorbitant qu'elle consacraît 6 p. 100 de ce revenu à des dépenses d'intérêt public ².

Pourtant, si rapide fût-elle, la marche ascensionnelle des dépenses publiques n'avait pas dépassé, ni même égalé, au cours du XIX^e siècle, l'ascension de la richesse générale du pays. Si nous constatons en effet que le budget a presque quintuplé depuis un siècle, nous avons cru pouvoir constater d'autre part que la fortune globale des Français avait sextuplé dans le même laps de temps (voir ci-dessus, p. 344). La proportion des dépenses publiques au revenu national avait

¹ Les dépenses dites sociales – assistances, mutualités, retraites ouvrières – avaient passé de 5 millions de francs en 1880 à 224 millions en 1913, l'Instruction publique de 80 millions à 296 millions aux mêmes dates : faut-il donc en gémir ?

² Il est vrai qu'il fallait ajouter près de 1 ½ milliard pour les dépenses des communes et des départements, qui sont presque uniquement des dépenses civiles, ce qui élevait la proportion à 10 p. 100.

donc plutôt diminué. Mais évidemment il en sera tout autrement après la guerre. Peut-on espérer ramener les budgets à venir à un niveau en rapport avec les ressources du pays ¹ ?

Les trois quarts du budget seront affectés au service des emprunts de guerre, aux pensions des victimes de la guerre, aux réparations des innombrables ruines, aux avances nécessaires pour la reconstitution de l'industrie, de la marine marchande, des ponts et chaussées, etc., ce qui ne laisse aucune possibilité de réduction.

En ce qui concerne les dépenses anciennes, non seulement on ne pourra opérer de réduction sur les chiffres antérieurs à la guerre qui d'ailleurs, ainsi que nous venons de le montrer, n'avaient que faiblement augmenté, mais même il est hors de doute qu'il faudra les relever. Les lois d'assistance pour les vieillards et invalides qui n'ont pas atteint encore leur plein, la loi à peine amorcée sur les retraites ouvrières, les assurances contre le chômage et contre l'invalidité déjà annoncées, les exigences de l'hygiène urbaine en ce qui concerne les expropriations des quartiers malsains et la reconstruction de maisons nouvelles, la nécessité, étant donnée la hausse énorme du prix qui de bien longtemps, probablement même jamais, ne reviendra à son ancien niveau, d'augmenter les traitements misérables

¹ Les dépenses de la guerre actuelle et l'augmentation de charges qui en résultera pour les États belligérants (et même, toutes proportions gardées, pour les neutres) ne pourront être définitivement établies, cela va sans dire, que lorsque la guerre aura pris fin et même plusieurs années après. Voici cependant quelques indications à ce jour.

Pour la France, le chiffre des crédits votés pour jusqu'à fin 1918 est de 147 milliards francs. Pour l'Angleterre, le chiffre des crédits votés pour jusqu'à la fin de l'année est de 203 milliards, mais dans ce total sont compris plus de 40 milliards francs prêtés aux alliés ou à ses Dominions. Pour les États-Unis (entrés en guerre seulement en 1917), les crédits votés jusqu'à fin 1918 sont de 120 milliards, mais sur cette somme il y a aussi plus de 30 milliards de prêts. Pour l'Allemagne, le total des crédits est de 139 milliards de marks (170 milliards francs), mais il y a aussi dans ce chiffre de gros prêts à ses alliés. La somme des dépenses de ces quatre pays seulement est donc de 610 milliards et il y en a encore 16 (en comptant les 3 Dominions et l'Inde) qui participent à la guerre ! L'évaluation globale de 850 à 900 milliards, donnée par le *Bulletin de la Société de Banque Suisse* (août 1918), seulement pour les quatre premières années de la guerre, ne paraît donc pas exagérée.

Mais il faut se garder de confondre le chiffre de ces dépenses avec le coût réel de la guerre – car la plus grande partie de ces dépenses de l'État représente des revenus, des bénéfices, pour d'innombrables personnes (fournisseurs, ouvriers, bénéficiaires d'allocations, chemins de fer, etc.), et l'État lui-même en regagne une partie sous la forme d'impôts sur les bénéfices de guerre (ci-dessus, p. 470). Il est vrai que, d'autre part, ces dépenses publiques ne comprennent pas les destructions de propriétés privées (maisons et usines incendiées, navires coulés, chemins et ponts démolis, etc.) ; néanmoins, tout compte fait, la valeur des richesses détruites est de beaucoup inférieure, heureusement, aux chiffres fantastiques de 8 à 900 milliards portés ci-dessus (comparez vol. I, p. 202).

À ces dépenses, il est pourvu par trois moyens :

- a) Par l'emprunt, soit sous forme de rentes perpétuelles, soit sous forme d'emprunts à court terme (en France Bons de la Défense Nationale) ;
- b) Par l'émission de papier-monnaie ou billets de banque à cours forcé ;
- c) Par l'impôt. Mais l'Angleterre et les États-Unis sont les seuls pays qui aient usé dans une forte proportion de ce moyen héroïque.

de près d'un million de fonctionnaires, tout cela exigera des centaines de millions, probablement des milliards.

Le seul chapitre du budget ancien qui pût donner lieu à une sérieuse économie serait celui des dépenses militaires, dans l'hypothèse optimiste d'un désarmement général, sous la garantie d'une société des Nations ; et encore faut-il prévoir l'entretien d'une force armée suffisante pour assurer *manu militari* l'exécution des décisions internationales ! D'ailleurs, que serait ½ milliard ou 1 milliard en moins pour compenser tant de milliards ajoutés ?

C'est l'énorme charge de la Dette publique, formant à elle seule les deux tiers du budget, qu'il faudrait pouvoir réduire. Mais comment ? — Par l'amortissement ? Il faudrait pour cela commencer par augmenter encore la charge de l'intérêt de tout le montant de la prime d'amortissement ! (vol. I, p. 525). — Par la conversion ? Oui, mais les emprunts ayant été émis au-dessous du pair, il faudra attendre longtemps (vol. I, p. 527).

Il y a pourtant une autre éventualité qui pourra aider à porter le fardeau : c'est la dépréciation de la monnaie. Elle a déjà commencé et sur grande échelle. On peut dire que dans tous les pays belligérants la monnaie a perdu la moitié de sa valeur. Qu'est-ce à dire sinon que 10 milliards d'intérêts pour la Dette publique n'en représentent pas plus de 5 comme valeur et par conséquent comme charge ? Ce n'est pas l'argent ni l'or, dira-t-on, c'est seulement le billet qui a perdu de son pouvoir d'achat. Qu'importe, si on continue à se servir de billets. D'ailleurs la valeur des monnaies, même d'espèces aussi différentes que celle métallique et celle de papier, sont toujours interdépendantes et tout porte à croire que la guerre actuelle marquera l'ère d'une chute générale du pouvoir de l'argent sous toutes ses formes — pour le grand bien des États obérés — et ainsi le mal apportera avec lui le remède (I, p. 440).

Il faut considérer aussi que les 5 ou 6 milliards d'intérêts des budgets à venir seront payés pour la plus grosse, part par des Français à des Français — même beaucoup de ceux qui les auront fournis comme contribuables auront à les reprendre comme rentiers. Sans doute il ne faudrait pas en conclure qu'il y a là un simple déplacement d'argent qui ne changera rien à la richesse totale du pays : ce n'est pas chose indifférente que des milliards soient prélevés sur la production pour être reversés sous forme de rentes qui, par définition, comportent l'idée de consommation improductive. Mais si pourtant ces rentiers, au lieu de consommer ces milliards de rentes, les restituaient à la production nationale sous forme de placements, alors la déperdition de richesses se trouverait atténuée.

Néanmoins, les pays belligérants ne devront pas se reposer sur un tel oreiller. S'ils veulent se relever, il n'y a pas d'autre solution qu'un accroissement de la production tel qu'il puisse suffire à l'accroissement des charges budgétaires.

Certes ! c'est demander un grand effort à des pays dont la population masculine adulte aura été beaucoup plus que décimée et dont les capitaux auront été en grande partie consommés. Pourtant si l'on réfléchit à ce qu'était le gaspillage des forces productives avant la guerre, il ne paraît pas téméraire, avec une meilleure économie et si l'on fait entrer en compte d'autre part la hausse des prix, d'escompter un accroissement des revenus du pays tel qu'il fût proportionnel à l'accroissement des charges ¹.

¹ La meilleure preuve que de telles possibilités existent à l'état latent c'est la guerre elle-même qui l'a fournie. Nous avons vu en effet un pays comme la France, dont la presque totalité de la population masculine adulte et une partie notable de la population féminine se trouvait mobilisée pour la guerre ou les usines de guerre, dont les régions les plus riches industriellement se trouvaient envahies, en un mot dont les forces productives se trouvaient certainement réduites de moitié, peut-être des deux tiers – néanmoins continuer à vivre et à suffire à ses besoins, même à ceux de luxe : ce n'est qu'à partir de la troisième année que certaines restrictions sont devenues nécessaires.

CHAPITRE III

L'ÉPARGNE

I

Les deux aspects de l'épargne.

[Retour à la table des matières](#)

Le mot *épargne* sert à désigner dans notre langue deux catégories d'actes très différents et qui n'ont même aucun rapport entre eux, quoique dans le langage courant et même dans les traités d'Économie politique ils soient généralement confondus. Il faudrait avoir deux mots différents pour la désigner, mais la science économique n'a pas encore sa terminologie ; nous sommes donc obligés d'employer le même mot avec des qualificatifs différents.

§ 1. L'épargne-économie.

C'est l'art de satisfaire à ses besoins en consommant le moins de richesses possible, c'est-à-dire à tirer le meilleur parti des denrées ou de l'argent qu'on a à sa disposition, à les *économiser*, au sens propre de ce mot. C'est une application du principe hédonistique qui consiste, comme nous le savons, à se procurer le maximum de satisfaction avec le minimum de sacrifices.

Nous avons déjà vu, à propos de l'intégration de l'industrie, quelle importance grandissante prenait l'économie des matières premières et de la force, soit par l'utilisation des déchets industriels transformés en sous-produits, dans les usines à gaz, dans le raffinage du pétrole, dans le peignage de la laine (I, p. 284), soit par la récupération de la chaleur perdue dans les gaz jaillis des hauts fourneaux ou celle du coke incandescent.

Mais cette science de l'économie n'a pas moins d'importance dans la consommation que dans la production. On ne l'ignorait pas dans la vie domestique et sous la forme modeste d'économie ménagère. Une habile ménagère saura faire cuire et apprêter son dîner avec deux fois moins de charbon et moins de beurre qu'une autre qui les gaspillera et, mieux que cela, elle saura, avec une moindre somme d'argent, faire un menu plus nourrissant pour son mari et ses enfants. On a

assez vanté depuis la guerre les vertus de la marmite norvégienne comme économie de combustible. Ce n'est pas seulement pour l'alimentation mais pour les besoins de tout ordre que l'économie trouve sa place : un homme soigneux conservera un habit à l'état de neuf trois fois plus longtemps que tel autre qui l'usera de suite. Et tel avec un modeste budget arrive à se procurer autant de satisfactions ou même à mener aussi grande vie que tel autre qui a, comme on dit, les mains percées.

Mais on n'était pas disposé à croire, sauf le visionnaire Fourier, que cette forme de l'épargne fût de grande importance dans l'économie nationale. Il est vrai que, considérée séparément, chacune de ces économies est peu de chose, mais répétées sur tous les actes de consommation, elles forment un total énorme et peuvent représenter une portion notable du revenu national. Le gaspillage des Américains dans leur consommation, même pour les classes ouvrières, est un fait bien connu. On prétend que c'est à cette consommation rapide qu'ils doivent l'activité de leur production : c'est possible, mais c'est à elle aussi qu'ils doivent de ne recueillir de cette activité qu'une somme de bien-être très inférieure à celle que comporterait le haut niveau de leurs salaires. Et c'est, au contraire, grâce à cette sage économie que des familles françaises peuvent vivre largement avec des revenus qui seraient la misère pour des Américains.

L'économie est un art véritable et qui, comme tous les arts, a besoin d'être appris. Ce serait un grand bienfait, une grande source de richesses, si elle était enseignée, tout au moins à celles qui ont plus particulièrement la tâche de l'appliquer, aux femmes. *L'enseignement ménager*, comme on l'appelle, prend aujourd'hui une très grande extension, surtout en Allemagne. À Berlin, et dans d'autres villes, il y a des écoles qui donnent un enseignement théorique et pratique, où les cuisines remplacent les laboratoires¹. Il y a même, en Allemagne et en Suisse, un enseignement *ambulant*, avec cuisines ambulantes aussi qui vont, comme les roulottes des saltimbanques, de village en village.

De plus, il ne s'agit pas seulement de l'économie dans le ménage, au foyer domestique : il s'agit de l'économie dans la consommation nationale au sens le plus large du mot, laquelle peut se réaliser sous des formes infiniment variées, dont l'étude a été jusqu'à présent complètement négligée mais dont la guerre vient de révéler l'importance.

Citons seulement quelques exemples :

a) Application de la loi de substitution dans la consommation en remplaçant les denrées les plus coûteuses par d'autres qui sont plus avantageuses : par exemple

¹ « J'y ai entendu une leçon sur la préparation des haricots vraiment intéressante et d'une logique scientifique rigoureuse » ! Ce témoignage impressionnant est de M^{me} Moll-Weiss, *L'enseignement ménager en Allemagne* (publications du *Musée social*, 1905).

comme valeur nutritive, s'il s'agit d'aliments. Des tables d'équivalence alimentaire ont été publiées pour indiquer à combien revient le gramme d'azote ou de carbone selon la nature de l'aliment. La guerre a eu pour résultat de faire découvrir un nombre étonnant de succédanés, non seulement comme aliments mais comme textiles ou autres, et sans doute bon nombre resteront définitivement acquis. Jusqu'à présent les peuples utilisent mal les ressources de leur territoire et peut-être le meilleur argument du système protectionniste, s'il était rationnellement établi, serait de faire l'éducation des pays à ce point de vue. Le professeur Patten fait remarquer, par exemple, que le coton et le maïs, produits indigènes des États-Unis, pourraient remplacer avec avantage d'autres textiles ou céréales qu'ils font venir de l'étranger.

b) Utilisation plus rationnelle, dans la consommation aussi bien que dans la production, des déchets : par exemple, des ordures ménagères qui n'étaient jusqu'à présent qu'une cause d'embarras et de grands frais pour les administrations municipales obligées de les évacuer. On a essayé d'abord de les employer comme engrais, mais le transport était difficile, puis de les brûler et d'utiliser la chaleur dégagée par cette combustion ; puis finalement, au cours de la guerre, la disette de fourrage en Allemagne a conduit à les utiliser sous forme d'un aliment pour le bétail, dit *melkogène*. On a évalué à 4 millions de tonnes les ressources annuellement utilisables sous cette forme ¹.

c) Conservation des denrées périssables, notamment par l'application des procédés frigorifiques au transport et à la garde de la viande, des poissons, des fruits, du lait, etc. (grâce à toutes ces inventions une masse énorme de richesses qui auparavant était perdue se trouve économisée ².

d) Utilisation plus économique des forces naturelles, notamment de la lumière du soleil ! Déjà quelques années avant la guerre cette idée, qui paraît si bizarre, avait surgi en Angleterre, pays où plus qu'ailleurs on souffre de la désharmonie entre le jour solaire et le jour civil. Le jour civil, c'est-à-dire celui qui règle la vie et les affaires, s'adapte mal au jour solaire : il commence trop tard et finit aussi trop tard, ce qui entraîne une consommation de lumière artificielle qui, totalisée pour les Îles Britanniques, représente une dépense considérable. Mais il suffit de faire varier l'horloge officielle de façon qu'à partir du mois d'avril elle marque 8 heures quand le soleil ne marque encore que 7 heures et oblige ainsi tous ceux qui sont de service à se mettre au travail une heure plus tôt. Naturellement la journée finit une

¹ Ce ne sont pas seulement les déchets du ménage mais ceux de la nature qu'on pourrait mieux utiliser. Nous avons rappelé déjà que la disette de papier avait suggéré l'idée d'utiliser comme matière première les feuilles mortes des arbres. On a estimé qu'une infime partie de cette récolte perdue suffirait à alimenter toutes les fabriques de papier et à épargner par là toutes les forêts qu'elles dévastaient (ci-dessus, p. 262).

² Au moment le plus critique de la pénurie des denrées, durant l'été de 1918, de grandes quantités d'aliments ont été perdues aux Halles de Paris et dans le transport, faute d'installations frigorifiques.

heure plus tôt, mais c'est précisément par cette raison qu'on n'a pas besoin d'allumer le gaz. Ce projet de loi, dit *Day Light Saving* (pour économiser la lumière du jour), avait été tout d'abord mal accueilli par l'opinion publique et surtout par les ouvriers. Mais la guerre a eu pour effet de balayer toutes les résistances et de faire adopter cette réforme horaire dans la plupart des pays d'Europe. Il est probable qu'elle restera définitivement acquise ¹.

e) Une des plus précieuses des richesses, qui est le temps, pourrait aussi être beaucoup mieux utilisée dans les actes de consommation, comme on s'applique déjà à le faire dans la production. L'invention des allumettes, substituées à l'antique briquet, a fait économiser un nombre de minutes qu'un statisticien totalisait à 3 ½ milliards d'heures pour l'Angleterre. Comme application plus moderne du même principe, on peut citer la tendance à généraliser la « journée anglaise », c'est-à-dire la suppression du repas du milieu du jour afin de ne pas interrompre le travail. Mais, ce n'est pas seulement la production qui en bénéficie, c'est l'économie du repas de midi au restaurant ou chez le marchand de vin, c'est une part plus large de la journée, le matin et le soir, rendue disponible pour la famille et les soins du ménage.

§ 2. Épargne-prévoyance.

[Retour à la table des matières](#)

Le mot d'épargne se prend aussi dans un autre sens. Ce n'est plus, comme tout à l'heure, la consommation économisée, c'est la consommation *différée*. L'homme, au lieu de satisfaire ses besoins présents, songe à ses besoins futurs ; il les ressent avec la même intensité que s'ils étaient présents et, comme le dit très bien la locution populaire, il « met quelque chose de côté » pour le lendemain, ou pour sa vieillesse, ou pour ses enfants — une poire pour la soif, comme on dit. Ceci n'est plus simplement l'économie, C'est tout autre chose, la prévoyance ².

L'épargne a été longtemps préconisée par les économistes comme la seule source de la fortune et, pour la classe ouvrière, comme le seul moyen d'améliorer son sort.

¹ On trouvera sans doute d'autres moyens de mieux utiliser la lumière du soleil, notamment en l'emmagasinant dans des corps phosphorescents qui, comme des accumulateurs électriques, la restitueraient ensuite la nuit ou selon les besoins.

L'emploi de l'électricité comme moyen de chauffage ou pour la cuisine est trop coûteux, mais il peut devenir économique s'il se greffe sur quelque autre emploi plus important de l'électricité, tel que celui de force motrice pour les tramways en utilisant les heures où ceux-ci s'arrêtent.

² Dans un bon livre, *Introduction à l'étude de la prévoyance*, M. Anatole Weber reproche aux professeurs d'Économie politique de n'avoir ni théorie, ni vue d'ensemble, ni définition de la prévoyance, et voici la définition qu'il en donne : « tout acte accompli par l'individu dans le but de le prémunir contre l'incertitude du lendemain ». Mais celle-ci pêche à son tour par sa trop grande généralité. D'après cette définition, en effet, on pourrait faire rentrer dans la prévoyance tous les actes de production – semer, planter et bâtir.

Au contraire, l'opinion publique s'est montrée toujours assez peu sympathique à l'épargne ; et même des esprits supérieurs, comme Montesquieu, par exemple, ont pu écrire : « Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pauvres meurent de faim »¹.

On sera peut-être tenté de concilier ces deux opinions en disant que c'est aux pauvres à épargner et aux riches à dépenser. Et c'est ce que l'on entend dire bien souvent. Mais on comprend que ce double conseil, qui fait pour l'ouvrier un devoir de la privation et pour le capitaliste un devoir de la jouissance, ne soit pas sans irriter le premier. Il nous paraît d'ailleurs peu fondé, même en restant sur le terrain économique, et nous serions plutôt disposé à l'intervertir.

En effet, en ce qui concerne d'abord les classes à qui on prêche, l'épargne, les économistes et moralistes ont un peu dépassé la mesure. Nous ne dirons pourtant pas que pour elles l'épargne est impossible à pratiquer, car elle est toujours possible, même pour le plus pauvre : l'élasticité des besoins de l'homme est merveilleuse et, de même qu'ils sont indéfiniment extensibles, ils sont aussi indéfiniment compressibles. Un homme qui n'aurait pour revenu qu'une livre de pain par jour pourrait peut-être s'habituer à ne manger qu'un jour sur deux et par conséquent en épargner la moitié. D'ailleurs, nous avons vu que les classes ouvrières trouvaient le moyen de dépenser lamentablement des milliards de francs en petits verres d'eau-de-vie et en pipes de tabac ; et personne ne songe à nier qu'elles pussent les épargner si elles le voulaient et qu'elles fissent beaucoup mieux de le faire.

Si néanmoins nous pensons que les conseils d'épargne donnés avec tant de morgue aux pauvres ne sont pas toujours justifiés, c'est parce que toutes les fois que l'épargne est prélevée sur le nécessaire ou même sur les besoins légitimes, elle est plutôt funeste qu'utile. Il est absurde de sacrifier le présent à l'avenir toutes les fois que *le sacrifice du présent est de nature à compromettre l'avenir*. Toute dépense privée ou publique qui a pour résultat un développement physique ou intellectuel de l'homme doit être approuvée sans hésiter, non seulement comme bonne en soi mais comme préférable même à l'épargne. Quel meilleur emploi l'homme pourrait-il faire de la richesse que de fortifier sa santé ou de développer son intelligence ? Sans doute les consommations d'eau-de-vie et apéritifs doivent être déconseillées, mais l'argent si mal employé à cet objet trouverait chez le boucher, l'épicier, le bonnetier, un emploi plus utile peut-être qu'à la caisse d'épargne, car il faut bien remarquer que les dépenses de l'alcoolique sont prises moins sur le superflu que sur le nécessaire. Une alimentation fortifiante, de bons vêtements, un logement salubre, un mobilier confortable, des soins médicaux et hygiéniques plus fréquents, des livres instructifs, certaines récréations telles que promenades, voyages, sports, concerts, surtout l'éducation des enfants, sont des

¹ De nos jours, un romancier, moraliste à ses heures, Mirbeau, a écrit : « L'épargne est le grand mensonge anti-social ».

dépenses non seulement permises, mais plus recommandables que l'épargne. On peut même dire qu'elles constituent moins une dépense qu'un *placement*, et le meilleur de tous puisqu'elles augmentent la valeur de l'homme et sa productivité.

Et si même l'ouvrier dispose d'un excédent convertible en épargne, alors le mieux est qu'il l'emploie sous forme de contribution aux syndicats, coopératives, sociétés de secours mutuels, caisses de chômage, etc. Car ce mode d'épargne, *collective dans son but* comme dans son organisation, donne plus de résultats que l'épargne individuelle pour des sacrifices moindres. Il tend à créer un fonds impersonnel, mis au service de tous, véritable mainmorte laïque¹. Il fait appel à la solidarité autant qu'à l'intérêt individuel. Et ce n'est pas sans raison qu'il est tenu à honneur dans les milieux ouvriers, tandis que l'épargne sous la forme individuelle est assez mal vue. L'ouvrier, même quand il épargne, n'aime pas qu'on le sache — parce qu'il pense que le patron en conclura qu'il est trop payé puisqu'il peut « mettre de côté » et parce qu'il craint que ses camarades ne le considèrent comme un « bourgeois ».

Passons maintenant aux riches. Le conseil de dépense que leur donne Montesquieu et tant d'autres après lui, est-il justifié ?

D'abord si le riche qui épargne complète son épargne par le placement, ce qui est la règle générale, il dépense tout de même, car il ne fait que transférer à d'autres — précisément aux travailleurs — sa faculté de consommation (ci-après, p. 561).

L'utilité sociale de l'épargne consiste à former, par la réunion des épargnes privées, une masse de capital disponible où les entreprises nouvelles pourront venir puiser au fur et à mesure de leurs besoins — utilité qui est donc la même pour la société que pour les individus : pourvoir aux besoins futurs. Si la France a pu tenir honorablement son rang de puissance industrielle, à côté de pays supérieurs par leur population, leur activité, leur outillage, c'est surtout à sa puissance d'épargne qu'elle le doit².

Puisque l'épargne est utile au pays, elle est donc un devoir pour ceux qui peuvent la faire sans laisser en souffrance aucun besoin légitime. Ils sont ou du moins ils devraient être — dans l'ancienne et forte acception de ce mot — « les économes » de la société. Et s'ils n'épargnent pas, qui donc le fera puisque nous

¹ Les capitaux accumulés par les organisations ouvrières d'Angleterre sous leur triple forme : coopérative, mutualiste et syndicale – mais toutes collectives – reçoivent autant de milliards que les caisses d'épargne.

² Le chancelier de l'empire allemand, M. de Bulow, disait au Reichstag (nov. 1908) : « la France doit sa richesse à son sol béni, à l'activité et à l'ingéniosité de ses habitants, mais encore plus à son admirable esprit d'économie, à cette force d'épargne qui distingue chaque Français, chaque Française. La France est devenue le banquier du monde. Ce que la France gagne de moins que nous par la production, elle le compense par l'épargne ».

Mais, comme contre-partie à cette appréciation flatteuse, la presse allemande abonde en sarcasmes sur les habitudes mesquines de petite épargne des rentiers français.

venons de voir que pour la classe ouvrière l'épargne individuelle est le plus souvent impossible et même peu désirable ?

Mais même si le riche ne donnait pas à son argent un emploi productif, s'il le *thésaurisait* dans le sens le plus étroit de ce mot — hypothèse, il faut le dire, qui n'est plus que rarement réalisée ¹ — même alors, s'il portait préjudice à lui-même ou aux siens, il ne porterait du moins préjudice à personne autre. Ces pièces de monnaie qu'il enfouit en terre ou dans son coffre-fort, que sont-elles en effet ? Chacune d'elles, nous le savons, doit être considérée comme un bon qui donne droit à son possesseur de prélever sur l'immeuble des richesses existantes une certaine part (vol. I, p. 433). Or, l'homme qui épargne ne fait rien de plus que de déclarer qu'il renonce pour le moment à exercer son droit et à prélever sa part. Très bien ! libre à lui : il ne fait tort à personne. La part qu'il aurait pu consommer et qu'il abandonne, sera consommée par d'autres, voilà tout ² !

C'est au point de vue moral que l'on est en droit de juger sévèrement l'avarice parce qu'elle réalise l'amour de la richesse sous la forme la plus grossièrement matérialiste et surtout parce qu'en dérobant l'argent à la circulation, l'avare le plus souvent se dérobe lui-même à toute fonction sociale et vit nécessairement en égoïste. Mais au point de vue purement économique un Harpagon est un personnage tout à fait inoffensif.

La thésaurisation ne serait susceptible de causer quelque préjudice à la société que dans le cas où, s'exerçant sur des objets non susceptibles d'être conservés, elle aurait pour conséquence une véritable destruction de richesses ; comme, par exemple, cet avare de la fable de Florian, qui conservait des pommes jusqu'à ce qu'elles fussent pourries et,

Lorsque quelqu'une se gâtait
En soupirant il la mangeait !

¹ Harpagon lui-même ne thésaurisait que momentanément, car il nous dit lui-même qu'il plaçait son argent et sa fameuse cassette n'était enfouie dans son jardin qu'en attendant une bonne occasion pour prêter à gros intérêt l'argent qu'elle contenait.

Le vieux mode de thésaurisation proprement dite – dans une cachette ou un coffre-fort – est remplacé aujourd'hui par le dépôt en banque qui, tout en laissant l'argent à la disposition du déposant, permet néanmoins de l'utiliser pour les affaires (I, p. 537).

² Au cours de la guerre on a stigmatisé maintes fois dans les journaux comme des malfaiteurs ceux qui thésaurisaient l'or ou les billets de banque. Il est vrai qu'en ce qui concerne l'or, il aurait mieux valu le remettre à la Banque de France afin de fortifier son encaisse ou de faciliter les paiements en or à l'étranger. Et il est vrai, en ce qui concerne les billets de Banque, que les thésauriseurs auraient mieux fait de les remettre à l'État en échange de Bons de la Défense nationale. Mais néanmoins en thésaurisant les billets (peut-être une dizaine de milliards, dit-on), ils rendaient au pays un très grand service qui était de retirer de la circulation l'excès de papier-monnaie et d'éviter qu'il ne vint augmenter la demande des marchandises et aggraver la hausse des prix.

Pourtant, dit-on, si les riches se mettaient à épargner tous leurs revenus, si, par esprit de pénitence, ils s'astreignaient à vivre de pain et d'eau, que deviendraient l'industrie et le commerce ?

En ce cas, sans doute, la production des articles destinés à la consommation des classes riches cesserait, faute de demandes, mais la production des denrées nécessaires à la consommation du peuple continuerait ; et comme cette production servirait désormais d'unique débouché pour tous les placements des riches, elle recevrait de ce chef un puissant stimulant : il est donc probable que ces denrées deviendraient plus abondantes et baisseraient de prix.

Au reste, même en ce qui concerne les riches, nous ne prétendons pas que l'épargne doive constituer leur unique ni même leur principal devoir. Pour eux aussi il y a des dépenses qui constituent un devoir social plus pressant que l'épargne, telles celles pour les œuvres philanthropiques, esthétiques, scientifiques, etc. S'ils ne font pas ces dépenses d'intérêt public, c'est l'État ou les villes qui devront s'en charger, mais elles ne le pourront que par le moyen d'impôts qui grèveront tout le monde, Et surtout il est une dépense qui s'impose et à laquelle ils ont bien moins le droit de se refuser que les ouvriers : c'est le renouvellement du capital humain du pays, l'accroissement de la population. Ce sont les bourgeois qui devraient devenir les « prolétaires » au sens étymologique du mot ! Et c'est parce qu'ils préfèrent « faire l'économie » d'enfants qu'il faudra que les États en viennent à donner des primes aux pauvres pour que ceux-ci se chargent d'en avoir ! C'est assurément l'épargne bourgeoise, peu à peu imitée par les ouvriers, qui est responsable des progrès du néo-malthusianisme.

II

Les conditions de l'épargne.

[Retour à la table des matières](#)

Les animaux eux-mêmes, du moins certains d'entre eux, dont le type est la fourmi, connaissent et pratiquent l'épargne sous forme de thésaurisation. C'est, avec le travail et parfois la division du travail, à peu près le seul acte économique qui soit commun aux animaux et aux hommes et qui peut donc être qualifié par excellence de « naturel ». Et même dans le monde végétal, l'épargne, sous forme de réserves accumulées pour les besoins de l'avenir, est un phénomène très fréquent.

Néanmoins il ne faudrait pas croire que l'épargne se fasse d'elle-même et spontanément. Il faut au contraire, pour qu'elle se réalise, un ensemble de conditions assez difficiles à remplir.

1° Il faut d'abord que le travail soit assez productif pour laisser un *excédent sur les nécessités de la vie*, car s'il est imprudent de sacrifier les besoins à venir aux biens présents, il serait insensé, à l'inverse, de sacrifier le présent à l'avenir. Se réduire à mourir de faim présentement dans la crainte de mourir de faim l'année prochaine ou dans dix ans serait une conduite digne d'Harpagon et c'est précisément un des caractères qui ont le plus contribué à rendre l'avarice ridicule et méprisable. Nous venons de voir (p. 536) qu'il serait contraire à l'intérêt social aussi bien qu'à l'intérêt individuel d'imposer de trop grands sacrifices à la consommation présente au profit de la consommation différée.

On ne doit donc épargner que sur les consommations qui ne sont pas nécessaires aux besoins de la vie physique et mentale, autrement dit que sur les besoins de luxe — en sorte qu'on pourrait dire, si contradictoire que paraisse l'accouplement de ces jeux mots, que l'épargne elle-même est un luxe qui n'est réalisable et recommandable que dans les sociétés riches et dans les classes riches ¹.

Et c'est pourquoi aussi on ne saurait poser en thèse générale que l'épargne comporte nécessairement la privation, l'abstinence ². Cette notion tendancieuse était inspirée, inconsciemment ou non, par le désir de fournir argument à l'intérêt du capital qui apparaissait alors comme la récompense d'un long jeûne. Cela est vrai sans doute pour l'épargne du pauvre ; l'épargne pour lui constitue une opération très douloureuse et même dangereuse, car elle entraîne l'amputation d'un besoin essentiel. Mais, pour l'homme qui dispose d'une quantité de richesses surabondantes, l'épargne n'est plus un sacrifice méritoire : elle peut même devenir une nécessité, car au bout du compte les facultés de tout homme sont limitées, fussent celles d'un Gargantua. Nos besoins et même nos désirs ont un terme et la nature l'a marqué elle-même en y mettant la satiété (vol. I, p. 51).

¹ Dans les nations riches, l'épargne semble varier entre 10 à 20 p. 100 du revenu total. C'est à cette proportion que peuvent être évaluées les épargnes annuelles de la France : 4 à 5 milliards sur un revenu total de 30 à 35 milliards.

C'est une idée reçue, non seulement en France mais aussi à l'étranger, que l'épargne sous toutes ses formes est plus pratiquée en France qu'en tout autre pays, et que c'est à cette vertu que sont dues ses abondantes disponibilités en capitaux (ci-dessus, p. 537, note). Mais les statistiques n'établissent nullement cette prééminence (voir ces statistiques dans nos Institutions de progrès social). Les disponibilités de la France en capitaux s'expliquent non par une surabondance des sources de l'épargne, mais par manque d'emploi pour les épargnes disponibles (vol. I, 535, et ci-dessus, p. 121). Elle est même assez mal outillée en fait d'institution d'épargne, comme nous allons le voir.

² Tandis que les économistes s'appliquent à mettre en lumière le sacrifice imposé par l'épargne, l'*abstinence* (comme l'appelait Senior qui y voyait la cause créatrice du capital) et à exagérer ses vertus et ses mérites, les socialistes au contraire raillent ces prétendues privations du capitaliste et c'est contre elles que Lassalle décoche ses flèches les plus aiguës. En réalité, tous deux ont raison par un côté, car le sacrifice imposé par l'épargne est susceptible de passer par tous les degrés, depuis l'infini jusqu'à zéro.

2° Il faut ensuite, comme condition subjective chez celui qui épargne, une certaine dose de prévoyance, c'est-à-dire de cette faculté particulière qui consiste à ressentir un besoin futur comme s'il était présent. L'homme qui veut épargner met en balance deux besoins, un besoin *présent* auquel il doit refuser satisfaction, par exemple la faim qui le presse, et un besoin *futur* auquel il voudrait assurer satisfaction, par exemple le désir, d'avoir du pain pour ses vieux jours. D'une part, il se trouve retenu par la pensée du sacrifice plus ou moins considérable qu'il devra s'infliger, mais il se trouve sollicité d'autre part par l'avantage plus ou moins considérable qu'il attend de l'épargne. Sa volonté oscille entre ces deux forces antagonistes et, selon que l'une des deux sera la plus puissante, elle se déterminera dans un sens ou dans l'autre ¹. Remarquez que le besoin présent est une réalité, nous le sentons corporellement ; le besoin à venir, une pure abstraction : nous ne le sentons que par l'imagination. Il faut donc des habitudes d'esprit, des dispositions morales, qui nous aient familiarisés avec l'abstraction ², et elles ne peuvent être le fait que d'un état de civilisation déjà avancé.

Nos occupations, surtout dans nos sociétés modernes, notre éducation, nous forcent à nous préoccuper sans cesse de l'avenir. Savants cherchant à pénétrer les secrets des temps futurs, politiques soucieux du lendemain, hommes d'affaires lancés dans les spéculations, simples commerçants préoccupés des échéances de la fin du mois et de l'inventaire de la fin d'année, tous à notre insu, quoique à un degré plus ou moins élevé, nous sommes familiarisés avec cet inconnu et nous le faisons entrer en ligne de compte. Mais c'est là un effort intellectuel inaccessible au sauvage qui n'a conscience que du besoin qui le presse et qui, suivant l'expression célèbre de Montesquieu, coupe l'arbre au pied pour avoir le fruit — difficile même à ceux de nos concitoyens dont la condition sociale et les habitudes mentales se rapprochent de celles des hommes primitifs et qui, comme eux, vivent au jour le jour. Sauvages, enfants, indigents, vagabonds, tous sont également et pour les mêmes raisons, imprévoyants ³.

3° Il faut encore, comme condition objective, une certaine qualité dans la chose épargnée, celle de *pouvoir être conservée*. Or, c'est là une propriété qui, dans l'état de nature, est assez rare. Il n'est qu'un petit nombre d'objets de consommation dont la consommation puisse être différée sans inconvénients et sans entraîner la détérioration ou même la perte totale de la chose. Souvent les choses se détruisent aussi vite quand on n'en fait point usage et qu'on les met de côté, que lorsqu'on s'en sert. Les meubles et étoffes se fanent ; le linge se coupe et jaunit dans l'armoire ; le

¹ Nous avons déjà signalé un conflit psychologique analogue à propos du travail, (voir vol. I, 161). Voir aussi à propos de l'intérêt, p. 295.

² *Idem*.

³ Voyez Bagehot, *Economic Studies*. — The growth of capital.

Comme exemple curieux d'imprévoyance on cite les sauvages de l'Orénoque qui, dit-on, vendent facilement leurs hamacs le matin, mais pas le soir » ou tout au moins les noirs du Sénégal qui vendent leur mil à 15 centimes le kilo avant la récolte et 3 centimes après (Deherme, *L'Afrique Occidentale*).

fer se rouille ; les denrées alimentaires se gâtent ou sont dévorées par les insectes ; le vin lui-même, après avoir gagné, finit par perdre. Le blé enfoui par la fourmi — quoique le blé soit une des richesses qui se conservent le mieux et qu'il doive certainement à cette propriété la place si importante qu'il occupe entre toutes — ne peut se conserver plusieurs années sans de grands soins ¹.

En fait, l'épargne n'avait qu'un emploi très restreint faute d'objet propre à cet emploi, jusqu'au jour où l'on a employé la monnaie ou du moins les métaux précieux comme accumulateurs de la valeur. Alors seulement l'épargne a été créée, contenant en puissance tous les merveilleux développements qu'elle a pris depuis lors. L'or et l'argent sont, comme nous l'avons vu, à peu près les seuls corps qui soient inaltérables : il est vrai qu'ils ne sont pas eux-mêmes des objets de consommation, mais peu importe, puisqu'ils sont à toute époque échangeables contre ces objets. Dès lors, celui qui veut épargner, au lieu de chercher à conserver des objets périssables, les échange contre de la monnaie, met cette monnaie en lieu sûr, et au bout d'un temps aussi long qu'on voudra, lui ou ses arrière-petits-enfants n'auront qu'à échanger cette monnaie contre la richesse qu'ils choisiront. Quand on découvre aujourd'hui quelque trésor enseveli depuis des siècles, c'est une consommation *différée* pendant tout ce temps qui se réalise enfin au profit de l'heureux découvreur.

Au reste, depuis que le crédit a été inventé, l'épargne a trouvé un instrument plus merveilleux encore que la monnaie. Voici un individu qui dispose d'une richesse de 1.000 francs sous une forme quelconque : il pourrait la consommer, mais il préfère ajourner sa consommation. Il déclare donc ne pas vouloir user présentement de son droit de consommation et se fait inscrire en quelque sorte sur le Grand-Livre de la société pour une valeur de 1.000 francs. Et après un laps de temps quelconque, lui ou ses arrière-neveux auront le droit de retirer de la masse des richesses alors existantes non plus celles qu'il y avait laissées et qui ont été depuis longtemps consommées par d'autres, mais leur équivalent.

4° Enfin, il faut encore des *instruments*, des institutions, pour réaliser et faciliter l'épargne — ne fût-ce qu'un grenier pour conserver le blé, un cellier pour le vin, une tirelire pour la monnaie. C'est ce qui va faire l'objet du chapitre suivant ².

¹ Voilà pourquoi nous avons fait remarquer (p. 533) que les procédés nouveaux de conservation des denrées constituaient une forme importante de l'épargne.

² Ne devrions-nous pas encore indiquer une autre condition essentielle ? Ne faut-il pas, pour que l'épargne soit possible, que l'argent ou le capital rapporte un certain intérêt ? C'est ce qu'enseignent généralement les traités d'Économie politique, mais à tort, croyons-nous. L'existence d'un certain intérêt est indispensable pour le placement, comme nous le dirons tout à l'heure, mais non pour l'épargne proprement dite : celle-ci trouve en elle-même, c'est-à-dire dans la prévision des besoins futurs et des imprévus auxquels elle est destinée à pourvoir, sa raison suffisante. Et, au contraire, on peut prétendre sans paradoxe que si le placement à intérêt devenait par hypothèse impossible, l'épargne, la thésaurisation, bien loin d'être anéantie, serait extrêmement stimulée, car le même individu qui, aujourd'hui, se contente d'épargner 100.000

III

Les institutions destinées à faciliter l'épargne.

[Retour à la table des matières](#)

Il existe, dans tous pays civilisés, des institutions variées et ingénieuses destinées à faciliter l'épargne.

1° Les plus connues sont les *caisses d'épargne* proprement dites. Ce sont des établissements destinés à faciliter l'épargne en se chargeant de la garde des sommes épargnées ¹. Elles rendent au déposant le service de mettre son épargne en sûreté contre les voleurs et peut-être plus encore contre lui-même.

En effet, le meilleur moyen de sauvegarder l'épargne naissante est de la soustraire aux mains de son possesseur, afin de l'empêcher de céder trop aisément au désir de la dépenser. La tirelire, si connue des enfants, sous la forme d'un vase de terre dans lequel on introduit par une petite fente des pièces de monnaie, est une application ingénieuse de cette idée. Pour rentrer en possession de la pièce, il faut, en effet, casser le vase et, quoique ce ne soit pas bien difficile, on pense que ce fragile obstacle sera suffisant pour donner le temps de la réflexion et pour permettre, à l'enfant de s'armer contre la tentation ².

La caisse d'épargne n'est qu'une tirelire perfectionnée. Les petites sommes déposées dans cet établissement restent sans doute à la disposition du déposant : toutefois, elles ne sont plus dans sa main ni dans sa poche et, pour les recouvrer, il faut toujours certaines formalités et, en tout cas, un peu plus de temps que pour casser la tirelire. Et, en plus, c'est une tirelire où l'argent fructifie.

francs, par exemple – parce qu'il compte vivre suffisamment et indéfiniment avec 5.000 ou 6.000 francs de revenu – du jour où il saurait que, faute d'intérêt, il lui faudra vivre non sur le revenu mais sur le fonds, serait bien plus intéressé à grossir ce fonds le plus possible.

En ce qui concerne la population ouvrière, tous ceux qui ont quelque connaissance de ses habitudes d'esprit savent que le taux de l'intérêt lui est totalement indifférent ; ce qui les intéresse c'est seulement l'exigibilité à première demande.

¹ En 1908, on a célébré en Angleterre le centenaire de la création de la première caisse d'épargne (*saving bank*) par Duncan à Ruthwell.

² Ce procédé enfantin est encore employé en quelques pays. Depuis 1906, la Caisse d'épargne de Paris, pour stimuler l'esprit d'économie, met à la disposition de tout titulaire d'un livret, dont le montant est de dix francs au moins, un petit coffre-fort d'épargne qu'elle prête gratuitement et qui ne peut être ouvert que par le caissier de la Caisse d'épargne. En quatre ans, plus de 2.300 coffrets avaient été présentés pour être ouverts.

Car, pour encourager l'épargne, ces caisses assurent au déposant un petit intérêt. Toutefois, cet intérêt ne doit être considéré que comme une sorte de prime, de stimulant à l'épargne, et il ne doit pas être trop élevé¹. Le rôle de la caisse d'épargne, en effet, n'est pas de servir d'institution de placement. Elle est faite pour permettre aux gens de se constituer quelques avances ou même de se former un petit capital : mais une fois ce capital constitué, si les déposants veulent le placer, c'est-à-dire le faire valoir, ils n'ont qu'à le reprendre : le rôle de la caisse d'épargne est fini — et c'est à d'autres institutions (celles déjà étudiées sous le nom d'institutions de crédit, banques, Crédit foncier, etc.) qu'il appartient de s'en charger.

Les caisses d'épargne n'étaient autrefois que des institutions ayant un caractère privé ou des fondations municipales, mais dans la plupart des pays aujourd'hui (en France depuis 1875) il y a une *Caisse d'épargne d'État* qui a pour succursales tous les bureaux des Postes. Celle de Vienne (Autriche) est célèbre par la perfection de son mécanisme, qui montre déjà ce que pourra être le régime du « comptabilisme social »² (vol. I, p. 499).

En France, les caisses reçoivent près de 6 milliards de francs de dépôts³ et en auraient beaucoup plus si la loi très sagement ne limitait le montant des dépôts pour chaque déposant⁴ : encore cette limite est-elle souvent tournée. Mais les caisses d'épargne, même privées, n'ont pas le droit d'employer comme bon leur semble les dépôts qu'elles reçoivent. La loi les oblige à les placer en rentes sur l'État. Néanmoins, il ne faut pas en conclure que c'est l'État qui assume la responsabilité des remboursements. Pour la Caisse Nationale, assurément ; mais pour les caisses privées, non : c'est à elles que la responsabilité incombe. Elles sont donc obligées, quand le compte courant ne suffit plus aux demandes de

¹ Le taux d'intérêt (qui était de 4 p. 100, ce qui mettait l'État en perte, puisque ces fonds déposés à la Caisse des Dépôts et consignations et placés en rentes sur l'État ne rapportaient naguère que 3 p. 100) est réglé désormais d'après le taux courant de capitalisation. Actuellement, la Caisse des Dépôts paie 3 $\frac{3}{4}$ p. 100 aux caisses d'épargne et celles-ci ne paient généralement que 3 $\frac{1}{2}$ aux déposants, ce qui laisse aux caisses un petit boni avec lequel elles se font une fortune personnelle. Ces taux devront certainement être relevés après la guerre.

² Ce mot de *comptabilisme social* est dû à M. Solvay, le grand industriel belge. Voir diverses études sur ce régime éventuel dans les *Annales de l'Institut des Sciences Sociales de Bruxelles*, 1897.

³ Exactement au (1^{er} janvier 1914) 5.829 millions (dont 1.808 pour la Caisse Nationale, et 4.011 pour les caisses municipales ou privées). Les chiffres sont bien supérieurs pour l'Allemagne (20 milliards de francs), mais dans ce pays le montant des dépôts n'est pas limité comme en France. Le montant de ces sommes a diminué depuis la guerre par suite des retraits effectués par les déposants, surtout durant les premiers mois, mais la confiance est vite revenue ; l'augmentation énorme des salaires a agi aussi comme stimulant et à ce jour (août 1918) les chiffres ne sont inférieurs que de 1 milliard environ à celui que nous venons de donner — et encore est-ce parce qu'une partie de cette épargne a été employée à souscrire aux emprunts de guerre qui rapportent un intérêt beaucoup plus élevé.

⁴ Le maximum de chaque dépôt, qui était auparavant de 2.000 francs, avait été abaissé à 1.500 francs par la loi de 1895, mais il a été relevé à 3.000 francs par une loi du 29 juillet 1916.

remboursement, de faire vendre leurs titres de rente sur l'État pour se procurer l'argent nécessaire aux remboursements.

Cette exigence de la loi, bien qu'ayant pour but de conférer toute sécurité aux déposants, a été critiquée avec raison.

D'une part, ces fonds, ainsi engloutis dans le gouffre du Trésor, ne servent absolument à rien, tandis qu'on pourrait aisément en tirer un meilleur parti. C'est ainsi qu'en Italie, où ces caisses sont remarquablement organisées, la plus grande partie de leurs fonds est affectée à des prêts fonciers ou agricoles. Comme l'intérêt payé par elles aux déposants est très bas, elles peuvent ne demander qu'un petit intérêt aux agriculteurs et c'est là un avantage inappréciable pour l'agriculture. Et quant aux déposants, leur sécurité est beaucoup mieux assurée, précisément parce que les placements sont beaucoup plus variés. En France les caisses d'épargne, ne pouvant placer leur argent qu'en cette unique valeur des rentes sur l'État, se trouveraient à la merci d'une révolution ou d'une guerre malheureuse ¹.

Il est certain que le crédit de l'État se trouve soutenu en temps normal par l'achat à jet continu des caisses d'épargne ², mais il pourrait se trouver singulièrement compromis en cas de panique : car les caisses d'épargne, pour rembourser les milliards qui leur seraient réclamés, seraient obligées de vendre tous leurs titres de rente, ce qui écraserait les cours des fonds publics. Le danger est si réel qu'il a été prévu par la loi — pour préserver les caisses d'épargne — et l'État, par contre-coup — de ce péril, la loi a établi la clause dite de *sauvegarde* qui permet aux caisses de ne rembourser que par paiements de 50 francs, échelonnés par quinzaines. Elle a été mise en vigueur au début de la guerre, mais on a pu la supprimer dès 1916.

C'est une grande exagération de dire, comme on le fait sans cesse, que les caisses d'épargne représentent l'épargne ouvrière ; en réalité, les ouvriers

¹ Une campagne, due à l'initiative de M. Eugène Rostand, a été menée en France pour conférer à nos caisses d'épargne les mêmes libertés qu'à l'étranger, Elle n'a réussi qu'incomplètement. Une loi du 20 juillet 1895 est entrée d'une façon timide dans cette voie en permettant — non aux caisses d'épargne elles-mêmes, mais à la Caisse des dépôts et consignations qui garde leurs dépôts — de les placer non seulement en rentes sur l'État, mais en valeurs garanties par l'État et aussi en obligations foncières et communales. Cette loi (et surtout une postérieure du 23 décembre 1913) ont accordé un peu plus de liberté encore en ce qui concerne le placement des fonds appartenant en propre aux caisses d'épargne (car ces institutions ont, en général, des biens propres formés soit par des dons, soit par leurs bénéfices) ; elles peuvent les placer en valeurs locales jusqu'à concurrence de la moitié de leur capital et de la totalité des revenus (notamment elles peuvent les prêter à des sociétés de construction de maisons ouvrières : voir ci-dessus, p. 496).

² C'est à ces achats quotidiens des caisses d'épargne que la rente française doit d'être cotée à un cours supérieur à celui d'autres pays dont le crédit est pourtant au moins égal à celui de la France. Mais si, pour d'autres causes, le cours des rentes vient à baisser, les caisses d'épargne se trouvent en fâcheuse posture, car leur portefeuille, qui sert de gage à leurs déposants, se trouve déprécié. C'est précisément le cas actuellement.

proprement dits, urbains ou ruraux, n'y figurent pas pour beaucoup plus d'un quart ¹.

2° Les *sociétés mutuelles de prévoyance* sont formées par des personnes qui versent une cotisation mensuelle pour constituer un capital et qui au bout d'un certain temps — vingt ans par exemple — se partagent le capital ainsi accumulé, ou plus généralement se partagent seulement les revenus ², mais qui, à la différence des sociétés d'assurance, ne prennent aucun engagement quant au montant des paiements à venir.

Comment se fait-il que les hommes réussissent à épargner davantage en se faisant associés qu'en restant isolés ? D'abord, parce que la règle de la cotisation mensuelle leur fait de l'épargne une obligation et une habitude. Ensuite, parce que la société peut, mieux qu'un seul individu, utiliser la puissance singulière des intérêts composés. Enfin, parce que la plupart de ces sociétés font bénéficier les survivants des cotisations versées par les prédécédés (telle la société *Les Prévoyants de l'Avenir* qui est la plus connue) ³, ce qui, en somme, est une façon d'exploiter la mort d'autrui ou du moins de spéculer sur elle, a peu près ce qu'on appelait autrefois les *tontines*. — Quand ces trois causes agissent simultanément et

¹ Voici la répartition des déposants (en 1910, mais elle ne varie guère) :

Ouvriers d'industrie et agricoles	23 p. 100
Employés	5 »
Domestiques	8 »
Propriétaires et rentiers	16 »
Petits patrons	9 »
Professions libérales	1 »
Militaires et marins	1 »
Enfants	37 »
	100 »

À remarquer que la plus grande partie, sinon la totalité, des 37 p. 100 de livrets d'enfants appartiennent aux classes bourgeoises, ce qui porte la proportion de la classe moyenne aux deux tiers au moins, sinon aux trois quarts.

Et si, au lieu de compter le nombre des déposants qui ne signifie pas grand'chose, on pouvait compter quel est le montant, dans le total des sommes déposées, de la part qui appartient à la classe ouvrière, on verrait qu'elle est bien moindre encore : c'est à elle qu'appartiennent sans doute les 2.750.000 livrets inférieurs à 20 francs qui ne représentent en tout que 22 millions de francs, soit une proportion intime de 7 p. 1.000 sur l'ensemble des dépôts (non comprise la Caisse Postale).

² D'autres, comme *la Fourmi*, achètent des valeurs à lots et les lots gagnés sont versés dans la masse commune.

³ Ces sociétés d'épargne sont très nombreuses, plus de 500 à Paris, mais donnent lieu à beaucoup d'abus. Beaucoup mettent au pillage la petite épargne. Souvent, elles tiennent leurs réunions chez le marchand de vin. Leur succès tient à ce fait que dans ces sociétés les premiers adhérents obtiennent des avantages exorbitants dus à ce qu'ils profitent des versements des nouveaux adhérents, surtout si ceux-ci viennent en foule — et ils accourent en effet dans l'illusion qu'ils gagneront autant que les premiers ! L'abus était tel qu'une loi spéciale a dû être votée pour limiter les pensions qui seraient attribuées aux premiers adhérents.

cumulent leurs effets, on arrive à des résultats surprenants, comme fructification de l'épargne ¹.

3° Les banques populaires ou *sociétés mutuelles de crédit* — quoiqu'elles soient surtout des banques proprement dites de dépôt et d'escompte pour prêter aux artisans et débiteurs — fonctionnent aussi bien comme caisses d'épargne que comme caisses de prêt ; on les a même appelées « des caisses d'épargne perfectionnées ». Tel est surtout le caractère des banques populaires allemandes, type Schulze Delitzsch (vol. I, p. 509) ².

4° Les *sociétés coopératives de consommation* — quoique par leur titre elles semblent viser la consommation et non l'épargne — fonctionnent aussi comme instruments d'épargne en supprimant l'obstacle qui rend l'épargne si pénible et qui paraît pourtant inhérente à toute épargne, à savoir l'abstinence, la privation.

Elles arrivent à résoudre ce problème qu'on aurait pu croire insoluble et à créer, comme on l'a fort bien dit, « l'épargne automatique », par le moyen d'un mécanisme aussi simple qu'ingénieux et que nous avons déjà expliqué (p. 484). Les denrées achetées au prix du gros sont revendues par la société à chacun de ses membres au prix du détail, et le bénéfice réalisé sur ses achats, est porté à son compte pour lui être restitué au bout de l'an ou être conservé en dépôt à son nom.

Si donc une famille ouvrière fait tous ses achats, disons, 1.000 francs, dans un magasin coopératif et que celui-ci réalise un bénéfice de 10 p. 100, elle se trouvera au bout de l'an avoir réalisé une épargne de 100 francs *qui ne lui aura rien coûté*, j'entends par là qui ne l'aura pas contrainte à réduire en quoi que ce soit sa consommation. Elle aura consommé autant qu'autrefois ; elle aura des denrées de meilleure qualité ; elle ne les aura pas payées plus cher que chez le marchand du coin, et néanmoins elle se trouvera avoir épargné — et d'autant plus épargné qu'elle aura plus acheté ! en sorte qu'on a pu dire, sous forme spirituellement paradoxale, qu'on avait trouvé le moyen de réaliser l'épargne par la dépense. Cependant l'avantage de faciliter l'épargne individuelle n'est, comme celui du bon marché, qu'un côté accessoire de la coopération dont le programme est beaucoup plus ambitieux (ci-dessus, pp. 191-197).

¹ Ainsi, sans aller chercher loin des exemples, on trouve dans beaucoup de bureaux de poste, en France, une affiche de la Caisse Nationale des retraites apprenant au public qu'en versant 1 franc par semaine à partir de 20 ans, on aura à 60 ans 586 francs de rente ; ou encore, si l'on verse pour son enfant à l'âge de 3 ans une somme une fois payée de 100 francs, oh lui assure pour l'âge de 60 ans une rente viagère de 115 francs.

² Il faut citer ici les sociétés américaines dites *loan and building societies* (sociétés de prêt et de construction) qui sont en réalité des caisses d'épargne perfectionnées. Nous avons décrit leur mécanisme à propos du logement (ci-dessus, p. 496).

IV

L'assurance.

[Retour à la table des matières](#)

L'épargne a généralement pour but de pourvoir à des besoins futurs mais certains : on épargne pour ses vieux jours ou pour ses enfants. Mais l'épargne n'est pas moins nécessaire pour parer à l'*imprévu*, si j'ose dire, c'est-à-dire pour réparer les dommages éventuels qui pourront résulter des nombreux risques qui menacent — soit les personnes (maladies, accidents, invalidité, mort, etc.) — soit les choses (incendie, grêle, vol, etc.) — et qui, les unes et les autres, entraînent des destructions de richesses ¹.

Sans doute, l'épargne individuelle est déjà un moyen de parer aux risques, mais elle est impuissante là où l'épargne ne peut fournir que de faibles ressources, suffisantes peut-être pour les cas où le revenu seul est atteint — mauvaise récolte, chômage, maladie — mais tout à fait insuffisantes quand c'est le capital lui-même qui est frappé, la maison incendiée par exemple.

L'assurance a cet effet merveilleux que les plus modiques épargnes deviennent suffisantes pour couvrir les plus grandes pertes par le moyen de l'association. Quel que soit le risque, en effet, ou incertain, comme la maladie, ou certain, comme la mort, il est à prévoir du moins qu'il ne frappera pas tous les associés à la fois. Il suffira donc que chacun mette de côté une très petite somme pour que, totalisées, elles suffisent facilement à parer au risque, au *sinistre*, chaque fois qu'il s'abattrait ici ou là. C'est une des plus remarquables applications de la solidarité.

Elle consiste à rendre inoffensifs (au point de vue pécuniaire seulement, bien entendu) les risques les plus énormes — et qui, s'ils avaient frappé un seul individu, l'auraient écrasé — en l'éparpillant sur une multitude de têtes, moyennant un très léger sacrifice de chacun.

L'expérience a prouvé, par exemple, qu'une somme inférieure à la millième partie de la valeur d'une maison était plus que suffisante pour en rembourser la valeur en cas d'incendie, à la condition que l'association englobe un nombre suffisant de propriétaires de maisons. Et de même pour tous les autres risques. L'épargne prend ici la forme d'une petite *prime* payée par chacun des assurés.

¹ Il y a en France, bon an mal an, 2.500 incendies causant des centaines de millions de pertes — à elles seules les dix-huit principales Compagnies remboursent, bon an mal an, 75 millions d'indemnités — et 80 à 100.000 vols, dont rien que ceux pour colis postaux sur les chemins de fer représentent des douzaines de millions

Il ne faudrait pas cependant exagérer ses vertus : à la différence de l'épargne qui implique un accroissement de richesses, l'assurance empêche seulement un appauvrissement — et encore ne l'empêche-t-elle que pour l'individu, car il est clair que l'assurance ne peut empêcher la destruction de la richesse : la maison incendiée est brûlée, le navire coulé est perdu ; le chef de famille est mort : donc *pour la société* la perte est définitive ¹, mais *pour l'individu* l'assurance peut rendre cette perte inoffensive en la réduisant à un sacrifice insignifiant. Cependant, non seulement pour l'individu mais pour la société, la destruction de richesses se trouve très atténuée dans ses conséquences, précisément parce que le remplacement est immédiat. Disons plus : bien souvent, sans l'indemnité payée par l'assurance, la maison brûlée n'aurait pas été rebâtie, le foyer de famille, en cas de mort, n'aurait pu subsister. Sans l'assurance, à la suite du tremblement de terre, qui a détruit San Francisco, la ville eût mis bien plus longtemps à se relever de ses ruines. Sans l'assurance, les milliers de navires coulés par la guerre sous-marine n'auraient pu si vite être remplacés. Le nom porté par certaines Compagnies d'assurances, *Le Phénix*, répond bien à la réalité : la richesse détruite renaît de ses cendres.

Aujourd'hui tout devient matière à assurance, même les risques les plus bizarres, par exemple la naissance de jumeaux ². Est-il besoin de dire que les bombardements par les avions, au cours de la guerre, ont fourni l'occasion d'innombrables contrats d'assurance ? Pourtant il va sans dire que l'assurance n'est possible que lorsqu'il s'agit de malheurs qui sont indépendants de notre volonté, de « sinistres », comme on dit, car s'il s'agit de malheurs qui sont dus, ne fût-ce qu'en partie, à notre fait, en ce cas, celui qui est atteint ne doit imputer qu'à lui-même le préjudice qu'il subit, et l'assurance, serait très immorale puisqu'elle tendrait à annuler la responsabilité : de plus, elle serait ruineuse pour l'assureur puisqu'il se trouverait à la merci de l'assuré. Il est facile de comprendre que l'assurance contre les échecs aux examens pour les étudiants, ou même contre la faillite pour les négociants, serait absurde. Cependant il y a beaucoup de risques qui sont dans une zone intermédiaire et pour lesquels en conséquence l'assurance, quoique très difficile, n'est pas impossible : nous en avons vu des exemples à propos de

¹ Et même, comme le fait remarquer justement M. Leroy-Beaulieu dans son *Traité d'Économie politique*, la perte au point de vue social, loin d'être diminuée par l'assurance, est, au contraire, augmentée puisque, à la destruction de valeurs résultant du fléau, de l'incendie par exemple, il faut ajouter tous les frais nécessaires pour faire fonctionner l'assurance.

L'assurance est un moyen simplement *réparatif*. Quant aux moyens préventifs d'empêcher la destruction des richesses, ils sont en dehors de l'assurance. On peut même craindre que leur action ne soit, dans une certaine mesure, paralysée par l'assurance, car la certitude que le dommage sera réparé affaiblit d'autant, l'empressement à le prévenir.

On peut citer comme moyens *préservatifs* l'organisation des corps de pompiers, les bateaux de sauvetage, les phares, les appareils préservatifs d'accidents, ou même les coffres-forts contre le vol. Ces moyens ont d'ailleurs un rôle économique important et mériteraient très bien un chapitre à part dans le domaine si vaste et si peu exploré de la consommation.

² En Angleterre on a vu des commerçants s'assurer contre la mort du roi, parce que le deuil national devait porter coup à leurs affaires.

l'assurance contre le chômage (I, 399) et contre les grèves (ci-dessus, p. 418, note 2). Et même, en Danemark et en Autriche, il y a des assurances contre le célibat !

Le mode d'assurance le plus remarquable peut-être est l'assurance sur la vie, non point tant parce qu'elle s'attaque au plus redoutable des risques qui est la mort¹, en venant au secours de la veuve et des orphelins, mais parce qu'elle procure à l'assuré lui-même, et tant qu'il vit, un capital qu'il peut utiliser, ou du moins le crédit nécessaire pour l'emprunter. En effet, si l'honnête homme ne peut que difficilement trouver crédit sur sa simple signature, alors même qu'il gagnerait beaucoup d'argent, c'est parce que le prêteur, quelque confiance qu'il ait en lui, reste exposé au risque de sa mort. Mais celui qui est assuré sur la vie peut donner en gage le contrat d'assurance et alors, qu'il vive ou qu'il meure, le prêteur ne perdra rien. Parfois même, c'est précisément à seule fin de permettre l'emprunt que l'assurance sur la vie est contractée.

Et pourtant de toutes les formes d'assurances c'est précisément celle sur la vie qui a eu le plus de peine à se faire accepter par le législateur ! À l'époque où fut promulgué le Code civil, c'est-à-dire il y a un siècle, elle était encore prohibée. Pourquoi ? Parce qu'on pensait que la perspective de toucher une somme d'argent à la mort d'autrui doit créer le désir de la mort de l'assuré, sinon même susciter la tentation de la hâter. Cette crainte n'est pas absolument chimérique, puisqu'on a cru remarquer que l'assurance sur la vie pour les enfants, par exemple parmi la population ouvrière du département du Nord où elle est assez pratiquée pour de petites sommes, avait donné lieu à de criminelles spéculations et augmenté le taux de la mortalité infantile. Mais à ce compte, il serait prudent de commencer par supprimer l'héritage ! Ces cas exceptionnels ne peuvent entrer en balance avec les cas infiniment plus nombreux où l'assurance en cas de décès constitue un acte de sage prévoyance. Qu'y a-t-il de plus moral de la part d'un chef de famille que de prévoir sa mort prématurée et de stipuler le paiement d'un capital qui sauvera sa famille après lui de la misère ? Aussi cette assurance a-t-elle pris un immense développement en Angleterre et aux États-Unis ; beaucoup moins en France².

¹ L'assurance est dite en cas *de décès* si la somme doit être payée à la mort d'une personne déterminée ; elle est en cas *de vie* si la somme doit être payée au cas où une personne déterminée aura atteint un certain âge, par exemple, pour un enfant, l'âge de sa majorité. Elle est mixte si le capital doit être payé soit que l'assuré vive, soit que l'assuré meure ; c'est la plus avantageuse des trois, cela va sans dire, mais, par cette raison même, nécessairement la plus coûteuse.

² L'assurance sur la vie, très peu usitée en France, l'est beaucoup dans les pays anglo-saxons, ainsi que le montre ce tableau qui donne le chiffre global des capitaux assurés, avec le quotient relativement à la population (en 1912).

États-Unis	75.808 millions		824 francs
Grande-Bretagne	29.506	»	703 »
Allemagne	17.225	»	265 »
Autriche-Hongrie	7.641	»	155 »
France	6.003	»	152 »
Italie	1.796	»	52 »

L'assurance peut fonctionner sous trois formes différentes :

1° La forme la plus simple de l'assurance est celle de l'association *de garantie*, tous les membres s'engageant à payer leur part dans les indemnités dues à ceux d'entre eux qui auraient été frappés. C'est celle, par exemple, qui est pratiquée fréquemment par les industriels pour couvrir leur responsabilité du risque professionnel d'accidents ou par les propriétaires pour l'assurance contre la mortalité du bétail. Ce système n'exige ni capitaux, ni cotisations fixes, mais il implique de gros aléas et ne peut convenir qu'à de petits groupes de personnes riches et qui se connaissent ;

2° Vient ensuite *l'assurance mutuelle* qui comporte des cotisations calculées de façon à couvrir autant que possible les risques à prévoir et constituer un fonds de garantie. Point de dividendes à distribuer aux actionnaires, donc autant d'économisé ! Mais la mutuelle laisse encore un certain aléa, car si les sinistres dépassent les prévisions, il faudra subir cette alternative — soit de demander un supplément de cotisations, soit de réduire les indemnités. Donc elle ne donne qu'imparfaitement ce qui est l'essentiel dans l'assurance : la sécurité ¹ ;

3° C'est par ces motifs qu'a été créée la forme d'assurance la plus connue, celle dite, à *primes fixes* et qu'on pourrait appeler *aussi capitaliste*. Ce sont des entreprises qui se constituent sous forme de sociétés par actions, qui accumulent des réserves énormes et qui garantissent le remboursement intégral des dommages, moyennant le paiement d'une prime annuelle invariable.

Ces sociétés, ou, comme on les appelle honorablement, ces Compagnies, ont été l'entreprise financière la plus brillante de la première moitié du XIX^e siècle. Certaines Compagnies distribuent des dividendes annuels très supérieurs au montant du capital versé (et même parfois simplement souscrit en garantie sans avoir été effectivement versé !) et on a vu le cours de leurs actions monter dans la proportion de 1 à 20 ou même 1 à 50. Les monstrueux bénéfices qu'elles ont récoltés et les énormes capitaux qu'elles ont amassés ont d'ailleurs l'avantage de donner toute garantie aux assurés.

Mais on a fini par s'apercevoir que ces Compagnies d'assurance distribuaient, en dividendes à leurs actionnaires et en commissions à leurs agents, à peu près autant que ce qu'elles payaient d'indemnités à leurs clients, ce qui revient à dire qu'elles faisaient payer à ceux-ci deux fois plus qu'il n'était nécessaire ². En sorte

Mais depuis la guerre, au dire des journaux, il aurait été fait, en outre, aux États-Unis (à la date du 3 septembre 1918) plus de 150 milliards de francs d'assurances sur la vie pour 3.400.000 mobilisés ! presque tous se faisant assurer pour le maximum autorisé, 10.000 dollars.

¹ Pour les assurances *mutuelles agricoles* qui ont pris un essor surprenant en France, voir t. I, p. 255.

² D'après une statistique des Compagnies d'assurance américaines, pour 2.100 millions de francs de primes touchées il n'y avait que 1.100 millions d'indemnités versées (52 p. 100). En

qu'on tend à revenir aujourd'hui à l'assurance mutuelle, mais en lui donnant des proportions assez grandioses pour remédier aux, inconvénients signalés ci-dessus ¹.

4° Il y a un quatrième mode d'assurance possible, l'assurance par l'État. Elle peut exister soit sous forme facultative, soit sous forme obligatoire : celle-ci existe en Suisse pour l'incendie, en Allemagne, comme nous l'avons vu, pour les accidents, l'invalidité et la vieillesse. Et, en France, on en parle de plus en plus à mesure que les charges grossissantes du budget obligent l'État à chercher des ressources. Le monopole de l'assurance est, avec le monopole de l'alcool, le suprême espoir du fisc. Les socialistes préconisent vivement ce mode d'assurance non pas seulement comme ressource fiscale, mais comme un acheminement vers la socialisation de toutes les entreprises capitalistes. Les socialistes d'État aussi et les

Angleterre, pour les assurances-vie, pour 35 millions de primes versées on comptait 15 millions seulement d'indemnités payées (43 p. 100) (1913). Il est vrai que les frais de recouvrement sont énormes, les assurés sur la vie étant très nombreux et pour de petites sommes.

¹ L'assurance coopérative constitue-t-elle une forme-type d'assurance spéciale ou se confond-elle avec l'une ou l'autre de celles sus-indiquées ?

1° Elle se différencie de l'assurance capitaliste à prime fixe par deux caractères :

– a) parce que pour elle assureurs et assurés ne font qu'un : elle n'a pour clients que ses propres actionnaires – même caractère d'ailleurs dans l'association coopérative de consommation, de construction ou de crédit ; – b) parce qu'elle rembourse à ses clients les bénéfices qu'elle a pu réaliser sur eux.

Cependant, en ce qui concerne ce dernier caractère, il n'est pas décisif, car, même parmi les Compagnies d'assurance capitalistes, il en est qui, sous forme de participation aux bénéfices, remboursent à leurs clients une part des primes, en sorte qu'il peut arriver que ceux-ci n'aient plus rien à payer. Tel est le cas aux États-Unis où beaucoup de grandes Compagnies d'assurance prennent par cette raison, mais indûment d'ailleurs, le titre de mutuelles.

2° Elle se différencie moins nettement de l'assurance mutuelle, car celle-ci aussi a pour caractéristique de n'avoir pour assurés que ses propres sociétaires et par conséquent n'a point pour but de faire sur eux des bénéfices : et même si, par une bonne chance, les sinistres se trouvaient inférieurs aux prévisions, il pourrait arriver qu'on remboursât aux sociétaires, comme dans une coopérative, le trop perçu sur les cotisations. Cependant l'assurance coopérative diffère de la mutuelle : – a) en ce qu'elle a un capital constitué sous forme d'actions ; – b) en ce qu'elle fait payer des primes fixes, et rembourse intégralement (en théorie du moins) les dommages.

Pourquoi l'assurance coopérative est-elle si peu usitée et même ignorée ? C'est parce que l'association coopérative ne demandant à chaque sociétaire qu'un très petit capital (minimum 25 francs), il ne sera pas facile pour elle de réunir les gros capitaux nécessaires et d'offrir les mêmes garanties que les Compagnies qui font appel aux capitaux étrangers. Cependant elle commence à être assez fréquemment pratiquée en tant que greffée sur l'association coopérative de consommation. Il est naturel, en effet, qu'une société de consommation qui veut pourvoir à tous les besoins économiques de ses membres songe aussi au besoin de la sécurité et en arrive à les assurer contre les risques.

Les distinctions à établir entre l'association mutuelle et l'association coopérative sont très délicates non seulement en matière d'assurance, mais de crédit, de vente, etc. Voir sur ce sujet une note de M. Thaller, dans les *Annales de Droit commercial* de février 1913, et une étude de M. Deschamps (à propos de pharmacies), dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence* de 1911.

solidaristes le préconisent comme réalisant pour le mieux l'idéal de solidarité sociale « Tous pour chacun »¹.

Mais les adversaires ne manquent pas ! Ils prétendent que ce monopole sera bien loin de procurer à l'État les bénéfices qu'il en attend. D'abord, l'État pourra difficilement se dispenser d'indemniser les Compagnies expropriées et par là il se grèvera d'une grosse dette. De plus, l'assurance prête à d'innombrables fraudes de la part des intéressés, soit pour dissimuler les mauvais risques, soit pour réclamer des indemnités exagérées, soit même pour provoquer les sinistres au bon moment ! Déjà les Compagnies capitalistes et même les sociétés mutuelles avaient bien de la peine à déjouer ces fraudes. Il est donc à craindre que l'État ne soit mis au pillage puisqu'il ne peut compter, comme les grandes Compagnies, sur la vigilance des actionnaires à défendre leurs dividendes, ni comme les mutualités, sur la garantie d'un contrôle réciproque et facile et que même il ne peut guère compter sur la conscience publique, celle-ci, en France du moins, admettant volontiers que voler l'État, ce n'est pas voler². Et s'il veut exercer un contrôle efficace, alors les frais d'inspection seront tels qu'ils mangeront tout le bénéfice attendu. D'ailleurs ne s'exagère-t-on pas ce bénéfice ?

Les bénéfices des Compagnies à primes fixes, incendie et vie, les deux seules catégories importantes, ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois : au total, ils ne dépassent pas une vingtaine de millions de francs³. Les dividendes opulents qu'elles distribuent à leurs actionnaires viennent surtout des revenus des énormes capitaux qu'elles ont accumulés dans leurs beaux jours et que, cela va sans dire, elles garderaient au cas où elles seraient obligées de cesser leurs opérations. Quant aux mutuelles, on sait que, par définition, elles ne réalisent pas de bénéfices.

Sans doute ce sont là des perspectives peu encourageantes ; néanmoins il n'est pas probable qu'elles suffisent à arrêter la marche irrésistible vers la nationalisation des assurances⁴.

¹ L'assurance par l'État était un des articles essentiels du programme du célèbre professeur de Berlin, Adolphe Wagner.

Dans son livre sur les *Projets de réforme fiscale*, notre collègue M. Girault s'y montre assez favorable et évalue à 1 milliard les bénéfices que l'État pourrait retirer de l'assurance-incendie obligatoire (voir ci-dessus chapitre des *Impôts*).

² C'est pour ce motif qu'en France (comme nous l'avons vu ci-dessus, p. 387, note), la Caisse Nationale se refuse à assurer les accidents de travail autres que ceux entraînant une incapacité permanente, parce que pour ceux-ci la simulation est plus difficile. Cette méfiance est éloquente !

³ On a évalué à 15 millions de francs seulement les bénéfices réalisés en France par les quinze plus grandes Compagnies d'assurances – et encore convient-il de défalquer 6 ½ millions de francs provenant de leurs capitaux propres. Resteraient donc seulement 8 ½ millions de francs de bénéfices proprement dits – ce qui, si les chiffres sont exacts, ne vaudrait pas la peine pour l'État de tenter l'aventure.

⁴ C'est déjà chose faite dans plusieurs pays, tout au moins pour l'assurance incendie, en Suisse, Allemagne, Autriche, pays Scandinaves, Uruguay – et pour la vie, en Italie depuis 1910.

Mais si l'État prend le monopole des assurances, il sera vraisemblablement entraîné :

1° à rendre l'assurance *obligatoire* afin de réaliser les bénéfices que peut seul donner le plus grand nombre possible d'assurés ;

2° à *majorer les primes* en les transformant en impôts, comme il fait pour la vente du tabac, vendu à un prix quintuple de sa valeur réelle.

Déjà actuellement l'État, exerce un contrôle sévère sur la gestion des Compagnies à primes fixes. La loi française impose des réserves calculées mathématiquement et, s'il s'agit de Compagnies étrangères, l'existence d'un fonds de garanties suffisant, en valeurs françaises. En cas de monopole de l'assurance par l'État, nécessairement toute concurrence de Compagnies étrangères se trouverait exclue.

V

Le placement.

[Retour à la table des matières](#)

Le placement n'a rien à faire à vrai dire, dans la partie de l'Économie Politique qui traite de la consommation, puisque placer son argent c'est précisément le soustraire à la consommation pour le faire valoir dans une entreprise productive. C'est donc au chapitre de la production et du capital qu'il faudrait le renvoyer et nous en avons déjà parlé à cette occasion (I, p. 189).

Cependant puisque sous la rubrique consommation nous avons étudié les divers modes d'emploi du revenu — consommation immédiate, sous forme de dépense, consommation ajournée sous forme d'épargne, — l'exposé ne serait pas complet si nous ne disions rien de ce troisième mode d'emploi qui est le placement : c'est lui qui sans cesse augmente ou revivifie le capital ancien par la création de capitaux neufs.

Le placement autrefois ne se faisait guère qu'en achat de terres. Il était difficile sous forme de capitaux, et même presque impossible, et cela pour deux raisons :

1° Faute de *moyens de placement*. À une époque où le prêt à intérêt était prohibé, ou du moins ne pouvait se faire que d'une façon détournée, où les principaux emprunteurs, qui sont les grandes sociétés par actions et les États modernes, n'existaient pas encore, où même les maisons n'étaient guère mises en location, chacun possédant la sienne — on n'aurait su comment placer son argent, Il n'y avait que la thésaurisation. Tel est encore le cas aujourd'hui dans les pays

d'Orient parce que les deux mêmes causes qui mettaient obstacle au placement autrefois — à savoir : prohibition de l'intérêt comme usuraire et surtout crainte de spoliation — s'y sont maintenues ¹.

Aujourd'hui, cet obstacle a été supprimé. Notre époque offre à ceux qui veulent faire des placements mille ressources inconnues à nos pères ². En 1815, on ne comptait que *cinq* valeurs cotées à la Bourse de Paris ; en 1869, on en comptait déjà 402 ; on en compte aujourd'hui plus de 1.200, sans compter des centaines d'autres cotées dans les départements ou dans les Bourses de l'étranger. Toutes les entreprises industrielles ou financières qui se créent sous forme de sociétés par actions, les emprunts des villes, des chemins de fer, des sociétés de Crédit foncier, et surtout les emprunts continuels des États par l'émission de titres de rente, offrent de nos jours des facilités sans nombre aux personnes qui désirent placer leur argent, et le placer non seulement en France, mais dans les pays les plus exotiques, souvent même ignorés du capitaliste. Il y en a pour tous les goûts et toutes les conditions, Pour les gens prudents qui ne cherchent que la sécurité il y a valeurs de « pères de famille », mais ne donnant qu'un modique intérêt. D'autres, très à la mode aujourd'hui sous le nom d'*Omniiums*, groupent les actions d'un grand nombre de sociétés et, appliquant elles-mêmes le principe de bonne femme « qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier », offrent au rentier la sécurité résultant de la division des risques et lui épargnent la peine de composer lui-même son portefeuille. Pour ceux qui aiment à « mouvementer » leur portefeuille et à goûter les surprises, heureuses ou fâcheuses, de la cote de la Bourse, il y a les valeurs aventureuses, éruptives, comme on les a appelées, qui offrent la chance de doubler ou décupler son capital, compensée par la chance de tout perdre. Pour les

¹ Le gouverneur de l'Égypte, lord Cromer, dans un rapport, en 1907, citait ce fait d'un cheik de village qui, ayant acheté une propriété pour 25.000 liv. st. (630.000 francs) comptant, reparaisait une demi-heure après la signature du contrat, suivi d'une file de mulets qui portaient sur leur dos cette somme qu'il avait déterrée de son jardin.

² Au Congrès des valeurs mobilières à l'Exposition de Paris en 1900, on a évalué à 500 milliards de francs la somme représentée par les titres cotés dans les Bourses de tous les pays – sur lesquels 150 milliards en fonds d'État, le reste en actions et obligations de sociétés industrielles. Mais les chiffres sont bien supérieurs aujourd'hui : environ 900 milliards avant la guerre (voir ci-dessus, p. 115).

Le montant des émissions de titres, c'est à-dire les emprunts faits par les États ou les sociétés, s'est élevé dans les quatre dernières années (1910-1913) à une moyenne annuelle de 16 milliards francs, presque tous en Angleterre, France, et, depuis peu, en Allemagne. En voici le décompte :

Angleterre	6.147
France	5.068
Allemagne	<u>3.295</u>
	14.510

Pour la France, le total émis dans ces quatre années 1910-1913 a été de 5.828 millions de valeurs françaises et 14.414 millions de valeurs étrangères, ce qui donne la moyenne indiquée ci-dessus d'un peu plus de 5 milliards de francs par an (chiffres cités par M. Sauvaire-Jourdan dans ses conférences sur *La vitalité économique de la France*).

Mais cela n'implique pas la création d'une somme égale de capitaux neufs, une partie de ces émissions ayant été souscrite avec des capitaux anciens qui ont été simplement déplacés pour l'occasion.

capitalistes avisés qui prévoient la dépréciation de valeur de l'argent et, par conséquent aussi, celle de tous les revenus fixes, il y a, les actions de sociétés industrielles dont les dividendes suivent naturellement la hausse des prix. D'ailleurs, même pour les valeurs à revenu fixe (obligations ou rentes), il y a moyen de parer dans une certaine mesure à cette dépréciation éventuelle en achetant ces valeurs *au-dessous du pair*, c'est-à-dire au-dessous de leur valeur légale, ce qui assure une prime plus ou moins élevée au cas de remboursement ou même simplement au cas de revente future. Il y a enfin, pour donner satisfaction à la passion du jeu, même pour les petites bourses, des valeurs à lois qui distribuent périodiquement de petites fortunes sous forme de lots de 50.000, même 100.000 ou 500.000 fr. ¹.

D'autre part, mille journaux financiers à peu près gratuits font pénétrer dans les derniers recoins des pays les renseignements financiers, et c'est certainement à leur influence qu'est dû en grande partie le mouvement si frappant aujourd'hui qui fait délaisser la rente sur l'État et les vieilles valeurs familiales et dociles pour se porter vers les valeurs industrielles, dans l'espoir moins encore d'un plus gros revenu actuel que d'une plus-value future ².

Peut-être même pourrait-on trouver que ces placements sont trop engageants ! car ils facilitent trop ce mode d'existence qui consiste à vivre en rentier et dont il ne faudrait pourtant pas abuser, bien que nous l'ayons justifié dans une certaine mesure (p. 279). Si les gens n'avaient pas tant d'occasions pour placer leur argent, ils seraient contraints, ou tout au moins stimulés, à le faire valoir eux-mêmes en se faisant industriels, commerçants ou agriculteurs.

En tout cas, de là vient l'extraordinaire pullulement des petits capitalistes. La terre, là même où elle est le plus morcelée, ne se prête pas à une division poussée aussi loin que celle des placements en capitaux. Rien que pour la rente sur l'État ; français, on évaluait avant la guerre le nombre de ceux qui possèdent un titre de rente à plus de 2 millions ³ : que sera-ce après !

2° Une autre cause qu'on indique généralement comme expliquant la facilité et la multiplicité des placements de nos jours, c'est la *sécurité*. Nous ne la croyons pas très exacte, car s'il est vrai que de nos jours, par suite des progrès de la législation et des mœurs, le capitaliste prêteur ne soit plus exposé à des dangers

¹ Il y a d'ailleurs, pour ceux qui préfèrent les actions, le choix entre diverses catégories : actions ordinaires, ou *actions de jouissance*, ou *parts de fondateurs* (Vol. I, 244 ; II, 420 note).

² Voir le petit livre *L'art de placer sa fortune*, par Paul Leroy-Beaulieu, qui, quoique l'auteur fût un gros capitaliste, est un peu décevant pour ceux qui y chercheraient le secret de la fortune, car il n'indique guère que les moyens de la conserver mais non de l'augmenter.

³ Rapport de M. Mougeot à la Chambre sur le budget de 1907 – 2.075.000 rentiers exactement. Les porteurs d'actions ou obligations nominatives du Crédit foncier sont au nombre de 278.000, ceux des six Compagnies de chemins de fer de 560.000 ; et ces nombres seraient plus que doublés si l'on pouvait faire ce dénombrement pour les titres au porteur. Les actions de la Banque de France elle-même sont réparties entre 28.000 titulaires.

brutaux, à des brigandages privés ou publics comme ceux du temps passé, on peut dire d'autre part que les risques ont augmenté au fur et à mesure que le lieu des placements devenait plus lointain, l'emprunteur plus inconnu, l'entreprise elle-même plus aventureuse. On ne saurait assurément comparer comme sécurité le placement de nos pères sur la terre du voisin, garanti par une bonne hypothèque, avec tel ou tel placement actuel, sur la fabrication de cigarettes ou de l'air liquide, et cela dans des pays que le capitaliste serait souvent bien en peine de situer sur la carte du globe. Rien ne permet d'affirmer non plus que le respect des engagements, privés ou publics, soit plus sacré qu'autrefois et le droit international n'assure guère de sanctions.

Mais on sera dans le vrai si l'on prend le mot de sécurité dans un sens un peu différent, comme signifiant la mise à l'abri des révolutions, de la guerre, voire même des atteintes du fisc, par la mobilité, presque l'ubiquité du capital, par la facilité à toucher les revenus n'importe où, par la promptitude à réaliser son capital en cas de besoin — *l'indépendance* en un mot ; c'est la cause qui avait fait abandonner les placements sur la terre pour les placements « en portefeuille » ¹.

Les services rendus à la production par les perfectionnements du placement sont indiscutables, puisque c'est le placement qui fournit à toutes les grandes entreprises les capitaux dont elles ont besoin et, sans lui, jamais elles n'auraient pu se constituer. Et même au point de vue social et moral, le placement doit être considéré comme un mode d'emploi de la richesse plus *altruiste* que la thésaurisation ou la dépense, car la première toujours, et la seconde le plus souvent, a un caractère égoïste, tandis que celui qui place que fait-il ? Au lieu d'employer son argent à satisfaire ses besoins présents ou à venir, le capitaliste les transfère à d'autres pour que ceux-ci les consomment reproductivement. Sans doute il n'agit point ainsi par esprit de philanthropie : il poursuit un profit, mais quoique son altruisme soit inconscient, les résultats sont les mêmes que s'il était voulu. Comme le dit Stuart Mill dans une formule vraiment suggestive : « On est utile aux travailleurs, non par la richesse qu'on consomme soi-même, mais seulement par la richesse qu'on *ne consomme pas soi-même* » ². Lorsque le rentier emploie son épargne à souscrire des actions ou obligations émises ³ par une

¹ Ceci n'est plus aussi vrai depuis la guerre, les placements en terre ayant repris faveur auprès des capitalistes qui redoutent une dépréciation de l'argent et croient plus sûr d'échanger leurs billets de banque contre des terres – voire même contre des biens improductifs, comme les objets d'art ou pierres précieuses.

² Sous réserve cependant des remarques faites sur l'importance sociale du rôle du consommateur, pp. 475 note et 481.

³ Je parle de titres souscrits au moment de l'émission, parce que si nous supposons que le titre est acheté à la Bourse, en ce cas il n'y aurait qu'un simple *transfert* : notre capitaliste se trouverait simplement substitué à celui qui naguère était propriétaire de ce titre. Et toutefois, même en ce cas, le placement suppose généralement un emploi productif, car il faut remarquer que le capitaliste qui a vendu son titre sera bien forcé de chercher un emploi à l'argent qu'il a reçu en échange – et il est même probable que s'il a vendu son titre c'est précisément parce qu'il avait en vue quelque autre emploi plus avantageux.

Compagnie de mines ou de chemins de fer, il remet à la Compagnie la valeur de ces titres en argent. Et que fera celle-ci de cet argent ? Le serrera-t-elle dans son Coffre-fort ? Assurément non, car si elle avait eu cette intention, elle se serait bien gardée de l'emprunter : elle va s'en servir pour creuser de nouveaux puits, construire de nouvelles lignes, acheter du charbon, des rails, des traverses, ou, en tout cas, pour payer ses employés et ouvriers et en embaucher de nouveaux. Or il en sera de même de tout autre mode de placement que l'on voudra imaginer.

Cependant le préjugé que nous avons vu si sévère contre le thésauriseur existe même contre celui qui place son argent. On s'imagine que l'homme qui serre des titres de rente ou des valeurs mobilières quelconques dans son portefeuille, thésaurise réellement, c'est-à-dire retire de l'argent de la circulation, et on ne voit pas que cet argent est dépensé tout aussi bien et aussi vite que s'il avait été dépensé par le capitaliste, avec cette seule différence qu'il est dépensé par les emprunteurs. Il est vrai que tandis que l'argent dépensé l'est généralement sur place et par conséquent au profit de voisins immédiats, au contraire l'argent placé court le monde, faisant travailler des ouvriers sur d'autres terres et sous d'autres cieux, peut-être des Chinois pour construire les chemins de fer d'Asie, ou des Cafres dans les mines d'or du Transvaal. En un mot, le placement peut devenir une forme d'absentéisme des capitaux et alors se pose la grosse question des placements à l'étranger qui suscite de si vives polémiques, mais nous l'avons exposée à propos de l'échange international (I, pp, 115-126).

CHAPITRE IV

SI LA PRODUCTION POURRA SUFFIRE A LA CONSOMMATION

I

De la surpopulation. — Les lois de Malthus.

[Retour à la table des matières](#)

Les questions relatives à la population constituent une science distincte de l'Économie politique et qui s'appelle la *Démographie*. Néanmoins elle touche à l'Économie politique par un si grand nombre de points et même les grandes lois classiques de l'Économie politique, telles que celles de la rente foncière ou des salaires, se trouvent dans des relations si étroites avec les lois de la population qu'on ne peut refuser à celles-ci une place dans un cours d'Économie politique, place qui peut se trouver, au gré des auteurs, dans n'importe quelle partie de l'économie politique, aussi bien dans la production que dans la répartition ou dans la consommation.

Cependant si l'on admet que la démographie a eu pour point de départ les lois de Malthus, c'est bien dans le livre de la consommation et comme chapitre final que se trouve logiquement et historiquement leur place, car elles sont nées, dans le cerveau de leur auteur, de cette préoccupation — la terre suffira-t-elle à nourrir ses habitants ? C'est donc une question d'équilibre entre la consommation et la production.

Tout homme venant au monde apporte une bouche — et deux bras, il est vrai — mais la bouche commence à fonctionner tout de suite, tandis que les bras ne commenceront à fonctionner que dans quinze ou vingt ans. Ainsi, dans l'ordre naturel des choses, la consommation devance de beaucoup la production. Et ce n'est pas tout, car nous avons vu que les économistes redoutent que la production, tout au moins celle des aliments, ne se trouve limitée dans l'avenir par la loi du rendement non proportionnel (vol. I, p. 123). Et, dès lors, se pose la question inscrite en tête de ce chapitre.

Ces craintes ont été exprimées avec une force singulière, il y a un peu plus d'un siècle, par l'économiste anglais, Malthus. Dans une formule, qui a eu une prodigieuse célébrité, il avait affirmé que *toute population tendait à s'accroître suivant une progression géométrique, tandis que les moyens de subsistance ne pouvaient s'accroître que suivant une progression arithmétique*. Il exprimait l'accroissement de la population par une progression géométrique dont la raison est 2, comme disent les mathématiciens, c'est-à-dire dont les chiffres vont en doublant, et l'accroissement des subsistances par la progression arithmétique la plus simple, celle dont la raison est 1 et qui n'est autre que celle des nombres entiers. Et il inscrivait ainsi ces deux lignes de chiffres :

Progression de la population : 1. 2. 4. 8. 16. 32. 64. 128. 256...

Progression de la production : 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9...

Malthus évaluait à 25 ans la période de temps qui devait s'écouler en moyenne entre deux termes consécutifs de sa progression. Il en résultait donc que, au bout de deux siècles, la population, si son essor était libre, serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9, au bout de trois siècles comme 4.096 est à 13, et après quelques milliers d'années la différence surpasserait tout nombre imaginable.

Mais comme il est impossible, en fait, que le nombre des hommes dépasse la quantité de subsistances nécessaire pour les faire vivre, il en résulte qu'à chaque étape de la double série le terme d'en haut se trouvera forcément limité par celui d'en bas — ce qui veut dire que tout l'excédent de population sera supprimé par le manque de subsistances.

Il faut bien remarquer que ce n'est pas pour un avenir plus ou moins lointain que Malthus exprimait ces craintes : c'est, d'après lui, dans le présent comme dans le passé, et à tout instant, que s'exerce cette redoutable pression de la population. Et l'équilibre ne s'était maintenu que par une sorte de mise en coupe réglée de l'espèce humaine, s'exerçant par les guerres, les épidémies, les famines, la misère, la prostitution et autres fléaux abominables, mais qui lui apparaissaient, à ce nouveau point de vue, comme de véritables lois providentielles ¹.

Toutefois, l'avenir pourrait être moins sombre si les hommes avaient la sagesse de substituer aux obstacles *répressifs* les obstacles *préventifs* en limitant eux-mêmes, par leur propre volonté, l'accroissement de la population. Malthus leur conseillait à cet effet de ne se marier que lorsqu'ils auraient des ressources

¹ Providentielles, non seulement parce qu'elles servaient à maintenir l'équilibre entre la production et la consommation, mais aussi parce qu'en faisant disparaître les plus faibles et les plus incapables, elles contribuaient au perfectionnement général de l'espèce. On sait que Malthus a été l'inspirateur de Darwin : celui-ci l'a déclaré lui-même.

suffisantes pour entretenir des enfants ¹. C'est ce qu'il appelait la contrainte morale (*moral restraint*) : « morale » en ce sens qu'il n'admettait pas, comme atténuation à cet austère devoir, le recours aux unions illégitimes ou à la prostitution ², morale aussi mais non *légale* en ce sens qu'il n'a jamais voulu que la loi interdise le mariage à ceux qui ne pourraient justifier d'un certain revenu, comme cela s'est fait pourtant, jusqu'à une date récente, dans quelques États d'Allemagne.

Un siècle s'est écoulé depuis la publication de cette célèbre doctrine et il n'a pas, jusqu'à présent, justifié les prévisions pessimistes de Malthus. Il semble même au premier abord, que l'expérience ait infligé le plus complet démenti à l'une et à l'autre de ses deux fameuses progressions.

En effet, en ce qui concerne la progression des subsistances, nous voyons partout un accroissement de la richesse plus grand que l'accroissement de la population, et cela aussi bien dans des pays neufs comme les États-Unis que dans des pays vieux comme la France. Avant la guerre, les marchés étaient encombrés de produits industriels et agricoles, à tel point que les États élevaient des barrières de douanes pour se protéger contre ce qu'ils appellent l'inondation des produits étrangers, en sorte que la préoccupation d'hier, plutôt l'inverse de celle de Malthus, c'était celle-ci : — comment trouver des débouchés suffisants à la production ?

En ce qui concerne la progression trop rapide des hommes, le démenti paraît encore plus frappant. Car le ralentissement de la natalité est si rapide, non seulement en France, mais dans tous les pays qui la suivent dans cette voie, qu'il est devenu un sujet d'anxiété pour tous les hommes qui ont souci de l'avenir de leur pays ³. Ici encore l'ordre des préoccupations se trouve interverti : comment faire pour relever la natalité qui tombe ?

¹ Mais, contrairement à ce qu'on croit et à ce qu'enseignent aujourd'hui les néo-malthusiens, Malthus n'a jamais préconisé la limitation des enfants *dans le mariage* (voir les textes cités dans *l'Histoire des Doctrines*, Gide et Rist) : c'est *avant* le mariage que la contrainte morale devait agir, non *après*. Il considérait six enfants comme le chiffre normal (ce qui est déjà un bon nombre), et, ajoutait-il : « les époux ne peuvent savoir s'ils n'en auront pas davantage ».

² Malthus, en recommandant le célibat à ceux qui n'avaient pas les ressources nécessaires pour élever des enfants, proscrivait à plus forte raison les unions illégitimes puisque les résultats au point de vue de la natalité auraient été les mêmes et, pire, les enfants naturels étant, plus que tous autres, voués à une mort prématurée. Sa contrainte morale, il le déclare catégoriquement, implique l'abstention de tout rapport sexuel hors mariage.

³ Ce n'est pas seulement en France que le taux de la natalité décroît rapidement. Ce phénomène est constaté à peu près partout. Si en France, de 1850 à 1912, elle est tombée de 27 à 19 p. 1.000 habitants, en Angleterre elle est tombée, dans le même laps de temps, de 33 à 25 p. 1.000 ; en, Allemagne, de 38 à 30 (mais dans ce dernier pays la baisse est toute récente). Dans les États de l'Australasie le taux, qui était de 40 p. 1.000 en 1870, est tombé à 27. Et aux États-Unis, le taux serait presque au même niveau qu'en France si la forte natalité des immigrants, pour les États du Centre et de l'Ouest, ne relevait la moyenne.

Cette similitude n'empêche pas que la France ne se trouve dans une situation d'infériorité très critique au point de vue politique, militaire et même économique, parce que la décroissance de la natalité s'est manifestée chez elle un demi-siècle plus tôt que dans les autres pays, en sorte

Et pourtant la constatation de ces faits n'implique nullement, comme on le répète sans cesse, que les lois de Malthus sont erronées. Laquelle des deux le serait ?

Est-ce celle exprimée par la progression géométrique de la population ? On pourrait lui reprocher plutôt de n'être qu'un truisme : il est incontestable que la génération est, par définition même, une « multiplication » et que, livrée à elle-même, elle dépasserait infiniment les possibilités de la production agricole et même industrielle. Et les faits, loin de la démentir, la confirment. L'Europe, à la veille de la guerre, était arrivée au chiffre de 460 millions d'habitants, ayant vu sa population tripler au cours d'un siècle et, malgré la diminution énorme du taux de la natalité, continuait à s'accroître de 5 à 6 millions d'âmes par an, ce qui suffirait pour la faire doubler en 60 ans — soit 900 millions d'habitants en 1980 et 1.800 en 2040 !

Serait-ce alors la loi malthusienne de la progression de l'alimentation ? Mais on pourrait lui reprocher plutôt d'être trop optimiste. Cette progression arithmétique dépasse les possibilités. Si on considère la production que Malthus et Ricardo avaient spécialement en vue, celle du pain, il semble qu'elle approche déjà de sa limite maxima. En effet, la population de race blanche — celle des mangeurs de pain — qui au temps de Malthus, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un siècle, ne dépassait pas 200 millions d'habitants, se trouve dépasser aujourd'hui le chiffre de 650 millions : donc elle a plus que triplé, tandis que dans le même laps de temps la production du blé n'a guère plus que doublé. Sans doute il reste encore sur le globe de vastes étendues de terres propres à la culture du blé et, d'autre part, le rendement des terres déjà cultivées peut encore s'accroître beaucoup dans les pays neufs et même en France. Pourtant il ne semble pas que ni l'un ni l'autre de ces deux modes d'accroissement puisse tenir pied à l'accroissement de la population blanche, nonobstant l'universelle diminution de la natalité¹ — et que serait-ce si la natalité était restée au taux ancien ! Il est vrai que « l'homme ne vit pas de pain seulement ». Au contraire, il en mange de moins en moins et, au fur et à mesure que la production se diversifie, il remplace le pain par mille aliments divers — en sorte que si la limite est bientôt atteinte pour chaque aliment considéré isolément, il semble qu'on puisse la faire reculer sans cesse par l'inscription d'aliments nouveaux sur la carte du menu : mais c'est une illusion, car tous les aliments connus et imaginables sont formés des mêmes matériaux, un petit nombre de corps simples qui sont en quantité limitée.

que, même quand elle s'arrêtera chez ceux-ci, ils n'en auront pas moins dépassé de beaucoup la France par la vitesse acquise. D'ailleurs, leur mortalité baissant plus encore que leur natalité, jusqu'à présent du moins, l'excédent annuel de leur population reste aussi grand et même jusqu'à présent allait croissant.

¹ Un économiste anglais avait même fixé la date de 1921 comme celle où la consommation du pain aurait atteint le niveau fatal – date assurément très prématurée !

On n'a donc pas le droit de dire que les lois de Malthus sont erronées — elles seront éternellement vraies — mais ce qu'on peut lui reprocher c'est d'avoir cru que la procréation était nécessairement liée à l'instinct sexuel, alors qu'elle tient en réalité à de tout autres causes, et de n'avoir pas vu que les causes qui poussaient autrefois à la procréation ont faibli toutes à la fois. — Causes *économiques* d'abord. Autrefois les enfants augmentaient le revenu de la famille par leur travail dès le premier âge, et longtemps encore après en restant dans la maison paternelle. Aujourd'hui les lois sur l'instruction et sur les fabriques interdisent toute utilisation lucrative des enfants. De plus, dès qu'ils sont en mesure de gagner quelque chose, ils s'empressent de quitter la maison. Il en résulte donc que pour les ouvriers, et non pas seulement pour les bourgeois, c'est une bien mauvaise affaire que d'avoir des enfants. — Causes *sociales et morales*. Autrefois, c'était le désir de perpétuer la famille, d'accroître la force de la cité ou de la patrie, d'assurer le culte des ancêtres, de créer des âmes immortelles, ou tout au moins de transmettre le flambeau de la vie que l'on avait reçu. Aujourd'hui la famille se disperse, non seulement par l'abandon des traditions, mais surtout par les nécessités professionnelles ; le patriotisme se glorifie de la qualité plus que du nombre ; les commandements des Églises, qui condamnent les pratiques néo-malthusiennes, ne sont plus guère obéis — et quant à l'instinct sexuel auquel la nature avait confié le soin de conserver l'espèce, l'homme a trouvé, dans une connaissance plus approfondie de ses organes et de leurs fonctions, des moyens de plus en plus faciles et plus sûrs pour lui donner libre cours sans encourir les risques de la paternité ou de la maternité.

Car c'est ici aussi que les prévisions de Malthus se sont trouvées en défaut, en ce qui concerne non plus seulement l'interprétation des causes mais l'application des moyens. Si ses sinistres prévisions ont paru démenties par les événements, c'est parce qu'il n'avait pas apprécié à leur juste valeur la généralisation et l'efficacité des moyens préventifs. Mais son erreur est bien excusable, car, moraliste chrétien comme il l'était, on comprend qu'il n'ait pu accepter l'idée que l'emploi des moyens anti-conceptionnels, qu'il flétrissait du nom de vices, pût devenir la pratique courante. D'autre part, il n'allait pas jusqu'à croire que l'emploi du seul moyen préventif qu'il recommandât, la contrainte morale, pût se généraliser. C'est pourquoi il n'apercevait d'aucun côté un frein préventif suffisant à la natalité et restait hanté par le péril de la surpopulation.

II

De la dépopulation. — Mesures proposées en vue du relèvement de la natalité.

[Retour à la table des matières](#)

On a cherché d'autres lois de la population à la place de celle de Malthus. Paul Leroy-Beaulieu enseignait que la vraie loi de la population c'est que la natalité *varie en raison inverse du degré de civilisation*, en entendant par civilisation « le développement du bien-être, de l'instruction, des idées démocratiques et nouvelles »¹. La loi ainsi formulée serait un peu trop flatteuse pour la France il y a des pays non moins avancés que la France pour l'instruction générale et le bien-être, et dont pourtant la natalité est assez élevée (États Scandinaves, Allemagne, Hollande, etc.).

Cependant cette thèse peut s'appuyer sur certains faits.

1° La natalité est plus faible dans les classes riches que dans les classes pauvres. On comprend en effet que chez les premières la concurrence d'une foule de besoins de luxe vienne enrayer le besoin génésique qui, chez le pauvre, est presque seul avec celui de l'alimentation. On est donc autorisé à conclure que la natalité se restreindra dans chaque classe au fur et à mesure que chacune s'élèvera vers l'aisance et de même pour les peuples à mesure qu'ils progresseront en bien-être. Et c'est ce que les faits confirment pleinement, car précisément, au fur et à mesure que les salaires augmentent, la classe ouvrière commence à devenir, elle aussi, néo-malthusienne. Et la loi se vérifie aussi bien pour les nations que pour les classes : les pays où la natalité est maxima sont les pays des Balkans et de l'Europe semi-asiatique² ;

2° Toutes choses égales d'ailleurs, la natalité paraît diminuer plus rapidement dans les pays les plus démocratisés. Aux États-Unis et en Australie la natalité tombe presque aussi bas qu'en France. On a voulu l'expliquer par les possibilités d'ascension qu'un tel régime ouvre à chaque individu mais que les charges de famille tendraient à contrarier : c'est ce que Dumont a appelé d'un nom pittoresque, *la loi de la capillarité*³. L'image est plus ingénieuse que lumineuse, mais on peut donner une explication plus simple en disant que le régime démocratique, par ses

¹ *Traité d'Économie Politique*, t. IV, p. 672, et dans de nombreux articles de *l'Économiste français*.

² Toutefois la forte natalité des pays pauvres ou des classes pauvres n'implique pas nécessairement un fort accroissement de la population si leur pauvreté a pour conséquence aussi une forte augmentation de la mortalité, particulièrement de la mortalité infantile.

³ Arsène Dumont, *Dépopulation et civilisation*.

qualités comme par ses défauts — par la généralisation de l'instruction et de l'aisance, par le développement du fonctionnarisme et du féminisme, par l'extinction du prolétariat (mot, comme on le sait, qui par son origine étymologique veut dire : la classe qui fait des enfants) — crée un ensemble de conditions peu favorable à l'établissement de familles nombreuses.

On peut donc en conclure que l'espèce humaine est aujourd'hui plus que garantie en ce qui concerne une multiplication exagérée ; et tout au contraire on cherche aujourd'hui — non pas seulement en France mais aussi dans les autres pays — les moyens de stimuler l'accroissement de la population ou tout au moins de faire disparaître les obstacles qui l'enrayent. Les remèdes proposés à cet égard sont innombrables : — primes pour la procréation des enfants, suppléments de traitements pour les fonctionnaires pères de familles nombreuses, réduction du coût de la vie par l'abolition des droits protecteurs, par des facilités pour le logement, réforme des lois de succession ¹, simplification des formalités du mariage, impôts sur les célibataires, exemptions ou aggravations du service militaire. Mais de tous ces remèdes, le premier seul, de fortes primes par enfant à partir du troisième, pourrait être efficace ; peut-être suffirait-il pour réconcilier l'intérêt individuel et l'intérêt national qui se trouvent ici à l'état de conflit ².

Il n'est pas douteux que si l'enfant rapportait au lieu de coûter, il ne fût le plus souvent bienvenu. Pour atténuer ce qu'il peut y avoir de répugnant dans ce mot de « prime », qui fait trop penser à l'élevage du bétail, il faudrait le remplacer par le mot de « bourse » ou « d'allocation », auquel on est maintenant habitué, et qui impliquerait simplement le remboursement par l'État des frais d'entretien de l'enfant. Il semblerait préférable que cette allocation fût accordée à toutes les familles sans distinction de fortune, afin de bien accentuer le caractère d'une dette nationale et d'écarter celui d'assistance : d'autant plus que c'est précisément dans la classe bourgeoise que le malthusianisme est le plus pratiqué et c'est là qu'un relèvement de la natalité serait surtout désirable. Mais d'autre part il faut remarquer

¹ Ce moyen est celui qui a été le plus souvent préconisé. On sait que les Romains s'en étaient servis pour remédier au même mal, et surtout au célibat, en privant de tout ou partie de leur droit héréditaire les *cælibes* et les *orbi*. Et, quoiqu'il soit de règle d'enseigner que les « lois caducaires », comme on les appelait, n'ont donné aucun résultat, en somme on n'en sait rien. Voir le livre sur la *Population* de M. Secrétan.

En France, divers systèmes ingénieux ont été proposés, notamment d'attribuer à chaque héritier autant de parts qu'il a lui-même d'enfants.

L'école de Le Play incrimine surtout la loi du partage égal, parce qu'elle croit que c'est pour éviter ce partage que le père de famille supprime ses enfants, et en conséquence elle voudrait rétablir la liberté de tester ou du moins élargir la quotité disponible. Pourtant la même loi du partage égal existe dans d'autres pays qui ont conservé néanmoins une très forte natalité.

² Nous n'irions pas cependant jusqu'à dire, comme le professeur Richet, dans un rapport à l'Académie de médecine : « Le nombre des naissances sera celui que vous voudrez ; fixez la quotité de l'allocation, et vous aurez par cela même fixé le nombre des naissances françaises. Il y a actuellement 750.000 naissances ; il y en aura 2.000.000 quand vous voudrez ! » il y a, en effet, d'autres facteurs que la question de dépense dans la décroissance de la natalité. Nous les avons indiqués tout à l'heure, p. 566.

que la prime serait sans efficacité et par conséquent gaspillée si elle était attribuée à la classe riche ou même aisée, à moins d'allouer des primes proportionnelles à la fortune des familles, ce qui paraîtrait, à juste titre, scandaleux. De plus, cette classe est relativement peu nombreuse et c'est de la masse seulement que peut venir un notable accroissement de la population.

Nous ne voyons pas d'objection décisive contre une telle mesure. — Dira-t-on que ce serait une trop lourde charge pour le budget, surtout au jour où ce budget sera effroyablement chargé ? Mais ce ne sera une charge que si l'expérience réussit — et dans ce cas on n'aura pas lieu de la regretter. On a fait observer que la France dépensait déjà, ou serait appelée à dépenser bientôt, 200 millions et plus pour l'entretien de ses vieillards et invalides, et qu'assurément cet argent serait mieux employé, au point de vue économique et national sinon au point de vue humanitaire, à élever des enfants qu'à entretenir des invalides.

On a exprimé aussi la crainte que l'action de la prime ne s'exerçât surtout sur la partie la plus pauvre de la population, et qu'il n'en résultât une sélection à rebours : la multiplication se ferait seulement par « les moins aptes » et finirait peu à peu par submerger l'élite. Les Ligues dites Eugéniques ont un idéal tout opposé ! Mais cette crainte est exagérée : les enfants d'une famille pauvre, en supposant même que leurs parents fussent des inaptes, des naufragés de la vie, ne sont pas voués héréditairement au sort de leurs parents — tout au moins si l'on admet la loi biologique que « les caractères acquis » ne se transmettent pas par l'hérédité. Ce sera donc une question d'éducation. Sans doute si les enfants « nés de la prime » devaient être abandonnés à leur milieu familial et social, il serait à craindre qu'ils ne devinssent de tristes recrues pour la société. Certes, l'État qui les a appelés à l'existence devra en prendre soin. Ce sera évidemment — si le but est atteint — un des gros problèmes de l'Éducation nationale.

Quelles seront les conséquences de la guerre actuelle en ce qui concerne le mouvement de la population ? Présentement elle a déterminé une énorme diminution de la natalité dans tous les pays belligérants et même dans les pays neutres. On croit assez généralement que cette diminution est passagère et qu'après la guerre on verra au contraire une forte recrudescence de la natalité. Mais cette opinion n'a d'autre fondement qu'une foi finaliste dans les vertus curatives de la nature, dans la cicatrisation spontanée des organismes sociaux et autres conceptions sans valeur scientifique. Les statistiques des guerres passées n'autorisent nullement, quoi qu'on en dise, de telles prévisions¹. Et si, tout au

¹ À la suite de la guerre de 1870-1871, il y eut en France, il est vrai, une légère augmentation de naissances, mais ce n'étaient que des naissances retardées et qui furent bien loin de combler les vides de la guerre ; la décroissance de la natalité reprit aussitôt. Voici les chiffres des naissances avant, pendant et après la guerre de 1870-71 :

1869	949.000
1870	944.000
1871	826.000

contraire, on envisage l'aggravation après la guerre de tous les facteurs qu'on considérait comme agissant dans le sens restrictif — rupture d'équilibre des sexes et par suite augmentation énorme du nombre des veuves et des femmes vouées au célibat, développement du professionnalisme féminin par l'invasion des femmes dans tous les métiers, même dans ceux qu'avant la guerre on croyait interdits à leur sexe, accroissement inouï du coût de la vie et des impôts, sans oublier la propagation des maladies vénériennes — il est bien à craindre que toutes ces causes qui cumulent leur action dans le sens d'un affaiblissement de la natalité ne pèsent dans la balance beaucoup plus que la volonté patriotique de remplacer les morts, et que par conséquent la chute du taux de la natalité, déjà si accentué avant la guerre, ne s'accélère encore après. Mais comme il en sera de même, plus ou moins, dans tous les pays belligérants, l'équilibre des pays européens, en ce qui concerne la population, ne sera pas sans doute très notablement modifié. Toutefois il pourra l'être, et gravement, au profit des pays neufs d'Amérique et d'Asie.

FIN DU TOME DEUXIÈME

1872	966.000
1873	946.000

On voit que la guerre (qui n'avait duré que six mois, avait réduit le chiffre des naissances de 120.000. L'année suivante, il y a eu une faible augmentation de 20.000 sur le chiffre d'avant la guerre, mais augmentation éphémère, puisque dès 1813 le chiffre des naissances était revenu au chiffre d'avant la guerre et n'a cessé de tomber depuis lors, jusqu'au chiffre de 750.000 en 1913. Toute compensation faite donc, la guerre de 1870-71 a laissé un déficit de 100.000 naissances au moins – sans compter, bien entendu, une augmentation de 520.000 décès, tant civils que militaires. On peut présumer par là de ce qu'il en sera de celle-ci.

On a même prétendu qu'après les guerres la nature, dans sa prévoyance maternelle, faisait naître plus de garçons que de filles. Cette thèse, à première vue d'un finalisme extravagant, peut s'appuyer sur certaines statistiques et même sur certaines observations physiologiques et biologiques. C'est ainsi qu'on a cru constater que les naissances masculines étaient plus nombreuses dans les ménages où le mari est beaucoup plus âgé que la femme – ce qui est un cas assez fréquent à la suite des guerres ; – et, comme loi plus générale encore, les naturalistes croient avoir remarqué, dans le monde animal et végétal, que le sexe masculin devient prédominant dans les périodes de misère et de sous-alimentation. Mais on ne saurait se fier à des observations encore si incertaines.

INDEX ALPHABÉTIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Cet Index [*des tomes 1 et 2. MB*] n'a pas seulement pour but de faciliter les recherches aux lecteurs, mais surtout de faciliter aux étudiants la préparation de leurs examens.

Il indique notamment :

1° les termes techniques usités dans le vocabulaire de la science économique dont il est indispensable de connaître au moins la signification : ceux en langue étrangère sont en italiques ;

2° les noms des économistes et socialistes (caractères gras), non de tous ceux mentionnés dans le livre, mais seulement de ceux dont les théories ont pris place dans l'histoire des doctrines et ne peuvent plus être ignorées (elles sont indiquées à la suite de chaque nom) ;

3° les statistiques se référant aux faits principaux.

A

<p>Abornement. Absentéisme : des personnes — des capitaux. Abstinence. Accaparement. Accident (industriel). Achat à terme. Acheteurs (ligues sociales d'). Accords commerciaux. Acquits-à-caution (douanes). Actionnariat ouvrier. Actions (sociétés). Adam Smith — valeur — division du travail — papier-monnaie — coalition. Adhésion (contrat d'). Admissions temporaires. Agricoles (associations).</p>	<p>Agriculteurs (statistique). Agriculture (naissance de). Airain (loi d'). Alcoolisme — statistique. Allemande (école) — législation du travail. <i>Allotments</i>. Amendes (ateliers). Amortissement. Anarchisme. Annuité (successorale). Annuités terminales. Anonymes (sociétés). Appoint : — monnaie — salaires. Apprentissage. Arbitrage : — change — industriel. Argent : — baisse — production. Armement (compensation d'). Assignats. Assimilation (colonies).</p>
--	---

Assistance — par le travail.
 Association : — évolution — distinction
 d'avec la société — agricoles — de
 consommateurs.
 Assurances : — mutuelles — chômage —
 grèves — coopératives — par l'État.
 Autrichienne (école).
 Avances sur litres.

B

Balance (du commerce) — des comptes.
 Bancable (papier).
Banking principle.
 Banque d'État — populaire.
 Banques d'Angleterre
 « d'Écosse.
 « de Russie.
 « d'Allemagne.
 « de France
 « des États-Unis
 Banques — origine — opérations —
 locales — d'exportation.
Bastiat — valeur — machines —
 organisation — concurrence — libre-
 échange — propriété foncière — intérêt
 — salaires, — consommateur.
 Besoins.
 Billet à ordre.
 Billet de banque (définition) — caractères.
 Billon (monnaie de).
 Bi-métallisme.
 Blé (production du).
Bohm-Bawerk — capital — valeur
 d'échange — intérêt.
 Bons à l'importation (Allemagne).
 Bons du Trésor.
 Bouilleurs de cru.
 Bourses de Commerce — du Travail.
 Boycottage.
 Brevets d'invention.
 Budgets : — de l'État — des familles
 ouvrières.
Building societies.

C

Cadenas (douane).
 Caisses d'épargne.
 Caisses régionales (de crédit).
 Canaux.
 Capillarité (loi de la population).

Capital : — définition — productif et
 lucratif — fixe et circulant — impôt sur
 le.
 Capitalisme.
Carey : — protection — rente foncière.
 Cartels.
 Catholique (l'école) — usure — juste
 salaire — patrons.
 Cédules (hypothécaires) — impôt.
 Céréales (découverte).
 Change : — définition — cours du.
 Chemins de fer (statistique) —
 exploitation.
 Chèque — barré — postal.
 Chevaux-vapeur : — statistique —
 définition.
 Chômage.
 Christianisme (social).
 Circulants (capitaux).
 Circulation (billets).
 Cités-jardins.
 Classes — moyennes.
 Clause (de la nation la plus favorisée).
Clearing-House.
 Coalition (droit de).
 Cobden : — libre-échange — salaire.
 Colbert (système de).
 Collectif (contrat).
 Collectivisme — loi de concentration —
 plus-value.
 Colonial (commerce).
 Colonisation.
 Commandite (travail en).
 Commerce : — statistique — spécial —
 général — de France, — d'Angleterre —
 des principaux pays.
 Commission (des valeurs en douane).
 Communisme.
 Compagnonnage.
 Compensateurs (droits).
 Compensation (créances).
 Comptabilisme social.
 Compte courant.
 Concentration (loi de) — industrie —
 banques.
 Concessions : — de l'État — des chemins
 de fer.
 Conciliation (Conseils de).
 Concurrence : — effet sur les prix — ses
 bienfaits — ses vices.
 Confédération (Générale du Travail).
 Conseils d'usine — des Prud'hommes.
 Consolidation (droits de douane).

Consommation (importance de la)
 accroissement de. Consortium.
 Contrainte morale.
 Contrat collectif (de travail).
 Conversion de rentes.
 Coopératisme — profit.
 Coopératives (sociétés) : — caractères
 juridiques — agricoles — de crédit —
 de production — de consommation —
 de construction — d'assurance —
 militaires.
Copartnership — *Tenants*.
Corner.
 Corporatif (régime).
 Couple (limite).
 Courbe de la demande — des revenus.
Cournot : — méthode mathématique —
 valeur — loi de la demande — valeur de
 monopole.
 Cours forcé.
 Cours légal : — de la monnaie — des
 billets.
 Coût de la vie.
 Coût de production.
 Crèches.
 Crédit (définition) — foncier — agricole
 — mobilier — populaire — public —
 gratuit — de consommation.
 Crédit foncier (de France).
 Crises.
 Cueillette.
 Culture (étendue des) — (grande ou petite).
Currency (*principle*).
 Cycles (évolution).

D

Débitants (boissons).
 Débouchés (loi des).
 Découvert (vente à).
 Déductive (méthode).
 Délégués (ouvriers).
 Demande (courbe de la).
 Démocratisation (propriété).
 Démographie.
 Dépenses publiques — militaires.
 Dépôts (en banque).
 Dépréciation (monnaie).
 Désirabilité.
 Désirs.
 Dette publique de la France — des
 principaux États — flottante.
 Devises.
 Dividendes.

Division du travail — agricole.
 Domaniaux (revenus).
 Domestique (industrie).
 Domestique (service).
 Domicile (industrie à).
Drawback.
 Droit au travail.
 Droite (monnaie).
Dumping.

E

Eau (questions de).
 Échange (origines de l') — (avantages de).
 Échelle mobile.
 Économats.
 Économie politique.
 Économie pure.
 Économie sociale.
 Elberfeld (système de).
 Émigration.
 Émission : — des billets — des rentes sur
 l'État.
 Encaisse (banques).
 Endossement.
 Engel (loi d').
 Enseignement professionnel.
Enti (*autonomi*).
 Entrepôt (douanes).
 Entrepreneur.
 Épargne.
 Escompte.
 Établissements de crédit — campagne
 contre eux.
 État : — fonctions — revenus —
 intervention —.
 Étatisation.
 Étrangers : — dépenses — immigration.
 Évolution : — de l'industrie — de
 l'échange — de la monnaie, — du crédit
 — du salariat — du patronat.
 Expérimentation.
 Exploitations agricoles (statistiques).
 Exportations (avantages des) — banques.
 Expropriation (socialiste).
 Extensive (culture).

F

Fabrique.
 Facteurs (de la production).
 Faible (monnaie).
Fair trade.
 Famille (industrie de).

Fédérales (banques États-Unis).
 Femmes (ouvrières) : — salaires — travail.
 Fermage.
 Fermiers — généraux.
 Fer (statistique).
 Fiduciaire (monnaie).
 Fiscal (droit).
 Fixes (capitaux).
 Fondations (personne morale).
 Fonds (des salaires).
 Forces motrices.
 Forte (monnaie).
 Fortune de la France — de quelques pays.
Fourier : — travail attrayant — division
 du travail — concurrence — association
 — répartition — consommation —
 phalanstère.
 Frai (monnaie).
 Frappe (monnaie).
 Fret.
 Fruitières.

G

Gand (système de).
George (Henri) (socialisme agraire).
Gold-point.
Gossen (valeur).
 Gothembourg (système de).
Gregory (loi de).
Gresham (loi de).
 Grèves — (statistiques).
 Guerre (coût de la) — hausse des prix —
 projet de démonétisation — bons
 Défense nationale — emprunts —
 émission billets — remboursement
 billets — moratorium — Banque de
 France — hausse fret — commerce
 international, — changes — inégalité
 fortunes — taxation prix — dépenses —
 natalité.

H

Hausse (prix) — salaires.
 Hebdomadaire (repos).
 Hédonistique (principe).
 Hérité (droit de).
 Historique (l'école).
Homestead.
 Houille blanche.
 Houille (statistique).
 Huit les trois).
 Hygiène Bureaux d') — des ateliers.

Hypothèse (méthode).

I

Icarie.
 Immigration.
 Impatience (théorie de l').
 Impérialisme (commercial).
 Importations (avantages des) — répartition
 des — des capitaux.
Income tax.
 Indépendance économique.
Index number.
 Indifférence (loi d').
 Indigents (nombre des) — causes —
 dangers.
 Inductive (méthode).
 Industrialisation (de l'agriculture).
 Inégalités (des fortunes) — statistiques.
Inflationist.
 Inscription maritime.
 Inspecteurs (du travail).
 Intégration (de l'industrie).
 Intensification (travail).
 Intensive (culture).
 Internationale (monnaie) — législation
 travail.
 Invalidité.
 Invention (travail d').

J

Jevons (Stanley) : — méthode — valeur
 — travail — capital — loi des crises —
 valeur d'échange — loi du salaire.
 Journée (de travail) — anglaise — courtes
 journées.
 Juste (salaire).
 Justice distributive.

L

Label (des syndicats) — des Ligues
 d'acheteurs.
 Laiteries.
Lassalle : — loi d'airain — association de
 production.
 Law (système de).
 Le Play : — méthode — programme —
 milieu — fabrique collective — famille-
 souche — patronage — monographies
 de famille — partage successions.
Leroy-Beaulieu (Paul) — optimisme —
 rôle de l'État — cours du change —

inégalité des richesses — libre-échange
 — socialisme — société actions —
 baisse taux intérêt — salaires —
 participation bénéfiques — luxe.
 Lettre de change.
 Libérale (l'école).
 Liberté (du travail).
 Ligues : — de consommateurs —
 d'acheteurs — antialcooliques.
 Liquidation (caisses de).
List (protectionnisme).
 Listes blanches.
 Livre (monnaie).
 Localisation des industries.
Lock-out.
 Loisirs.
 Lois naturelles.
 Loteries.
 Lucratif (capital).
 Lutte de classe.
 Luxe.

M

Machines (définition) — puissance des —
 illusions sur les — griefs contre les —
 dans l'agriculture.
 Magasins (grands) — à succursales —
 généraux.
 Mainmorte.
Malthus — (loi de).
 Mandats rouges.
 Manufacture.
 Marchandage.
 Marchands (origine des) — rôle des.
 Marchés (étymologie) — à terme — à
 livrer.
 Marginale : — (utilité) — productivité —
 consommation.
 Marine marchande (statistique).
 Marques de fabrique.
Marx (Karl) — valeur — capital — crises
 — loi de concentration — concentration
 des richesses — répartition des revenus,
 — collectivisme — profit et plus-value.
 Matérialisme (historique).
 Mathématique (méthode).
 Ménager (enseignement).
 Mendicité.
 Mercantile (système).
 Mesure (de la valeur).
 Métaux précieux.
 Métayage.
 Métiers (naissance des).

Métrique (système)
 Mines : — d'or — de la propriété des.
 Minimum (salaire)
 Mir russe
 Mobilisation (terre).
 Monétaires (systèmes).
 Monnaie (définition — historique —
 fonction — statistique).
 Monnayage.
 Monoculture.
 Monométallisme.
 Monopole (valeur de) — banques,.
Montchrétien.
 Monts-de-Piété.
 Morcellement.
 Municipalisation — logement.
 Mutualités, — maternelles — scolaires.
 Mutuelles (assurances) — crédit —
 prévoyance.
 Mutuellisme (Proudhon).

N

Natalité (taux de la) —.
 Nationales (banques), États-Unis.
 Nationalisation (du sol).
 Naturelles (lois) : voir au mot Lois.
 Navigation (Act de).
 Nœud (navigation).

O

Obligations (titres).
 Occupation (propriété).
 Offre et demande (loi de).
 Oisifs.
 Ophélimité.
 Optimiste (école).
 Organiciste (école).
 Or (production de l').
Owen : — communisme — profit.

P

Pair : — du change — des rentes.
 Papier-monnaie.
 Parcellement (terres).
 Paritaires (bureaux).
 Partage égal : — socialisme —
 successions.
 Participation aux bénéfiques — société à
 participation. Pastorale (industrie).
 Patronales (institutions).
 Patronat : — évolution — élimination.

Paupérisme (causes).
 Paysans.
 Péages.
 Pêche (industrie de).
 Perpétuelles (rentes).
 Personnes morales.
 Phalanstère.
Physiocrates — productivité — échange
 — propriété foncière.
 Pièces (travail aux).
 Placement : — des capitaux — à l'étranger
 — des ouvriers.
 Plantation (forêts).
 Ploutologie.
 Plus-value) foncière).
 Poids et mesures — (Bureau international
 des).
Pools.
 Population (répartition par âges).
 Portefeuille (banques).
 Ports — francs.
 Postes et télégraphes.
 Prémption (droit de).
 Prescription (droit de).
 Prêt (de consommation).
 Prévoyance.
 Primes : — de l'or — à la production — à
 l'exportation — à la construction des
 navires — aux salaires — natalité.
 Prix — (variations des).
 Productivité (des travaux) — du capital —
 de la terre.
 Produit (net).
 Professionnel (enseignement).
 Professions (statistique des).
 Progressif (impôt).
 Propriétaires (fonciers).
 Propriété (droit de) — littéraire — foncière
 — grande — petite.
 Protectionnisme historique — arguments.
 Protestante (école).
Proudhon — Banque d'échange — crédit
 — propriété.
 Prud'hommes (Conseil des).
 Psychologique (méthode).

Q

Quai (droits de).
 Quantitative (théorie monnaie).
 Quasi-contrat (social).
Quesnay (Physiocrates).
 Quête (préagriculture).

R

Rachat : — des chemins de fer — de la
 terre.
Raiffeisen (banques rurales).
 Rapport légal (monnaies).
 Réaliste (école).
 Régie (exploitation).
 Réglementation (émission billets de
 banque).
 Règlements d'ateliers.
 Remembrement (terres).
 Remises (changes).
 Rendement non proportionnel (loi du).
 Rentabilité.
 Rente du consommateur.
 Rente foncière (loi de la).
 Rentes sur l'État.
 Rentier.
 Répercussion (impôt).
 Report.
 Résiliation (contrat travail).
 Retraites (vieillesse).
 Revenu : — définition — impôt sur le.
Ricardo — valeur — théorie quantitative
 — Commerce international — loi de la
 rente.
 Richesses (définition) — des nations
 (statistique) — de la France.
 Risque — professionnel.
 Ristourne.
Rochdale (Pionniers de).
Rodbertus : — capital — rentabilité.
 Route (importance de la).

S

Sabotage.
Saint-Simon (système de).
 Saisie (salaires).
 Salariat.
 Salariés (nombre de).
 Sauvegarde (clause de).
Say (J. B.) — valeur — loi des débouchés
 — entrepreneur.
Schulze-Delitzsch (sociétés coopératives
 de crédit).
 Sciences (sociales).
 Secours mutuels (sociétés de).
 Semaine anglaise.
Single tax (impôt).
Sismondi : — machines — crises.

Socialisme : — caractères généraux —
rapports avec le coopératisme — les
divers systèmes.

Socialisme d'État.

Socialisation (terres).

Sociologie.

Solidarisme.

Somptuaires (lois).

Souche (famille).

Sous-consommation (crises).

Sous-sol.

Spécialisation : — de l'industrie — des
droits de douane. Spécifiques (droits).

Standardisation.

Statistique (science).

Stuart Mill : — valeur — concurrence —
coopération de production — crédit, —
état stationnaire — loi des valeurs
internationales — inégalité des fortunes
— loi des salaires — placement.

Substitution (loi de) — successions.

Subventions (marine).

Succédanés.

Succession *ab intestat.*

Surproduction.

Surtaxes : — d'entrepôt — de pavillon.

Sweating system.

Syndicalisme.

Syndicats : — agricoles — ouvriers.

T

Tarif (de douanes).

Taux : — de l'escompte — de l'intérêt.

Taxation (du pain et de la viande).

Taylor (système).

Téléphones (statistique).

Tempérament (vente à).

Tempérance (sociétés de).

Terme (marché à).

Tester (liberté de).

Thésaurisation.

Thünen (de) — loi du salaire.

Tonnage.

Torrens (Act).

Trade Unions.

Traités : — de commerce — de travail.

Travail : — formes diverses — mesuré par
le temps — contrat de — actions de.

Troc — international.

Truck system.

Trusts.

Turgot — liberté intérêt — baisse d'intérêt
— loi d'airain.

Tutelle (protection).

U

Unearned increment.

Union Latine (monnaie).

Union Postale.

Urbaine (propriété).

Usure.

Utilité — finale.

V

Valeur — mesure de la — d'échange — de
la monnaie — valeurs internationales

(loi des) — valeurs mobilières

(statistique) — de la terre.

Valorem (droits *ad*).

Végétariennes (sociétés).

Vie : — utile — moyenne.

Vooruit (de Gand).

W

Wage fond.

Walras : — méthode mathématique —
valeur — capital — loi de la demande
— taux du profit — impôt.

Warrant.

Vente à terme.

Wholesales (coopératives).